

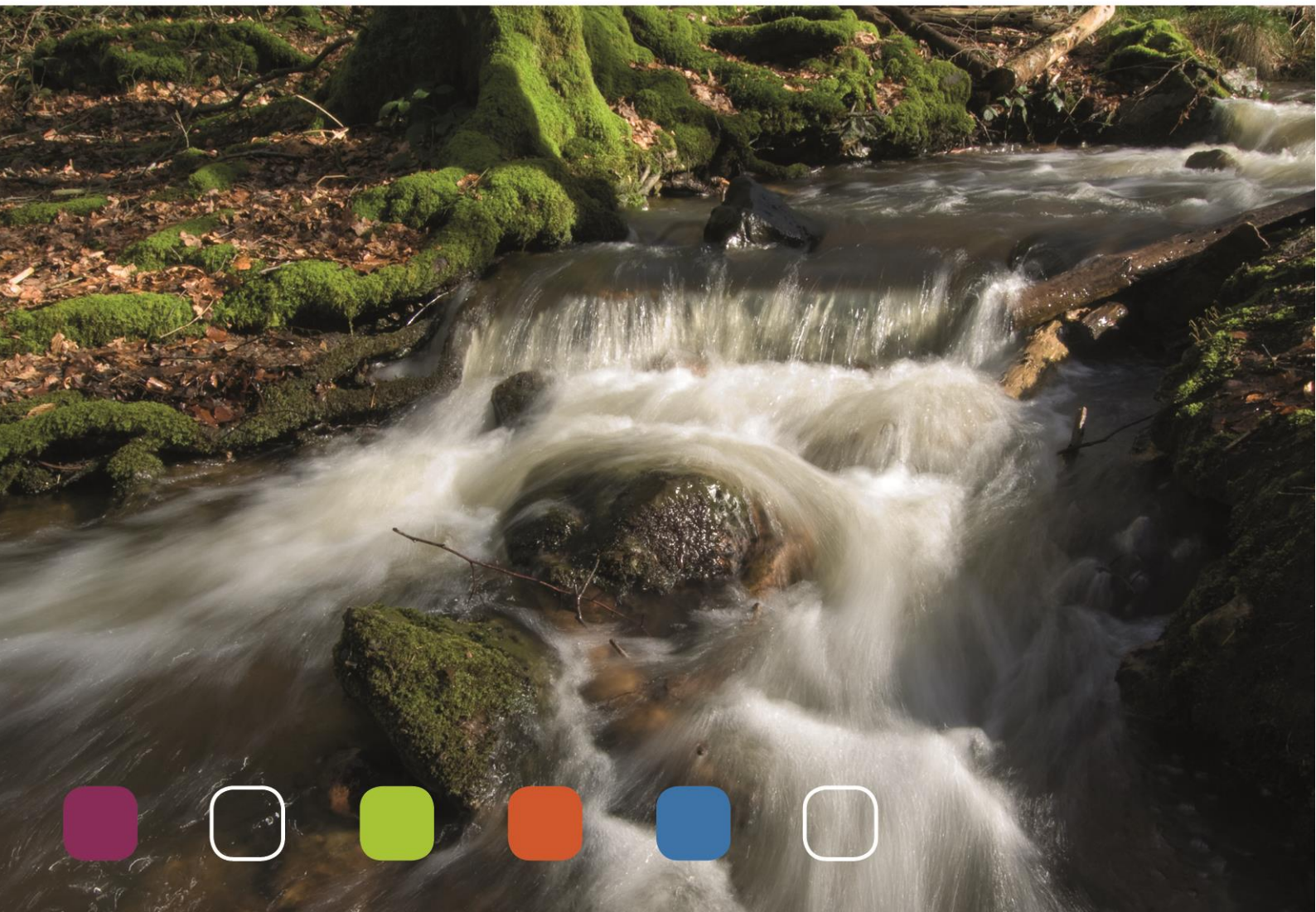
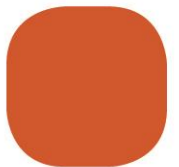


SCÉNARIOS TENDANCE & ALTERNATIF CHOIX DE LA STRATÉGIE COLLECTIVE DU SAGE RÉVISÉ



SAGE du bassin de
l'Huisne

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe
Commission locale de l'eau du bassin versant de l'Huisne
Juin 2015





IDEA Recherche
4 allée Marie Berhaut
Cap Nord B
35000 Rennes
Tél. : 02 23 46 13 40
www.idea-recherche.com
info@idea-recherche.com

Jérôme DUCHEMIN
Philippe MARTIN



ARTELIA
Direction Régionale Ouest
8, avenue des Thébaudières
BP 232
44815 Saint-Herblain Cedex
Tél. : 02 28 09 18 00
www.arteliagroup.com

jean-michel.murtin@arteliagroup.com

Julie STEIN
Jean-Michel MURTIN

SOMMAIRE

I. Préambule 2

1. Le SAGE actuel 3
2. Le diagnostic révisé 3
3. L'élaboration des scénarios tendance et alternatif 6

II. Le scénario tendance7

1. Objectifs et méthodologie du scénario tendance 8

→ Les macro-tendances11

1. Le changement climatique12
2. L'évolution de la gouvernance14
3. L'évolution de l'économie générale15
4. L'évolution du secteur agricole16
5. L'évolution de l'aménagement des territoires17
6. Les évolutions démographiques19

→ Quelques tendances socio-économiques locales20

1. La démographie21
2. L'occupation des sols22
3. La démographie et l'occupation des sols23
4. L'agriculture24
5. La pisciculture en étangs33
6. Les activités économiques industrielles34
7. Le tourisme et les activités de loisirs36

→ Les tendances pressenties sur les milieux aquatiques et la ressource en eau39

1. Qualité des eaux superficielles : principaux paramètres physico-chimiques40
2. Qualité des eaux souterraines : principaux paramètres surveillés43
3. Aspects quantitatifs47
4. Risques naturels : crues/inondations49
5. Qualité des milieux aquatiques et naturels50
6. En synthèse53

III. Le scénario alternatif 57

1. Objectifs et méthodologie du scénario alternatif 58
2. Les mesures du scénario alternatif 59
3. Les moyens d'actions 63
4. Construction du tableau du scénario alternatif 64

IV. La stratégie collective71

1. Les objectifs de la phase de choix de la stratégie collective 72
2. Les éléments de cadrage 73
3. La méthodologie d'élaboration de la stratégie du SAGE révisé 82
4. La stratégie collective du SAGE révisé ... 86

Annexes 103





I. Préambule



1. Le SAGE actuel

Le SAGE actuel du bassin versant de l'Huisne a été approuvé par arrêté inter préfectoral le 14 octobre 2009. Depuis cette date, il est en phase de mise en œuvre : application et suivi réglementaire, mise en place du volet opérationnel. Sur le territoire, trois objectifs spécifiques principaux ont été identifiés :

- Améliorer la qualité, sécuriser et optimiser quantitativement la ressource en eau.
- Restaurer et préserver les écosystèmes aquatiques et améliorer leurs fonctionnalités hydrologiques.
- Assurer le développement équilibré, cohérent et durable des usages de l'eau et des activités humaines et protéger les populations contre le risque inondation.

A ces trois objectifs spécifiques vient s'ajouter un objectif transversal : appliquer le SAGE par l'organisation et le pilotage de sa mise en œuvre.

Pourquoi réviser le SAGE ?

Le SAGE doit être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne. Celui-ci définit, pour une durée de 6 ans, la stratégie pour stopper la détérioration des eaux et retrouver un bon état de toutes les eaux, cours d'eau, plans d'eau, nappes et côtes, en tenant compte des facteurs naturels (délais de réponse de la nature), techniques (faisabilité) et économiques.

Le SDAGE constitue le plan de gestion du district hydrographique au sens de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000. Il est aussi ciblé comme outil de déclinaison de la Directive relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation du 23 octobre 2007.

Le SDAGE Loire-Bretagne a été approuvé le 18 novembre 2009. Il est en cours de révision pour une approbation d'ici la fin 2015. Les SAGE doivent être compatibles avec les SDAGE dans un délai de trois ans après leur approbation. Le SAGE du bassin de l'Huisne révisé, devra donc être approuvé d'ici la fin 2018.

La révision du SAGE doit être l'occasion de repréciser les objectifs de gestion du bassin versant au regard des attendus réglementaires et de la faisabilité environnementale, technique et socio-économique.

Cette révision repose notamment sur une connaissance actualisée de la ressource en eau, des milieux aquatiques, des usages de l'eau et des acteurs du bassin versant.

2. Le diagnostic révisé

Le SAGE du bassin versant de l'Huisne est entré en 2012 dans sa phase de révision. La première étape fut la révision de son état initial des usages et des milieux (datant de 2003), présentée en commission locale de l'eau le 1^{er} juillet 2013. Cette approche constituait la base de données pour la révision du diagnostic (datant de 2004). Ces révisions font l'objet d'un document intitulé « Révision du SAGE du bassin versant de l'Huisne, diagnostic », daté de janvier 2014, présenté en commission locale de l'eau le 13 février 2014.

Les enjeux issus du diagnostic actualisé	Les sujets de demain issus de l'évaluation à mi-parcours
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance • Atteindre le Bon État sur l'ensemble du territoire • Réduire le risque d'inondation 	
<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la qualité biologique pour les masses d'eau respectant le bon état biologique • Améliorer la qualité biologique pour les masses d'eau ne respectant pas le bon état biologique • Valoriser la connaissance des milieux aquatiques et naturels afin de concilier les activités et leur développement avec la préservation des fonctionnalités de ces milieux 	
<ul style="list-style-type: none"> • Tendre vers un équilibre entre prélèvement et restitution • Préserver ou maîtriser la disponibilité de la ressource • Protéger la ressource et mettre en relation disponibilité avec l'usage 	<ul style="list-style-type: none"> • Les zones humides • La continuité écologique
<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser et réduire l'aléa en amont sur les bassins • Compléter, si besoin, par des aménagements en amont immédiat des zones à enjeu fort • Axer sur la protection diffuse et non seulement sur la prévention • Penser la lutte contre les inondations à l'échelle des bassins versants, en complément des mini-actions locales 	<ul style="list-style-type: none"> • La gestion quantitative de la ressource en eau • Les flux de pollutions diffuses • L'entretien des rivières • Les inondations • L'érosion
<ul style="list-style-type: none"> • Conserver le bon état chimique pour les masses d'eau respectant le bon état • Améliorer l'état chimique de l'eau pour les masses d'eau ne respectant pas le bon état • (notamment phytosanitaires) • Préserver et améliorer la qualité de l'eau pour les milieux et les usages en eau potable en aval (La Ferté/Le Mans) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser plus largement et de manière transversale les acteurs du territoire • Promouvoir une culture commune • Améliorer l'articulation entre le SAGE et les opérateurs du territoire 	

SYNTHÈSE DES ENJEUX DU TERRITOIRE DU SAGE DE L'HUISNE

ENJEUX TRANSVERSAUX

- > Améliorer la connaissance relative à :
 - * La qualité de la ressource et notamment les molécules peu étudiées aujourd'hui telles que les pesticides
 - * L'état des milieux aquatiques et naturels
 - * La disponibilité de la ressource
- > Atteindre le Bon Etat sur l'ensemble du territoire, objectif imposé par la Directive Cadre sur l'Eau

ENJEUX LIES A L'ETAT DES MILIEUX AQUATIQUES ET NATURELS

- > Maintenir la qualité biologique pour les masses d'eau respectant le bon état biologique
- > Améliorer la qualité biologique pour les masses d'eau ne respectant pas le bon état biologique (enjeu qui semble majeur car bon état loin d'être atteint) ;
 - cours d'eau ne respectant pas le Bon Etat ou présentant un fort taux d'étagement
- > Prendre en compte le phénomène « érosion ».
- > Valoriser la connaissance des milieux aquatiques et naturels afin de concilier les activités et leur développement avec la préservation des fonctionnalités de ces milieux

ENJEUX LIES A LA DISPONIBILITE DE LA RESSOURCE

- > Tendre à un équilibre entre prélèvement et restitution
- > Préserver ou maîtriser la disponibilité de la ressource
- > Inciter à de bonnes pratiques d'utilisation de l'eau
- > Protéger la ressource, et mettre en relation la disponibilité avec l'usage

Ces enjeux visent l'ensemble du territoire, mais le secteur sarthois semble le plus sensible :

⊕ nappe libre du Cénomaniens fortement sollicitée, devant faire l'objet d'une attention particulière

ENJEUX LIES AU RISQUE NATUREL D'INONDATION

- > Maîtriser et réduire l'aléa (régulation des crues...) en amont, sur les bassins (hydraulique douce)
- > Compléter, si besoin, par des aménagements en amont immédiat des zones à enjeu fort (bassin écrêteur en lit majeur)
- > Axer sur la protection diffuse et non seulement sur la prévention
- > Penser la lutte contre les inondations à l'échelle des bassins versant, en complément des mini-actions locales

■ Zones vulnérables aux inondations
■ Bassins générateurs de crues

ENJEUX LIES A LA GOUVERNANCE

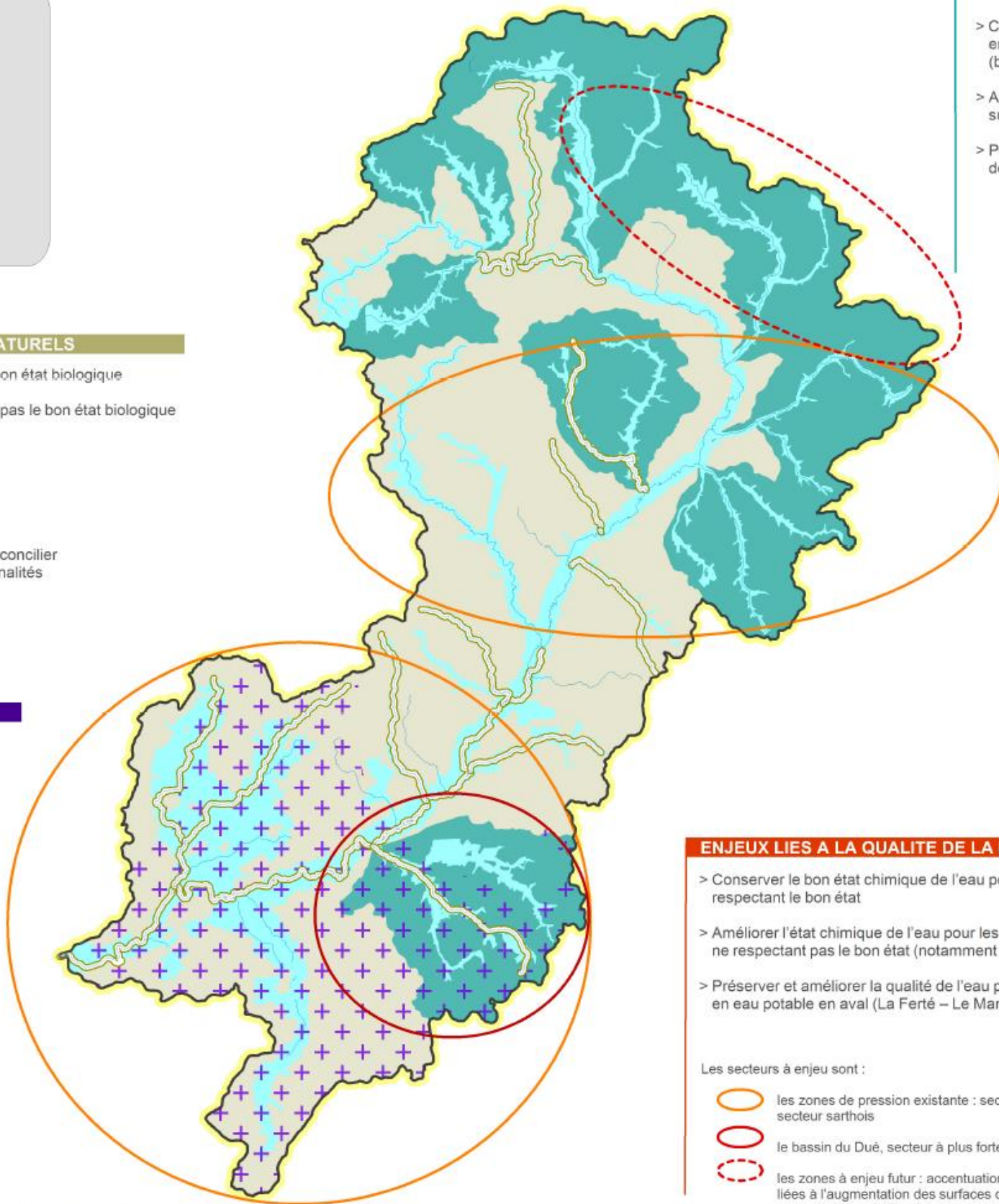
- > Mobiliser plus largement et de manière transversale les acteurs du territoire
- > Promouvoir une culture commune
- > Améliorer l'articulation entre le SAGE et les opérateurs du territoire

ENJEUX LIES A LA QUALITE DE LA RESSOURCE

- > Conserver le bon état chimique de l'eau pour les masses d'eau respectant le bon état
- > Améliorer l'état chimique de l'eau pour les masses d'eau ne respectant pas le bon état (notamment concernant les phytosanitaires)
- > Préserver et améliorer la qualité de l'eau pour les milieux et les usages en eau potable en aval (La Ferté – Le Mans)

Les secteurs à enjeu sont :

- les zones de pression existante : secteur central et eurélien, secteur sarthois
- le bassin du Dué, secteur à plus forte pression
- les zones à enjeu futur : accentuation de la pression sur la qualité liées à l'augmentation des surfaces de culture au dépend des zones boisées du Perche





3. L'élaboration des scénarios tendance et alternatif

La phase « tendances et scénarios », qui succède au diagnostic révisé, est fondée sur une volonté d'anticipation. En effet, l'analyse de la situation actuelle et passée est nécessaire pour comprendre les mécanismes qui ont conduit aux pratiques, aux comportements et à l'état actuel du bassin versant.

La prise en compte des volontés futures, conjuguées aux évolutions pressenties sur les plans économique, technique et écologique, est tout aussi indispensable pour éclairer les décisions à prendre. Cette phase « tendances et scénarios » a donc pour ambition de rechercher un consensus entre les acteurs pour aboutir in fine au choix d'une stratégie commune.



II. Le scénario tendance

1. Objectifs et méthodologie du scénario tendance

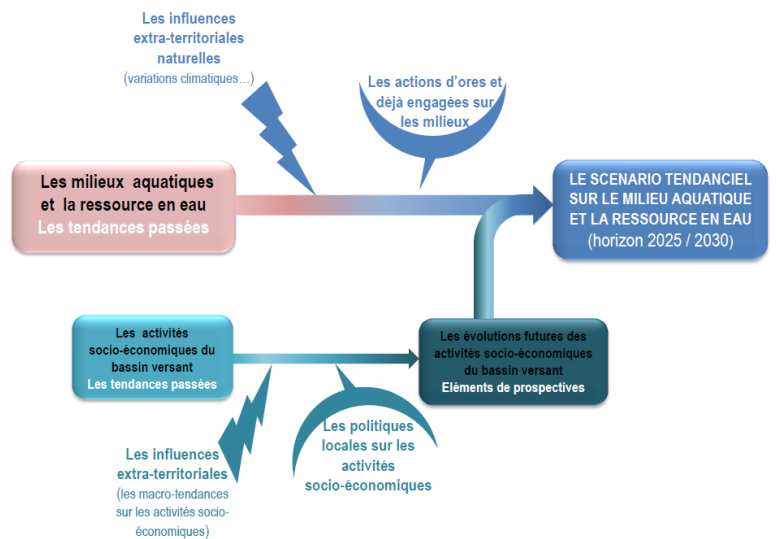
1.1 Les objectifs

Le scénario tendance se fixe comme objectif de décrire l'évolution à venir du territoire du bassin versant de l'Huisne, à 15-20 ans, en projetant les évolutions actuelles. Il s'agit d'un scénario « sans SAGE révisé », pour faire apparaître les tendances lourdes qui influent sur le territoire.

1.2 La méthode

La méthodologie repose sur :

- la réalisation d'une analyse prospective relative aux évolutions historiques, actuelles et prévisibles des paramètres socio-économiques, techniques, écologiques, sociologiques et réglementaires, afin de :
 - comprendre le système de gestion du territoire dans son ensemble et ne pas se cantonner à une analyse unique de l'hydrosystème ;
 - intégrer les projets d'aménagements et d'équipements connus et les effets de rupture ;
- la collecte de scénarios à différentes échelles de territoire :
 - obtenus auprès d'organismes et de structures référents (sources et documentation listées ci-après) ;
 - exploités pour en dégager ce qui pourrait être applicable localement ;
- la rencontre avec des personnes-ressources du territoire du SAGE, ainsi qu'en région Pays-de-la-Loire et Basse-Normandie (listées ci-après) ;
- la prise en compte de l'évolution de la réglementation (SDAGE en révision, Grenelle, directive inondations...).



SAGE du bassin de l'Huisne

1.3 Les personnes ressources rencontrées

Au cours de la période comprise entre le mois d'août et le mois de novembre 2011, les personnes suivantes ont été mobilisées en entretien individuel ou semi-collectif, au titre d'une profession ou d'une expertise particulière. Les organismes rencontrés sont :

- DREAL Pays de la Loire
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Orne Développement
- Pays du Mans
- Pays du Perche Ornais
- Pays du Perche Sarthois
- Parc Naturel Régional du Perche
- Chambre d'agriculture de la Sarthe
- Chambre d'agriculture de l'Orne
- Réseau BASE de la Sarthe
- Syndicat Mixte pour le Développement de l'Aquaculture et de la Pêche en Pays-de-la-Loire
- Centre régional de la propriété forestière des Pays-de-la-Loire
- Agence de développement économique et touristique de la Sarthe
- Fédérations départementales des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de de la Sarthe

Plusieurs sources et documentation ont été exploitées, citées dans le texte.

1.4 Les réunions de travail

► Les commissions thématiques

Les membres des commissions thématiques ont été réunis en inter-commissions à deux reprises pour l'élaboration du scénario tendance :

- le 3 juin 2014 à Cherré, pour une séance de travail destinée à esquisser le devenir du territoire du bassin versant de l'Huisne, à partir de tableaux thématiques préalablement préparés ;
- le 13 octobre 2014 à Cherré, pour consolider le scénario tendance et finaliser des cartes de synthèse illustrées.

► Le bureau de la CLE

Les membres du bureau de la CLE se sont réunis le 10 juillet 2014 et le 17 septembre 2014, pour amender les travaux de l'inter-commissions et formaliser le scénario tendance pour le territoire du SAGE.





II. Le scénario tendance

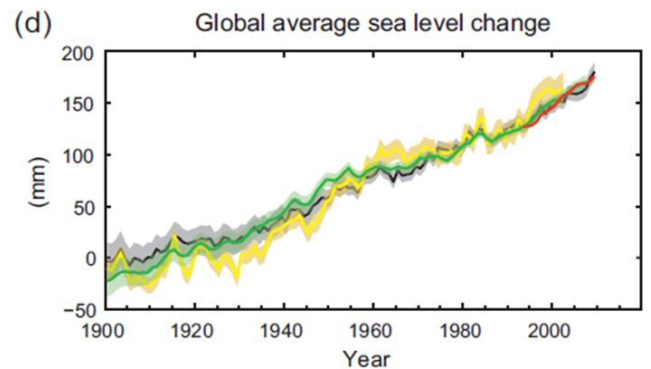
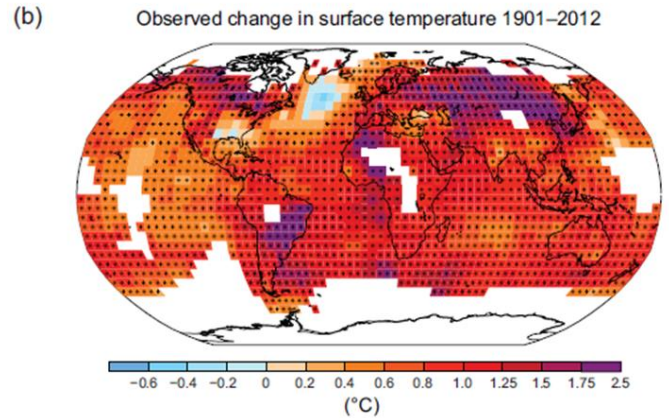
→ Les macro-tendances

1. Le changement climatique

1.1. Des constats sur l'évolution du climat mondial

(Source : GIEC 2013)

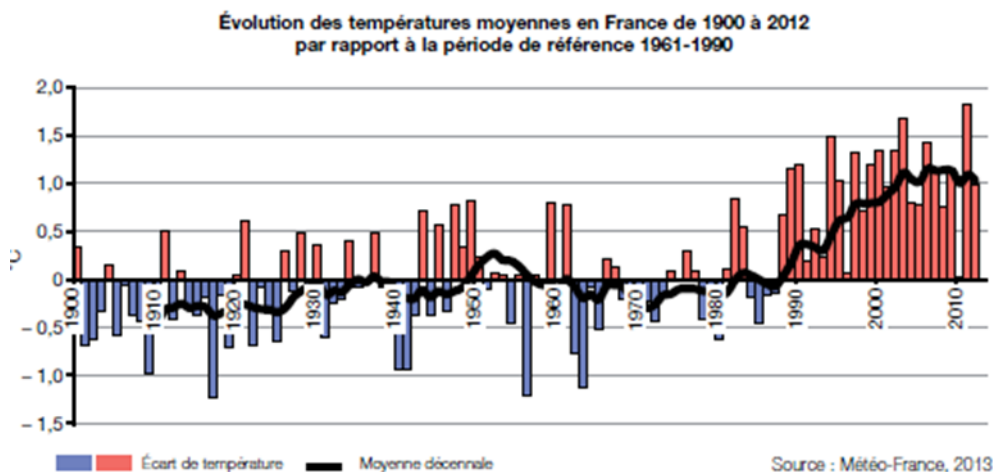
- Une augmentation de la température moyenne globale à la surface de la terre de $0,85^{\circ}\text{C} \pm 0,2^{\circ}\text{C}$ entre 1880 et 2012
Chacune des trois dernières décennies a successivement été la plus chaude depuis 1850
- Une augmentation avérée de la fréquence et de l'intensité des phénomènes climatiques extrêmes
- Une augmentation du niveau moyen de la mer de 0,19 m entre 1910 et 2010



1.2. Le réchauffement en France

(Source :Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. 2014)

- En France, l'augmentation est de l'ordre de $0,7^{\circ}\text{C}$ entre 1906 et 2005, pour le nord-est du pays
- Elle est plus marquée pour le sud-ouest : plus de $1,1^{\circ}\text{C}$.

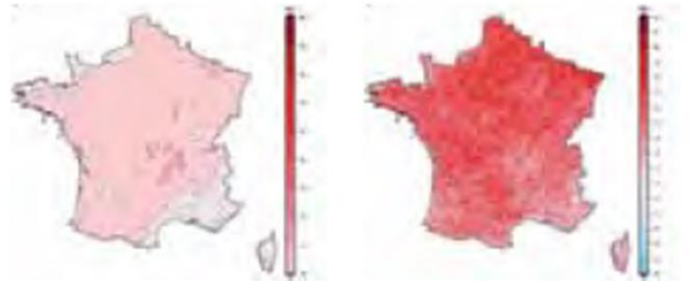


1.3. Les évolutions attendues pour 2050

(Source : GIEC 2014)

- Selon les scénarii, une augmentation des températures moyennes globales de 1 à 2°C
- Une élévation du niveau moyen des mers de 0,24 à 0,3 m
- La poursuite de l'accroissement des phénomènes climatiques extrêmes

Nombre de jours supplémentaires anormalement chauds dans le futur (scénario A2 du Giec, 2007)



Changements attendus au 21 ^e siècle	Conséquences négatives	Conséquences positives
T° min. plus élevées, moins de journées froides, de jours de gel et de vagues de froid	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des pertes économiques • Augmentation et développement des espèces exotiques envahissantes • Expansion de certaines maladies et parasites • Stagnation du rendement de certaines cultures (blé, maïs) • Hausse des décès dus à la chaleur • Diminution des ressources superficielles et souterraines en eau • Augmentation de la consommation électrique pour le refroidissement • Modification des destinations touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse de mortalité liée au froid • Diminution de la consommation énergétique pour le chauffage • Modification des destinations touristiques
Augmentation de la fréquence ou de la durée des vagues de chaleur		
T° max. plus élevées, plus de journées chaudes et de vagues de chaleur		
Augmentation de l'intensité, de la fréquence ou de la quantité de précipitations intenses	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des dommages liés aux inondations, sur les biens et les personnes • Accélération de l'érosion des sols et des côtes • Salinisation des eaux souterraines • Déplacements des espèces marines • Augmentation des pressions sur l'État, les collectivités, les assurances et assistances • Coûts de protection côtière ou coûts de relocalisation d'activités potentiellement importants 	<ul style="list-style-type: none"> • Accélération de la recharge de certaines nappes des plaines d'inondation
Augmentation de la fréquence ou de l'amplitude de l'élévation extrême du niveau de la mer		
Acidification et réchauffement des océans		

2. L'évolution de la gouvernance

2.1 Les scénarios sur la gouvernance mondiale et européenne

(AUGUR Project 2013, Européan Stratégý and Policy Analysis System et Forum Economique Mondial 2014)

→ La gouvernance mondiale : un scénario tendance à 2030 (ESPAS 2014)

- Un monde fragilisé par des risques de toutes natures (économique, technologiques, climatiques, naturels, etc.)
- Déplacement progressif de la géopolitique vers l'Est. Le poids des états occidentaux diminue
- Les conflits inter- et intra-étatiques pourraient se multiplier (problème d'accessibilité des ressources naturelles, pressions migratoires, intégrisme religieux, etc.)
- Une gouvernance mondiale de plus en plus flexible et fluctuante et une gouvernance éclatée entre les acteurs et les territoires.

→ Les scénarios sur la gouvernance mondiale et européenne

(AUGUR Project 2013, Européan Stratégý and Policy Analysis System et Forum Economique Mondial 2014)

Les scénarios de gouvernance européenne (AUGUR project 2014)

- Le scénario tendanciel : Une « Europe pas à pas » : caractérisée par : une faible croissance, des difficultés de cohésion politique. La crise est gérée au coup par coup
- Des scénarios en rupture :
 - L' « explosion de la zone euro » : désagrégation de l'Europe politique. Les marchés financiers sont fortement secoués. Des pays européens fragilisés.
 - L' « Europe à plusieurs vitesses » : Une monnaie par zone avec des mécanismes d'ajustement communs. Des tensions et une croissance différente entre zones.
 - Une Europe fédérale : un renforcement des institutions européennes. Un budget fédéral et de forts transferts interétatiques. Un nouvel « Age d'or » ?

3. L'évolution de l'économie générale

3.1. Les scénarios pour la France en 2030

(Futuribles Rapport Vigie 2003 et 2011)

→ Scénario « tendanciel récessif »

- Persistance d'une mondialisation non régulée et une Europe en crise de construction
- Une économie française en déclin et désindustrialisation, vieillissement, chômage et résistance sociale.

→ Des scénarios en rupture

- **Une économie à deux vitesses**
 - Baisse de la fiscalité pour relancer l'innovation et la compétitivité à l'international des services à haute valeur ajoutée
 - Une politique de responsabilité sociale active de la part de certaines entreprises
 - Augmentation des inégalités entre les intégrés et les non-intégrés
- **Des politiques volontaristes en faveur de l'industrie**
 - Renforcement de la politique économique européenne (protectionnisme et subventions) et forte implication forte de l'Etat : allègement du coût de l'emploi, flexsécurité, etc.)
 - Développement de l'économie résidentielle, du tourisme et de certains secteurs industriels : high-tech, lié aux ressources, marchés de niche...
 - Amélioration progressive de la situation de l'emploi.
- **Economie locale**
 - Forte demande de produits locaux par les consommateurs et développement d'une économie de la fonctionnalité (forte augmentation de l'industrie « servicielle »)
 - Croissance économique relativement dynamique
 - Inégalités interrégionales.

4. L'évolution du secteur agricole

4.1 Les scénarios pour l'agriculture du Grand Ouest à l'horizon 2030

(Source : IDEA Recherche / Oxymore)

→ Le scénario tendanciel : La révolution industrielle verte

- Industrialisation et hyper-spécialisation de l'agriculture
- Exploitations à capitaux familiaux ou extérieurs et développement du salariat
- L'agriculture déterminée par les filières

→ Des scénarios en rupture

- **L'agriculture-archipel**
 - Une agriculture duale (péri-urbaine/ péri-industrielle) : une agriculture très ancrée sur le territoire et une agriculture ouverte sur le marché mondial
 - Coexistence de deux filières étanches et deux systèmes de conseil et de réseaux relationnels
- **Le nouveau paradigme agricole**
 - L'agriculteur-expérimentateur au sein de dynamiques collectives
 - Différents modèles agricoles adaptés aux potentiels agronomiques locaux
 - Modification importante de l'industrie agro-alimentaire pour valoriser des produits plus diversifiés et moins standardisés
- **Le bio intégral**
 - Agriculture biologique généralisée et relocalisation des filières
 - Dynamiques collectives incluant élus, consommateurs, citoyens...

5. L'évolution de l'aménagement des territoires

5.1 Les scénarios pour l'aménagement du territoire en 2040

(Source : DATAR Territoires 2040)

→ Le scénario tendanciel : Postpolisation

- Dans un contexte d'économie mondialisée et de croissance difficile, périurbanisation généralisée, étalement urbain anarchique et mitage des espaces ruraux
- Séparation spatiale des fonctions (résidentiel, loisirs...)



→ Des scénarios en rupture

- Hyperpolisation

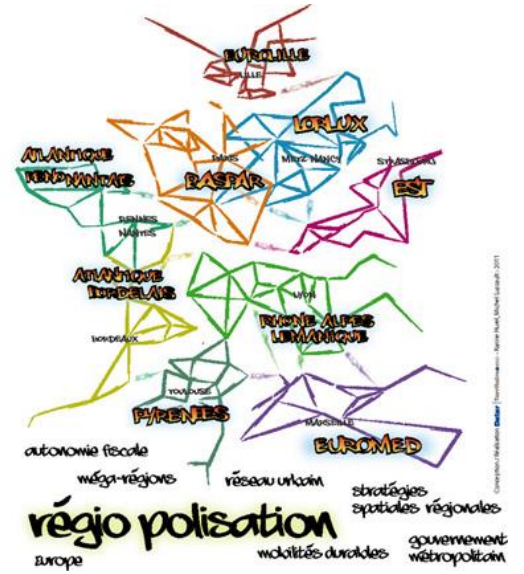


- Constitution d'une mégalopole française articulée à d'autres nœuds urbains d'échelle régionale, en coopération
- Les villes intermédiaires stagnent ou se développent lentement
- A côté de la mégalopole, l'espace rural occupe une part importante du territoire



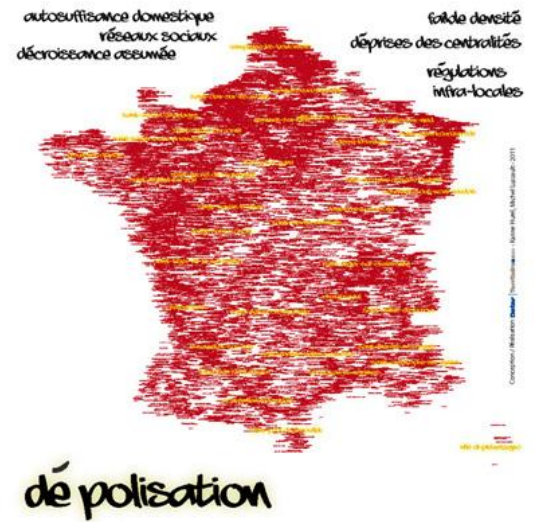
- **Régiopolisation**

- Constitution de méga-régions ayant une stratégie spatiale : émergence de réseaux urbains intra-régionaux autour de la régiopole
- Ancrage sur les avantages comparatifs locaux et concurrence territoriale
- Rationalisation des espaces et prise en compte des espaces dans leur diversité



- **Dépolisation**

- Désagrégation des centralités, autosuffisance et émergence de régulations locales
- Habitat dispersé, faible densité et réseaux sociaux très locaux



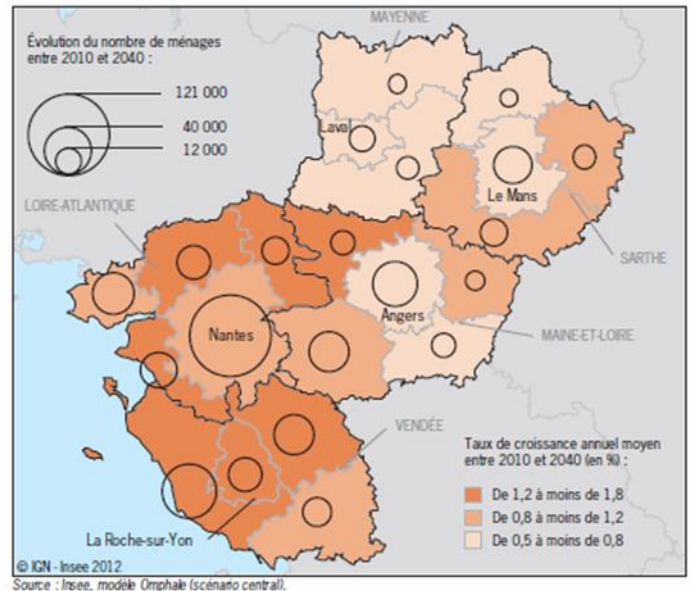
6. Les évolutions démographiques

6.1 A l'échelle des pays de la Loire : 17 000 nouveaux ménages à loger chaque année d'ici 2040

(Études INSEE
Pays de la Loire n°108, septembre 2012)

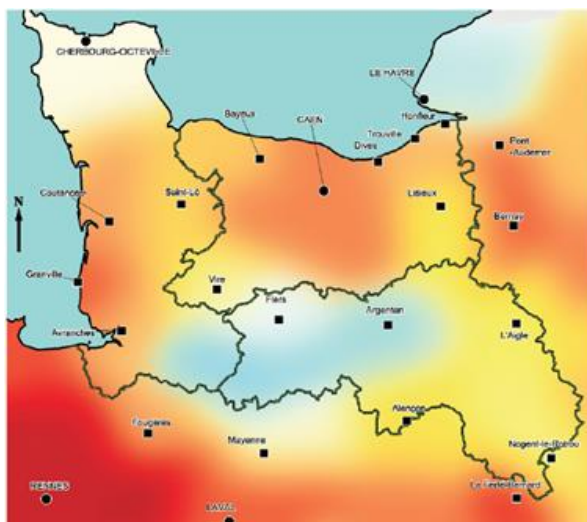
→ La dynamique se concentre à l'ouest de la région

- Les zones en tension : le littoral et les grands pôles urbains
- Les zones à croissance modérée : l'est de la région
- Un phénomène de périurbanisation accru



6.2 Pour la région Basse-Normandie, une croissance de 125 000 habitants d'ici 2040

(Cent pour cent n°241, INSEE
Basse Normandie, juin 2013)



→ Le bassin caennais et le littoral seraient favorisés

→ En revanche, les territoires du sud de la région pourraient connaître des évolutions moins favorables



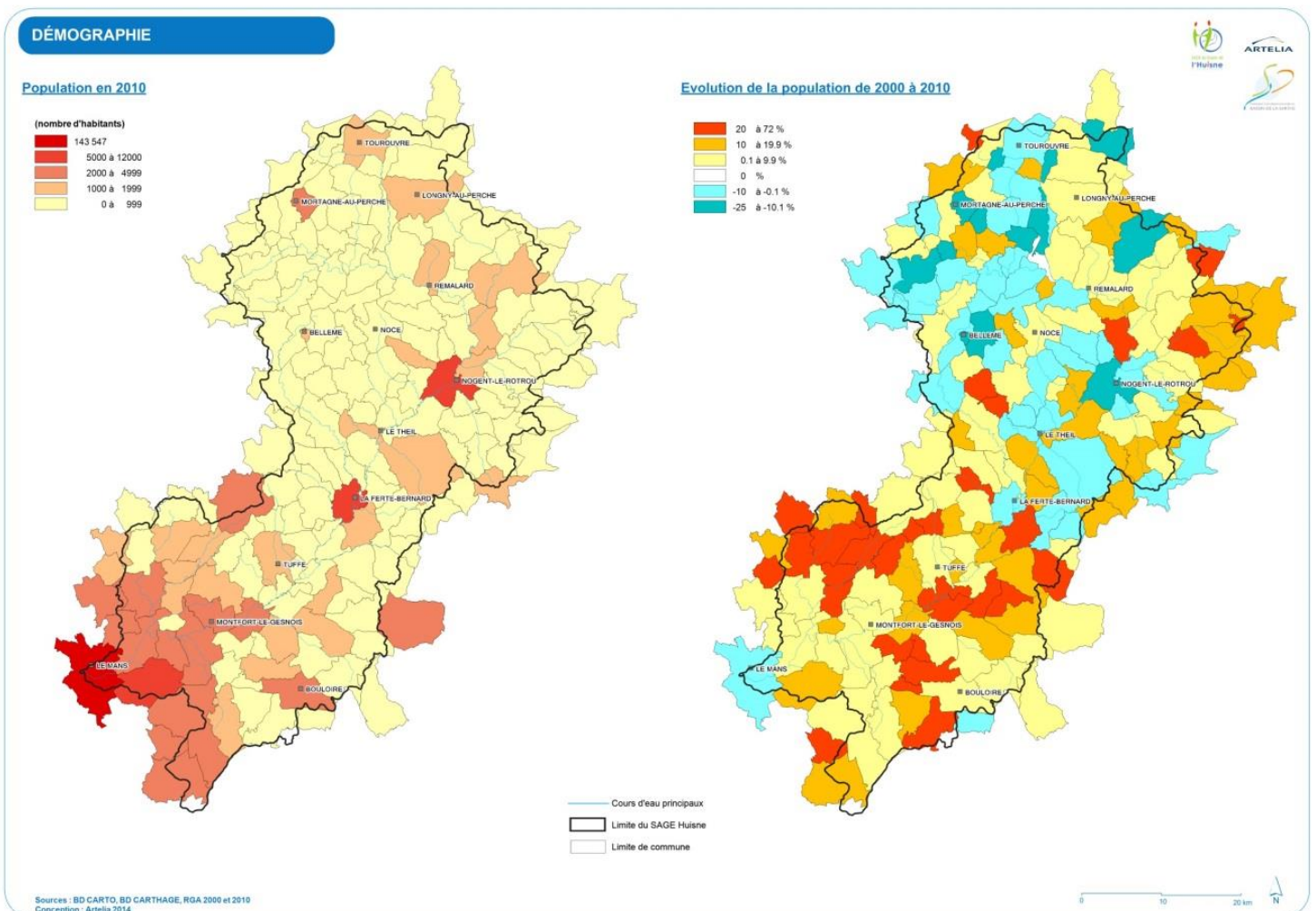
II. Le scénario tendance

→ Quelques tendances socio-économiques locales

1. La démographie

Constats et tendances passées

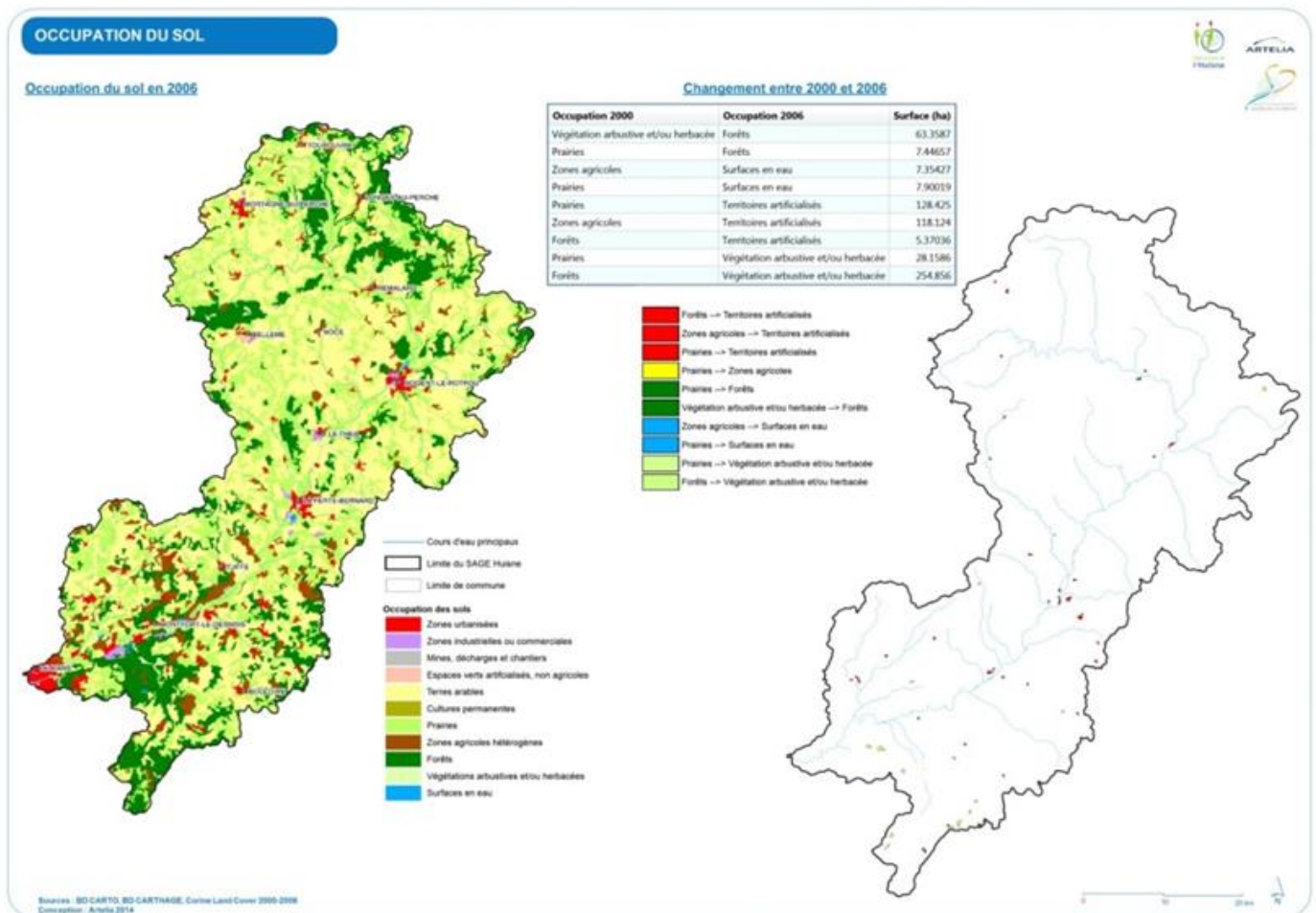
- En 2010, une population totale du bassin versant estimée à 182 000 habitants, plus fortement présente dans le pays du Mans et sur quelques pôles le long de l'Huisne
- Une augmentation de près de 15 % en 35 ans
- Une hausse importante sur la partie sarthoise (avec de plus en plus de naveteurs vers Paris/Chartres et le Mans) et, dans une moindre mesure, sur la partie eurélienne



2. L'occupation des sols

Constats et tendances passées

- ➔ Le bassin versant est très majoritairement agricole (près de 80 % de la superficie totale)
- ➔ Entre 2000 et 2006, l'occupation du sol a peu évolué, hormis des extensions urbaines et des zones industrielles et commerciales dans la partie sarthoise



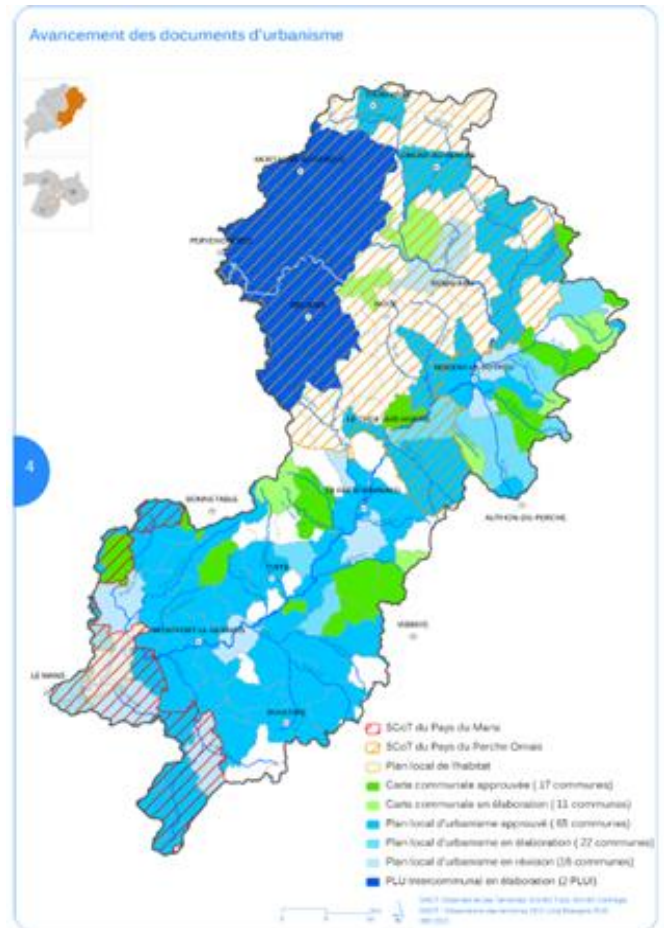
➔ Zoom sur la consommation d'espace

- Pays du Mans :
 - de 2000 à 2010 : 284 ha/an
 - objectif 2013/2030 : 109 ha/an

- Pays du Perche Ornaïs :
 - de 2000 à 2010 : 38 ha/an, pour 111 communes

➔ Actuellement, 2 SCoT sur le territoire du SAGE

- ScoT du pays du Mans, approuvé le 29 janvier 2014
- SCoT du pays du Perche Ornaïs, en élaboration (fin diag.)



3. La démographie et l'occupation des sols

Évolutions pressenties

➔ Avec une progression moyenne de la population de l'ordre de 0 à 0,4 % par an d'ici 2030, le territoire devrait accueillir 7 500 habitants supplémentaires en 2030

➔ Une dynamique démographique de plus en plus contrastée sur le territoire du SAGE

- Une progression de la population qui devrait se poursuivre sur la partie sarthoise, et sur la frange est du bassin versant (Nogent-le-Rotrou/Le Theil)
- En revanche, dans l'Orne, des difficultés à stopper l'érosion de population

➔ Dans ce contexte, la pression foncière serait également très différente

- Pour les secteurs attractifs, la poursuite de la consommation d'espaces agricoles et/ou naturels pour répondre à la construction de logements et infrastructures, avec toutefois un objectif de limitation des consommations passées (réglementation nationale, planification locale)
- Pour les secteurs plus défavorables, une logique de réinvestissement des centres-bourgs

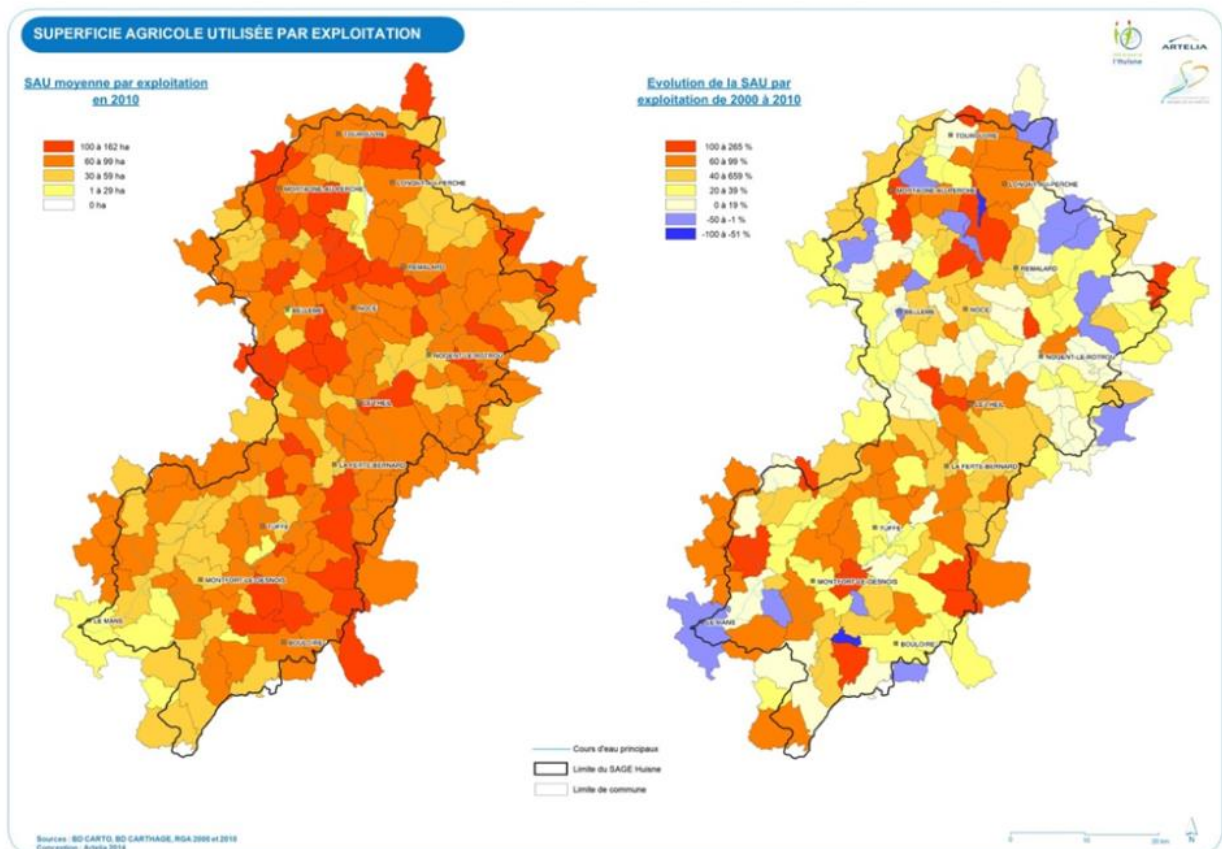
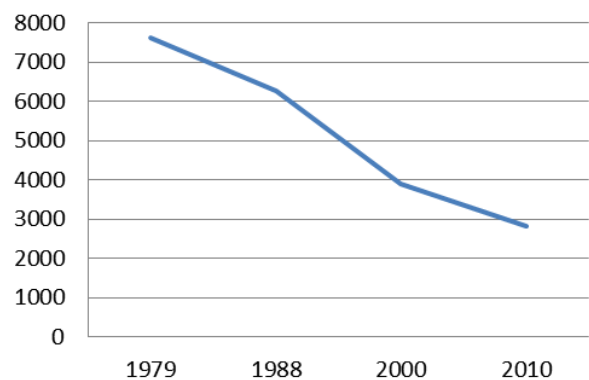
4. L'agriculture

Constats et tendances passées

→ La superficie agricole et son évolution

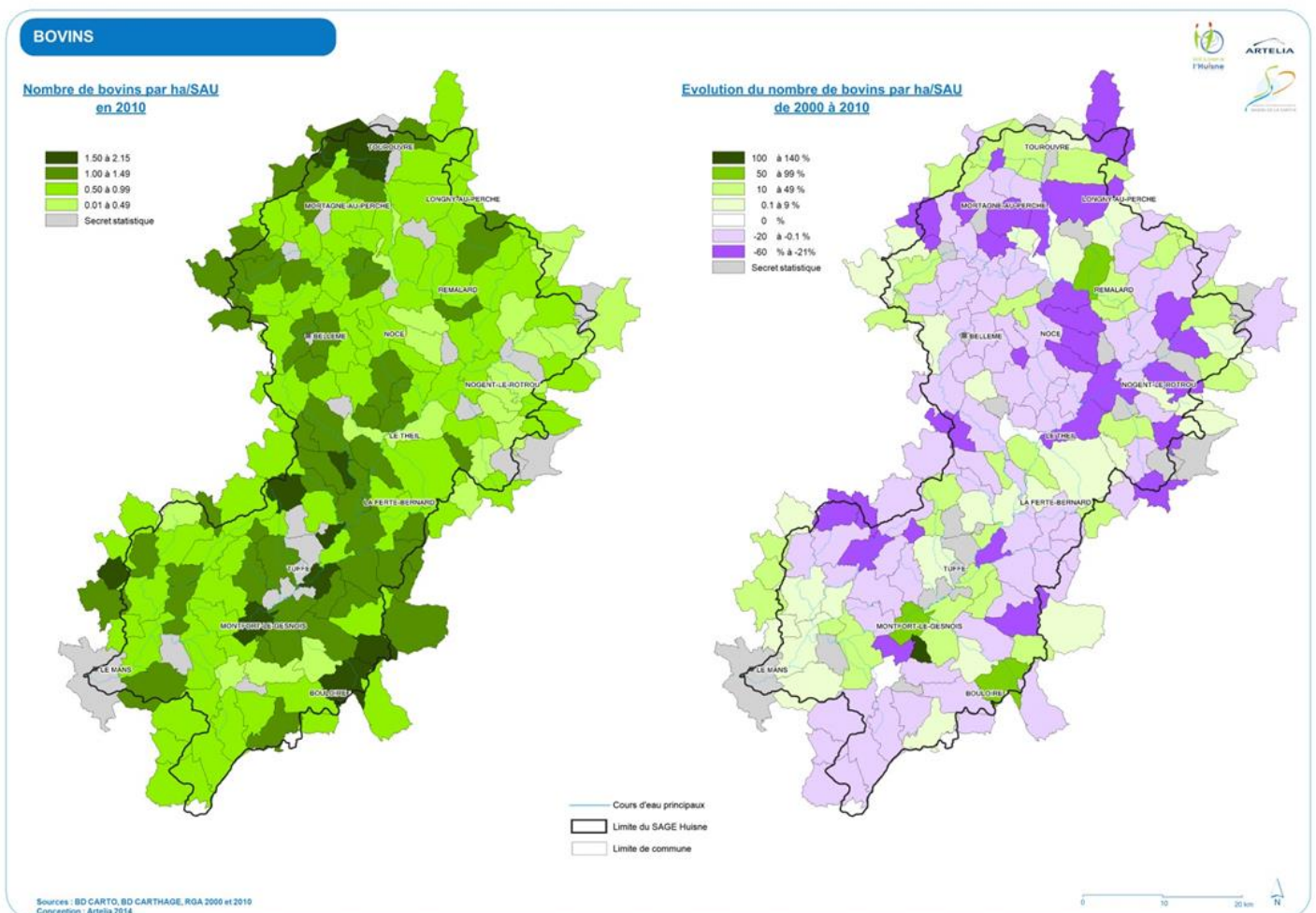
- Entre 2000 et 2010 la SAU totale de l'ensemble du bassin versant a diminué de 4,5 %
- Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations a diminué de 33 %
- Sur la même période, la SAU moyenne des exploitations a augmenté de 29 %
- 2 812 actifs agricoles en 2010

Evolution des actifs agricoles



→ Les bovins

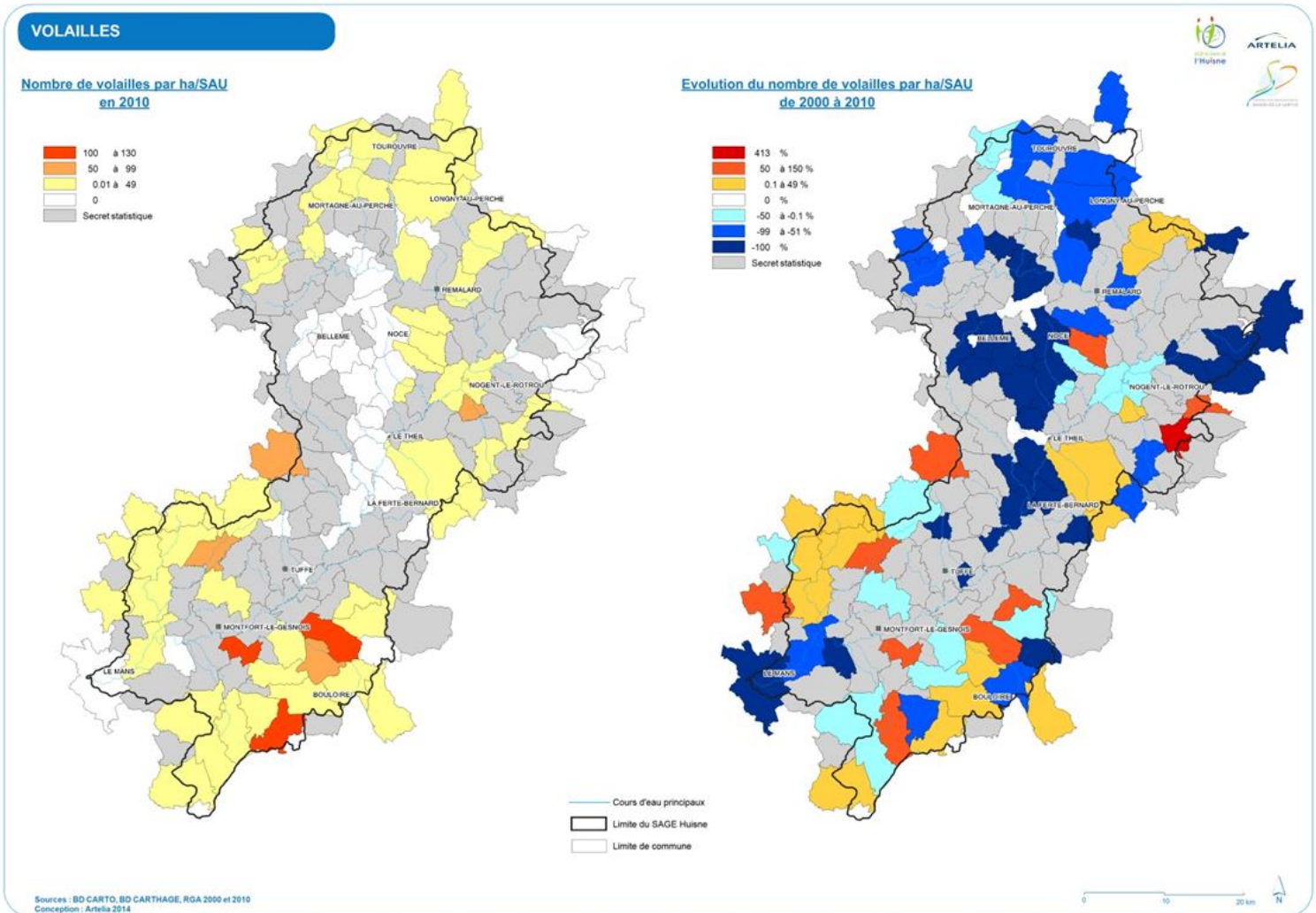
- Une ambiance laitière plus importante en amont et à l'Est du Perche sarthois et en amont du Perche ornais
- Entre 2000 et 2010, une baisse généralisée des effectifs bovins (-14 %), mais une spécialisation des exploitations (+31 %)





→ Les volailles

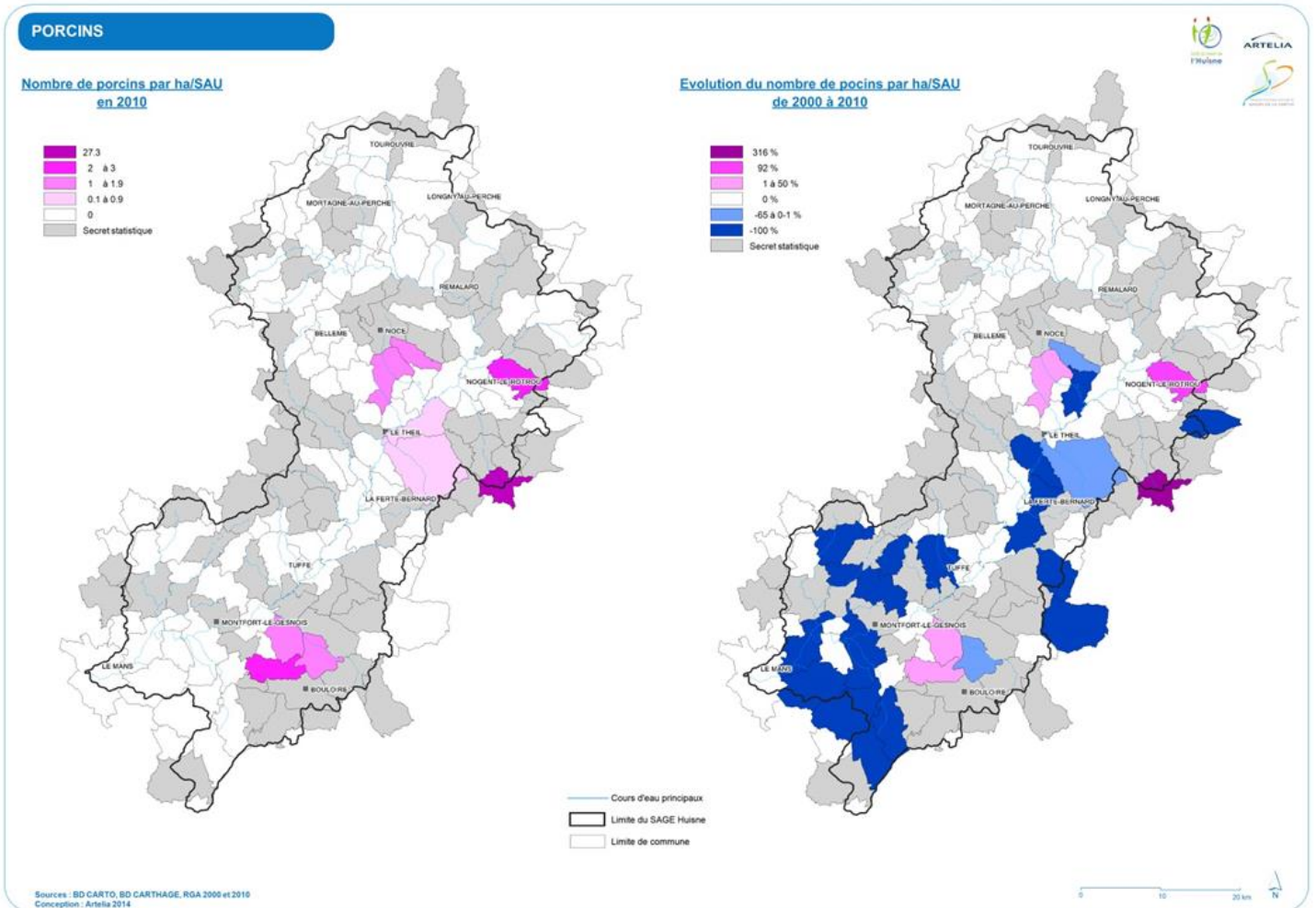
- Présence de volaille en aval de la partie sarthoise
- Entre 2000 et 2010, une augmentation des effectifs de volailles (+8 %), mais une très forte spécialisation des élevages (+504 %)





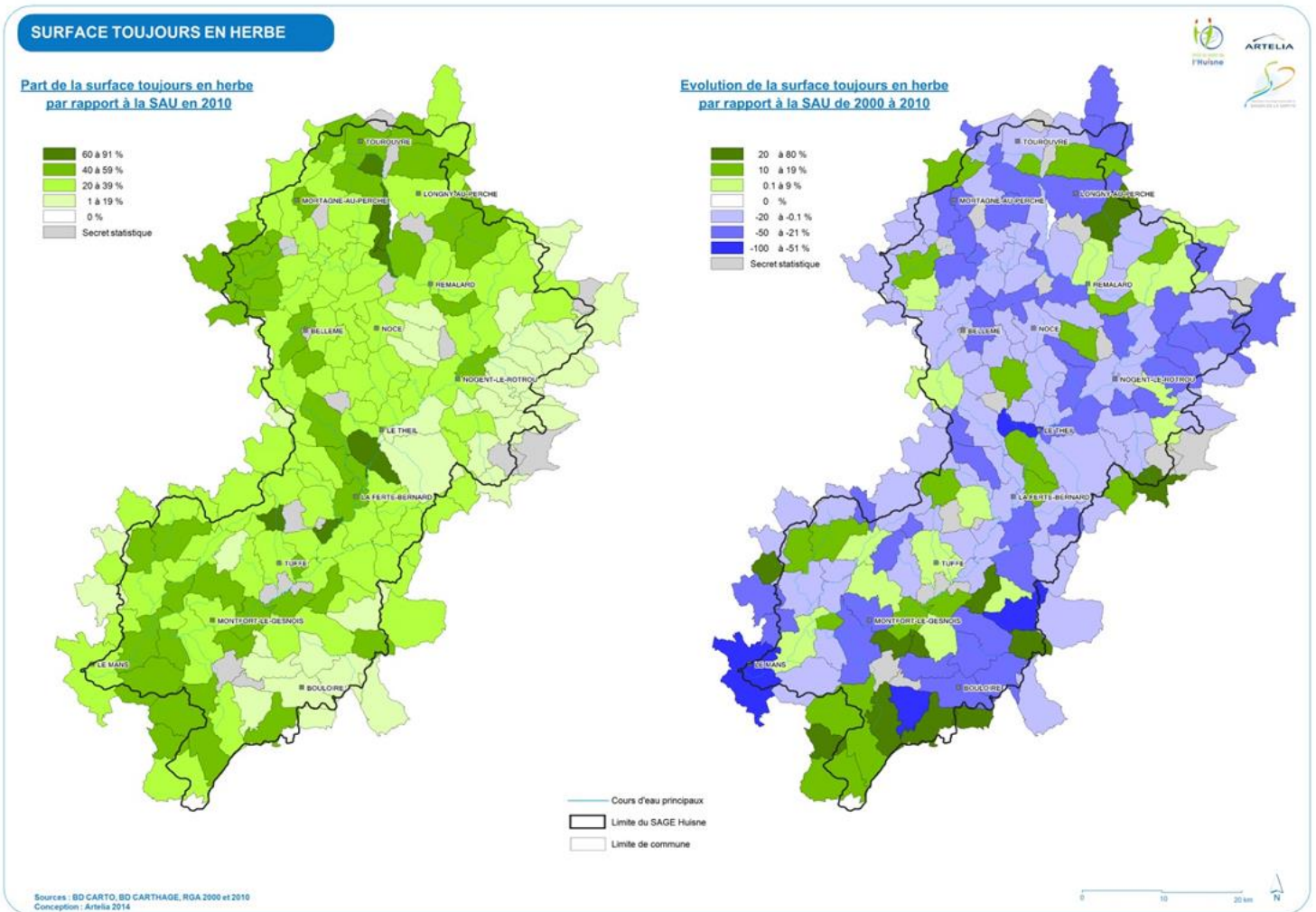
→ Les porcs

- Une présence très ponctuelle de porcs, essentiellement sur la partie Est du territoire
- Entre 2000 et 2010, une forte baisse des effectifs (-34%), mais une très forte concentration des élevages (+204% par exploitation ayant un élevage porcin)



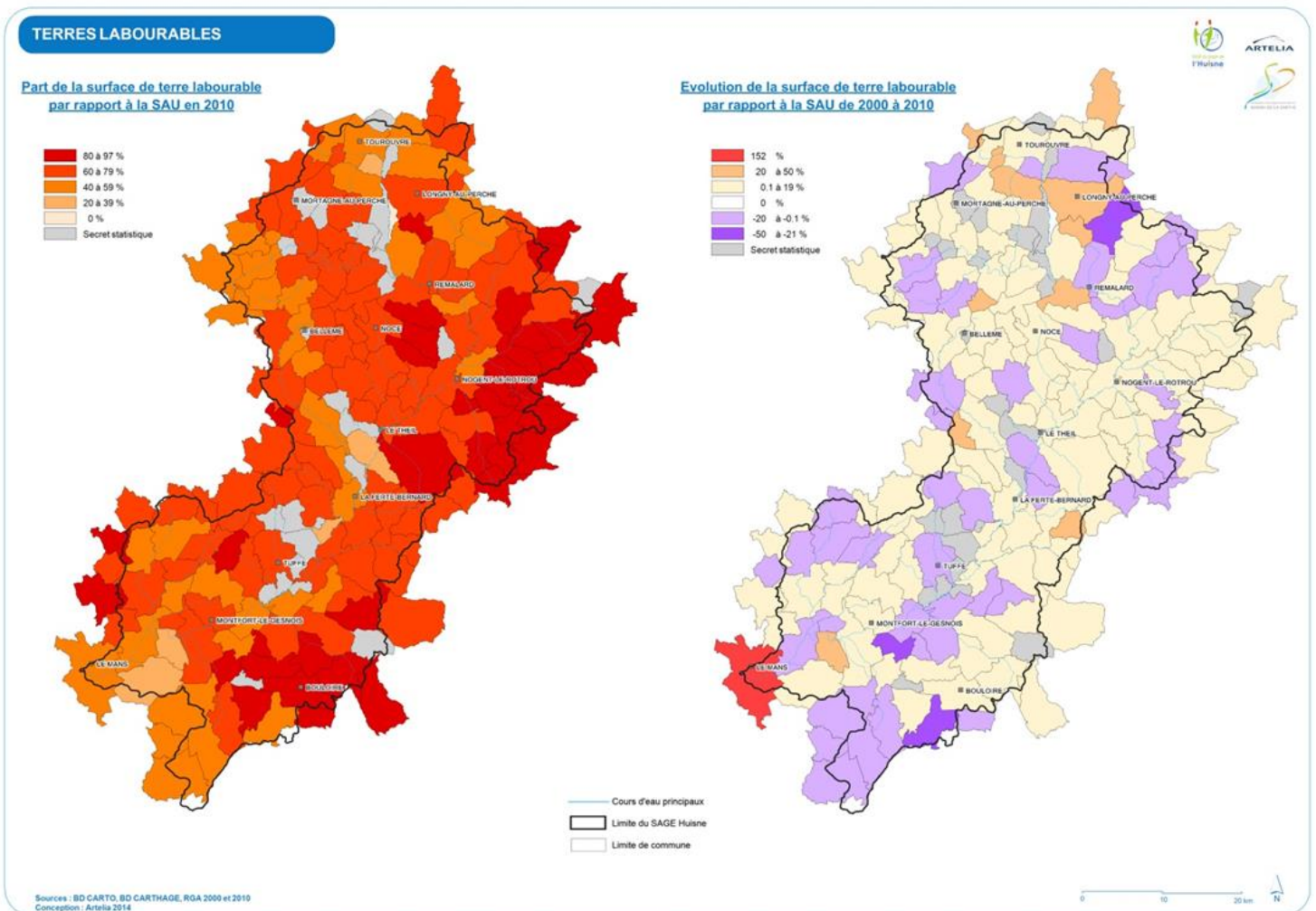
→ L'herbe

- Une présence plus importante de prairies permanentes sur l'amont du perche ornais, la partie sud-ouest du territoire et la vallée de l'Huisne
- Entre 2000 et 2010, une baisse généralisée des surfaces de prairies permanentes (-16 %), hormis la vallée du Narais et certaines poches.



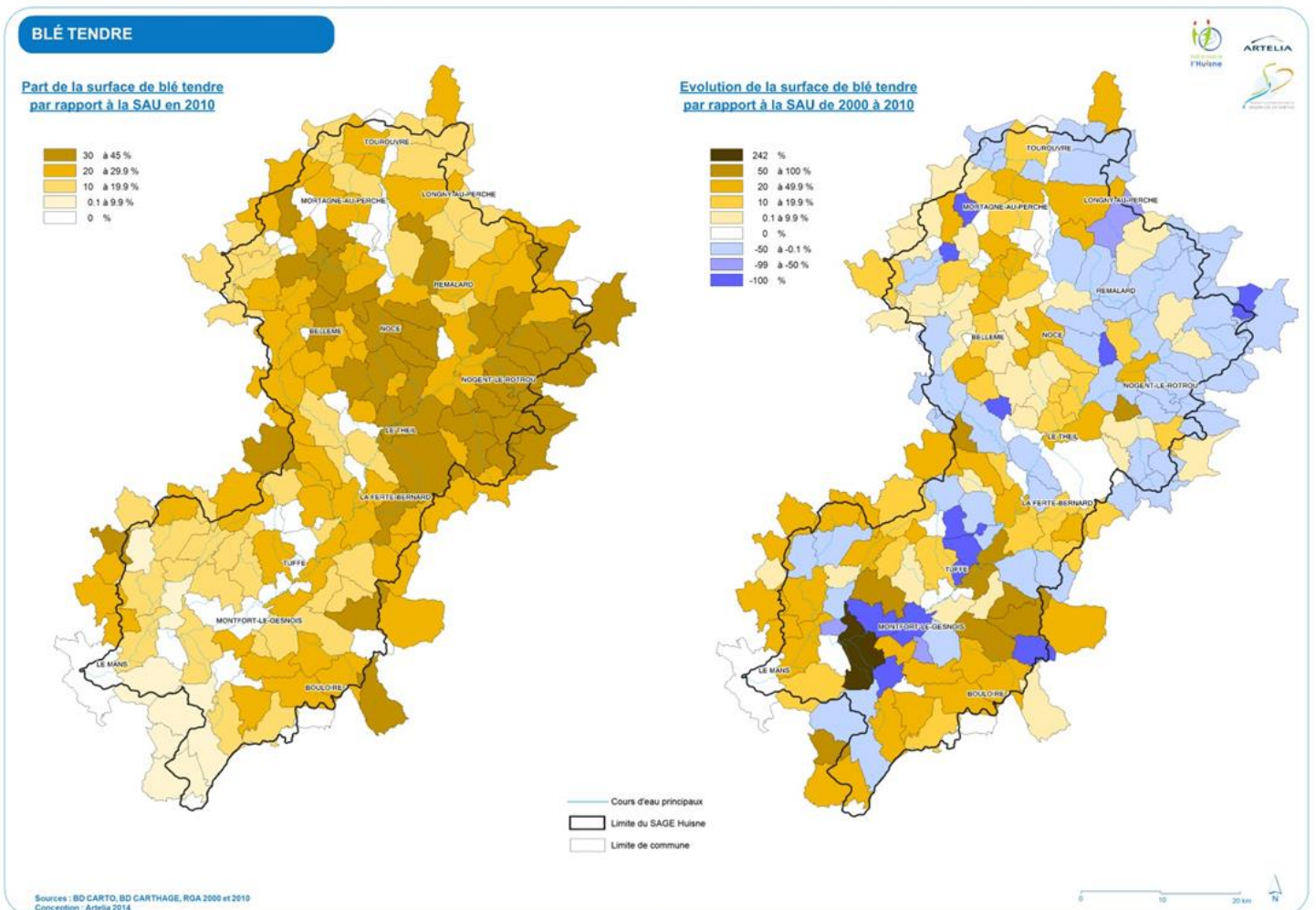
→ Les terres labourables

- Une présence plus importante de terres labourables sur la partie Est du territoire en 2010 (influence de la Beauce et du Pays Calaisien).
- Entre 2000 et 2010, une quasi-stabilité des surfaces de terres labourables, mais une augmentation de la part de ces surfaces dans la SAU des exploitations (2 %)



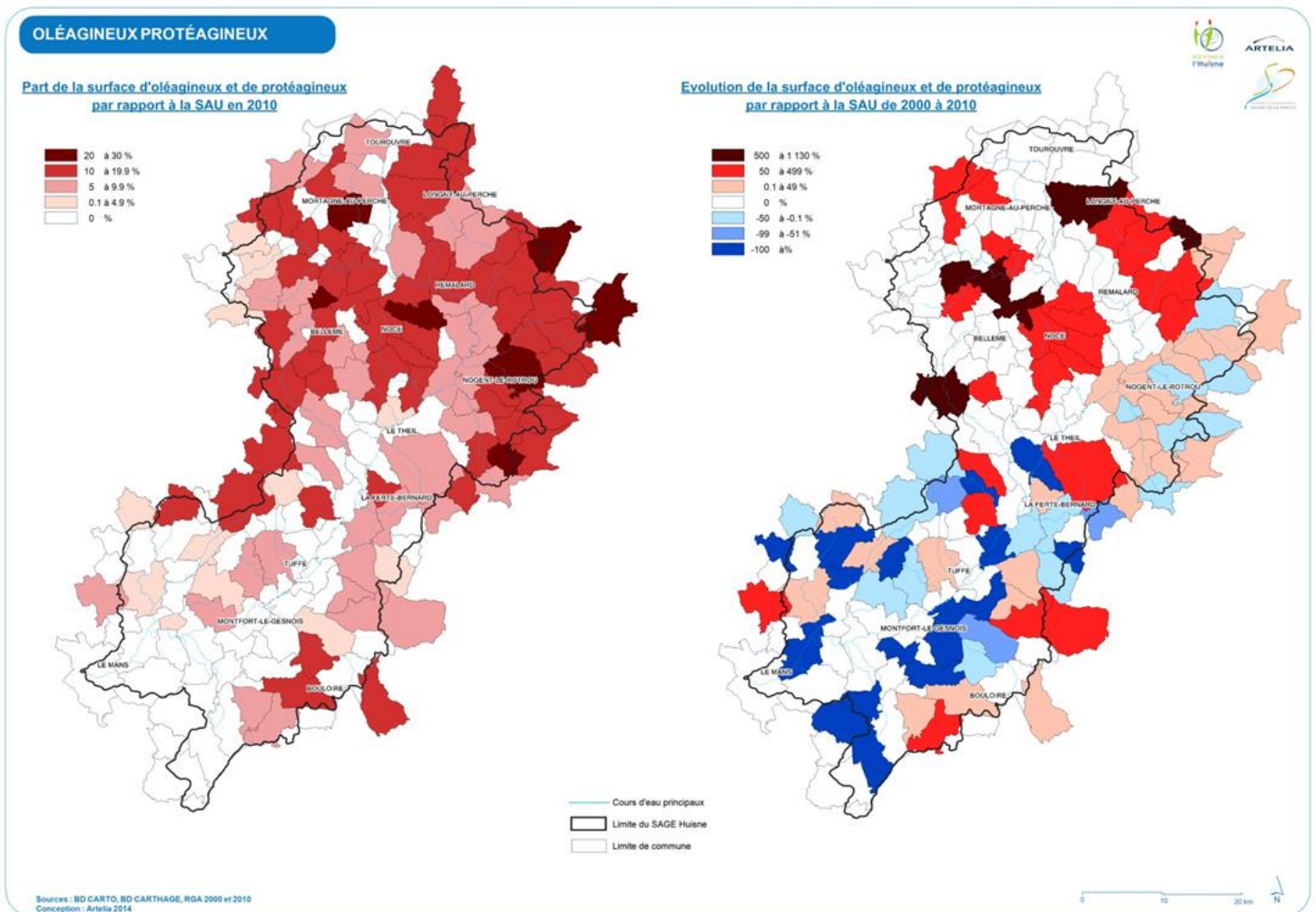
→ Les céréales

- Une présence plus importante des céréales sur la partie Nord-Est du territoire en 2010 (modèle Beauce).
- Entre 2000 et 2010, Le mouvement de céréalisation se poursuit (+ 10 %) : on observe une augmentation de ces surfaces sur la partie Nord-Ouest et Sud du territoire.



→ Les oléagineux et protéagineux

- Une présence plus importante des oléagineux et protéagineux sur le perche ornais et eurélien.
- Entre 2000 et 2010, une augmentation de ces surfaces (+ 75 %), majoritairement sur la partie ornaise et, dans une moindre mesure, eurélienne du bassin versant.



Évolutions pressenties

→ Les structures agricoles : une restructuration des exploitations

- Une augmentation forte de la SAU par exploitation et une progression du salariat agricole,
- Des transmissions de capital de plus en plus difficiles,
- Des contraintes de travail de plus en plus importantes.

→ Le lait : une diminution de la production globale

- La filière devrait fortement se restructurer suite à la disparition des quotas laitiers et une forte demande des laiteries (exportation vers des pays émergents), le volume de production par exploitation devrait augmenter fortement ; parallèlement, certaines exploitations devraient disparaître,
- Les exploitations laitières évolueraient davantage vers une gestion entrepreneuriale, composées de plus d'actifs, et maîtrisant des outils de plus en plus performants,
- On observerait cependant une diminution globale de la production laitière.

→ Le bovin viande : une forte diminution de la production

- Les exploitations bovines qui sont majoritairement de type polyculture élevage, devrait fortement diminuer du fait de la spécialisation des exploitations sur d'autres productions plus attractives (céréales, etc.) et du durcissement de la réglementation (zones vulnérables),
- On observerait une forte diminution de la production de bovin viande.

→ La volaille : une augmentation de la production

- La production devrait continuer à augmenter du fait d'une filière sarthoise particulièrement bien positionnée sur les marchés (produit à haute valeur ajoutée, IAA leaders) de la performance des élevages, et de l'attractivité du produit (viande blanche à bas coût)
- Le mouvement de restructuration des exploitations devrait se poursuivre,
- On observerait une augmentation globale de cette production.

→ Le porc : une diminution de la production

- De par la concurrence internationale (allemande notamment), la production porcine devrait continuer à baisser,
- Cette filière devrait continuer son mouvement de concentration et de spécialisation sur quelques unités de production,
- Ces quelques exploitations devront être performantes et viser l'autonomie alimentaire pour être rentables.

→ Les fourrages : une diminution des prairies permanentes

- Les prairies permanentes diminueraient du fait de la céréalisation en cours et de l'intensification de la production laitière (accroissement de la part de maïs ensilage dans l'alimentation),
- Ces surfaces seraient optimisées pour consacrer davantage de SAU aux cultures céréalières,
- De par le réchauffement climatique et la crise énergétique, la part des légumineuses dans les surfaces fourragères augmenteraient.

→ Les céréales, oléagineux et protéagineux : une augmentation de surfaces

- Les surfaces céréalières, oléagineuses et protéagineuses augmenteraient fortement, liées notamment à l'accroissement de la SAU par exploitation, la capacité d'anticipation (capacité de stockage) des cours des céréales, oléagineux et protéagineux, et à l'amélioration du cadre de vie.
- Les surfaces oléagineuses et protéagineuses augmenteraient plutôt dans le perche ornais et eurélien, les céréales et les cultures de printemps (maïs grain, tournesol) dans la partie sarthoise.
- Ce phénomène de céréalisation devrait induire une augmentation des surfaces de drainage, majoritairement sur la partie ornaise du bassin versant

5. La pisciculture en étangs

Constats et tendances passées

→ Une activité peu ou pas connue et une production encore limitée

- La production annuelle régionale reste limitée, de 500 à 1 500 tonnes de poissons
- La filière, qui s'est professionnalisée, compte une vingtaine d'entreprises de pisciculture établies dans la région et les départements périphériques travaillant sur les étangs des Pays-de-la-Loire ; les pluriactifs sont entre 1 000 et 5 000
- Aujourd'hui, la pisciculture en étangs approvisionne presque exclusivement le marché du repeuplement et de la pêche de loisirs

→ Actions en cours

- **Des axes de réflexion autour du marché de l'alimentation humaine**
 - Un potentiel de production pour des produits piscicoles régionaux d'étangs, tels que le sandre, l'anguille, le brochet et la truite (filiale de distribution, demande des consommateurs) ; installation récente d'une salmoniculture proche de La Ferté-Bernard
 - Mais des difficultés à lever : prédation des oiseaux piscivores, réglementation contraignante, concurrence d'autres usages.

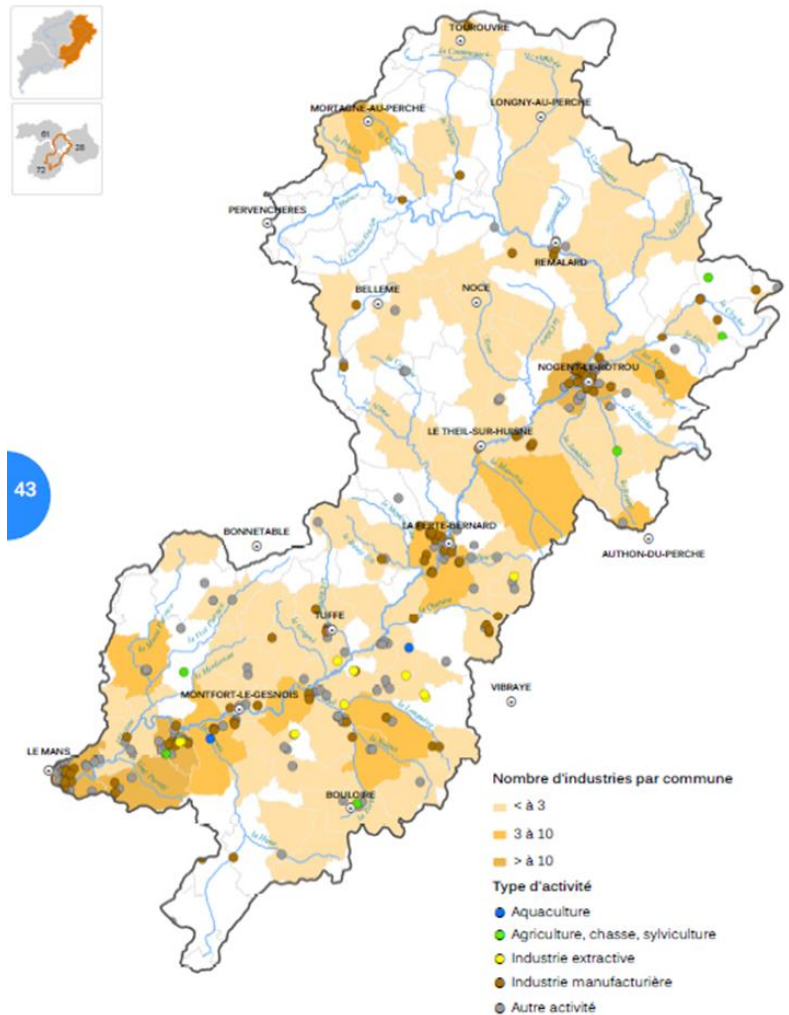
6. Les activités économiques industrielles

6.1 Constats et tendances passées

→ Caractérisation du tissu industriel

- Un corridor industriel dans la vallée de l'Huisne (A11) et 3 pôles économiques majeurs
- Les principales filières :
 - Agroalimentaire (rillette, abattoir, laiterie)
 - Automobile
 - Papier, carton, arts graphique
 - Logistique, transports
 - Ameublement
 - Industries diverses (électronique, mécanique, etc.)

Activités industrielles pouvant impacter la ressource en eau

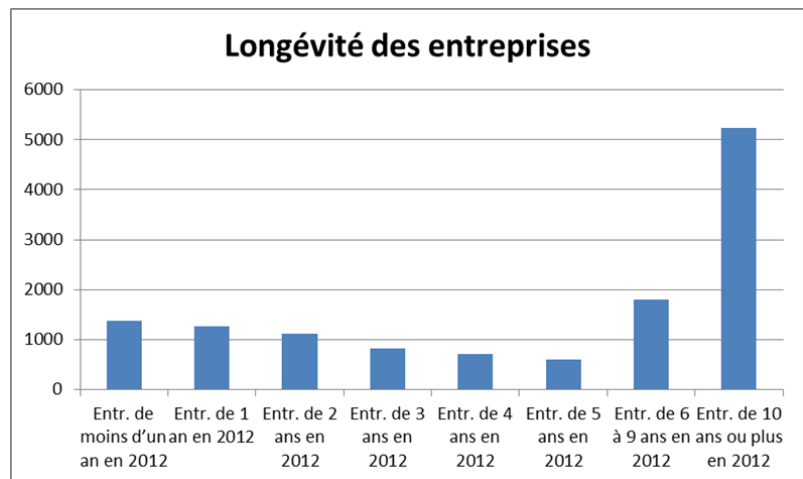
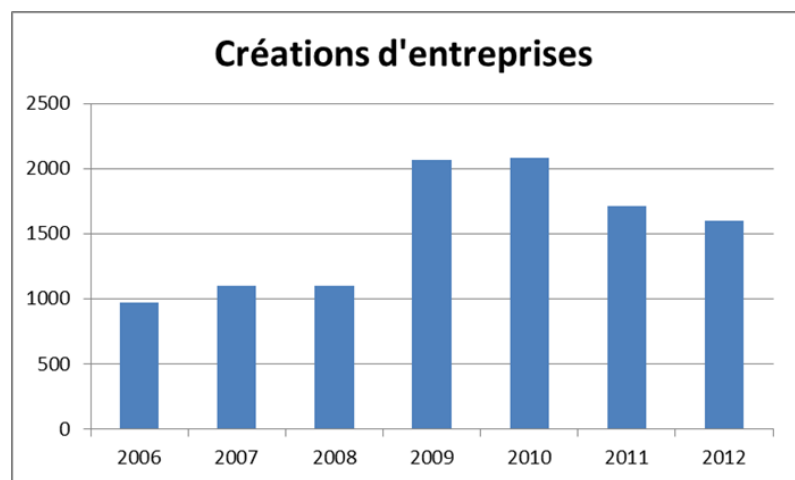


43

→ Caractérisation du tissu industriel

- Un positionnement géographique stratégique, entre le bassin parisien et le grand Ouest
 - Un territoire bien desservi (A11).
- Une spécificité industrielle forte (agroalimentaire, automobile) propice au développement exogène du territoire
 - Une présence d'industries agro-alimentaires leaders et dynamiques (SOCOPA, rillettes, etc.),

- De grandes entreprises avec des centres de décision locaux,
 - Une bonne santé financière des entreprises, des projets ornais et une forte capacité de résilience (forme de patriotisme et d'esprit percheron).
- **Mais des entreprises fragilisées depuis plusieurs années**
 - Une compétitivité insuffisante des outils des IAA,
 - Un secteur automobile qui subit des tensions structurelles (déplacement des usines vers les bassins de consommation) et conjoncturelles fortes (crise économique),
 - Une croissance atone depuis plusieurs années pour la plupart des secteurs industriels (visibilité à court terme, problème de surréaction).





Créations et longévité des entreprises

- En 2011, un taux de création d'entreprise important (13,3 %) mais une baisse de créations d'entreprises depuis la crise,
- Plus de 40 % des entreprises ont plus de 10 ans d'existence,
- Une survie des jeunes entreprises (- de 5 ans d'existence) fragile mais un taux de survie sarthois supérieur à la moyenne nationale.

Évolutions pressenties

→ Une diversification du tissu industriel

- Le territoire subirait un lent mouvement de désindustrialisation, comme sur le reste du territoire national :
 - Les grosses entreprises manufacturières et agro-alimentaires devraient continuer à améliorer la performance de leurs outils,
 - Certaines industries agro-alimentaires pourraient connaître des difficultés économiques du fait de leur petite taille, de la faible valorisation du produit et du coût élevé de production.
- Quelques entreprises innovantes dans le secteur du numérique et de l'économie verte devraient se développer grâce à un pôle de compétence reconnu dans le domaine de l'acoustique et à la proximité de Paris.

7. Le tourisme et les activités de loisirs

Constats et tendances passées

→ Une dynamique touristique dans la moyenne française des territoires ruraux

- Un tourisme de courts séjours,
- Une clientèle de proximité et de passage (Nord, bassin parisien, région Centre),
- Très forte majorité d'hébergements non marchands (plus des 2/3),
- La recherche de patrimoines et de paysages, la pratique de la balade (pédestre, vélo...) et d'activités plein air / pleine nature,
- Une forte présence de résidences secondaires sur le Perche, de 18 à 50 % du nombre total de logements pour la majorité des communes.

→ Quelques sites et activités repères sur le territoire du SAGE

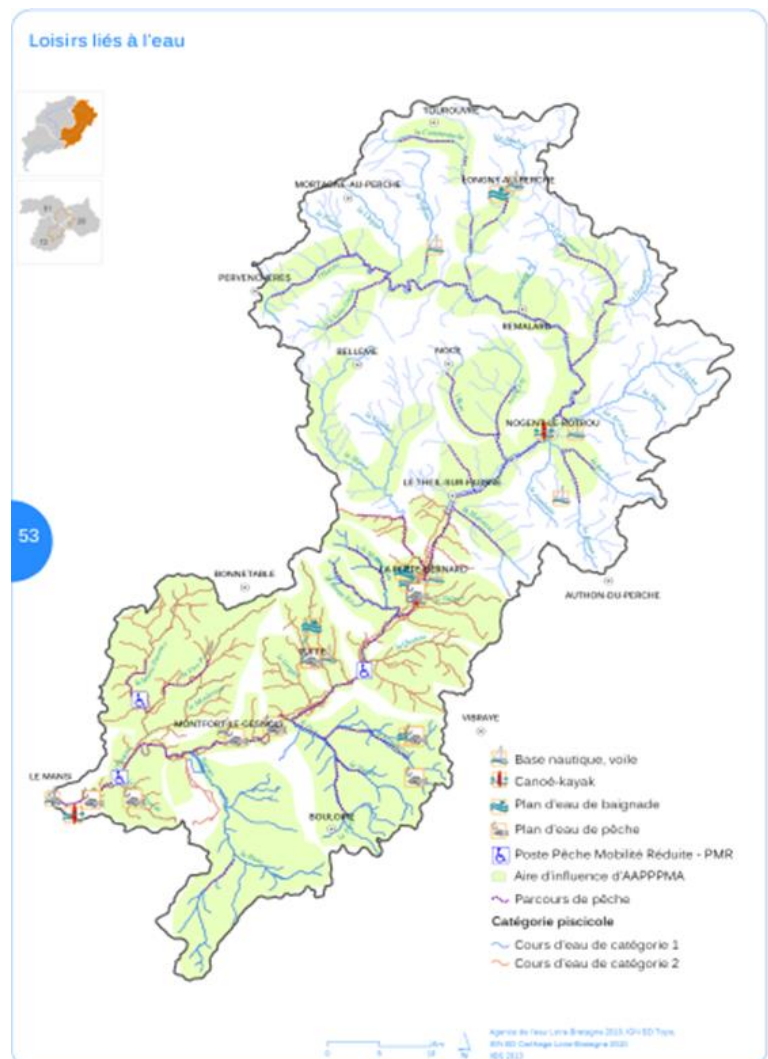
- Parc Papéa à Yvré-L-Evêque (145 000 entrées),

- Domaine de Pescheray à Le Breil-sur-Mérize (55 000 entrées),
- Manoir et domaine de Courboyer à Nocé (32 000 visiteurs),
- La Ferté-Bernard, Nogent-le-Rotrou, Bellême, Mortagne-au-Perche, Le Mans,
- Un projet de parc touristique thématique « Moyen Age » à Cherré (300 ha).

➔ Des parcours canoë essentiellement sur l'Huisne à Nogent-le-Rotrou, La Ferté-Bernard et au Mans, ainsi que plusieurs bases de loisirs en plan d'eau

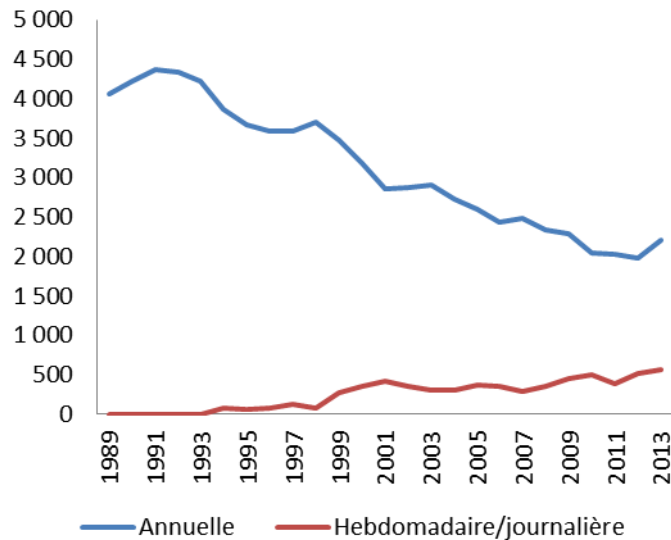
➔ Des activités nautiques connaissent un essor significatif

- À La Ferté-Bernard :
 - 10/15 bateaux électriques pour 9 000 tickets/an,
 - Parcours canoë, de 900 locations en 2006 à 1 900 en 2013.
- Depuis 5 ans, des « randos cult' » en Sarthe, avec des parcours canoë sur des tronçons non ouverts à l'année



→ La pratique de la pêche en eau douce

- Les ventes de carte annuelle s'effritent depuis plusieurs années (-50% en 25 ans en 72) ; en revanche, progression des cartes hebdomadaires et journalières (x 2,8 en 15 ans)



Évolutions pressenties

→ Une stabilisation des offres et des services

- Du fait du positionnement géographique du territoire, entre le bassin parisien et le littoral atlantique, l'activité touristique resterait dépendante des passages,
- L'offre d'activités sur la voie d'eau (canoë à la Ferté-Bernard et Nogent-le-Rotrou) et au bord de l'eau (visite du patrimoine, pêche, etc.) devrait se structurer (partenariats) pour répondre à une demande de proximité,
- Le nombre de résidences secondaires devrait stagner, voire diminuer.

→ Quelques craintes

- L'atteinte au bocage et la dénaturaion du paysage traditionnel pourrait entraîner une baisse de l'attractivité touristique, plus particulièrement dans le Perche.
- L'activité « pêche » devrait connaître une baisse continue du nombre de carte annuelles délivrées ; néanmoins, des axes de développement autour de la pêche à la mouche de l'ombre.



II. Le scénario tendance

**→ Les tendances
pressenties sur les
milieux aquatiques et
la ressource en eau**



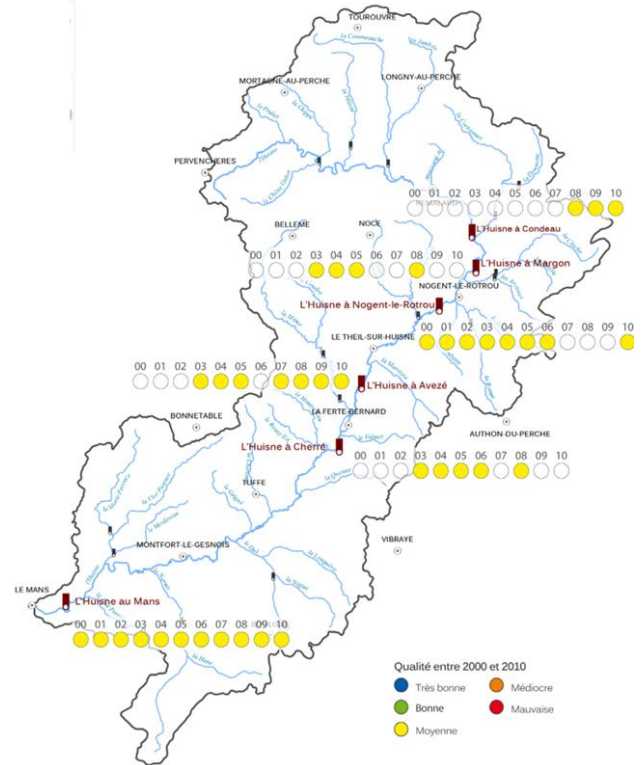
1. Qualité des eaux superficielles : principaux paramètres physico-chimiques

L'azote

AZOTE

CONSTATS ET TENDANCES PASSES

- Paramètre nitrate :
Maintien d'une qualité moyenne (carte ci-contre).
> **Non respect du bon état DCE**
- Matière azotées hors nitrates :
Amélioration vers une bonne qualité pour l'ensemble du BV.



AZOTE

FACTEURS AGGRAVANTS

- Les surfaces céréalières, oléagineuses et protéagineuses augmenteraient fortement
- Le développement de l'urbanisation devrait se poursuivre sur la partie sarthoise, et sur la frange est du bassin versant (Nogent-le-Rotrou/Le Theil)
- La poursuite de la destruction des zones tampons (bocage, zones humides...)
- Les filières animales devraient fortement se restructurer, se traduisant par une concentration des cheptels

FACTEURS D'AMELIORATION

- Une diminution des effluents d'élevage, notamment liée à la forte diminution des cheptels de bovins viande observée depuis plusieurs années et à venir
- Mise aux normes des élevages
- Les élevages évolueraient davantage vers une gestion entrepreneuriale, avec des outils de plus en plus performants
- Application du programme d'actions de la Directive Nitrates

TENDANCES PRESENTIES

- Pas de risques avérés d'augmentation importante des flux d'azote à l'échelle du bassin versant global
- De façon marginale, risque d'apparition de surconcentrations locales, sur certains tronçons de cours d'eau

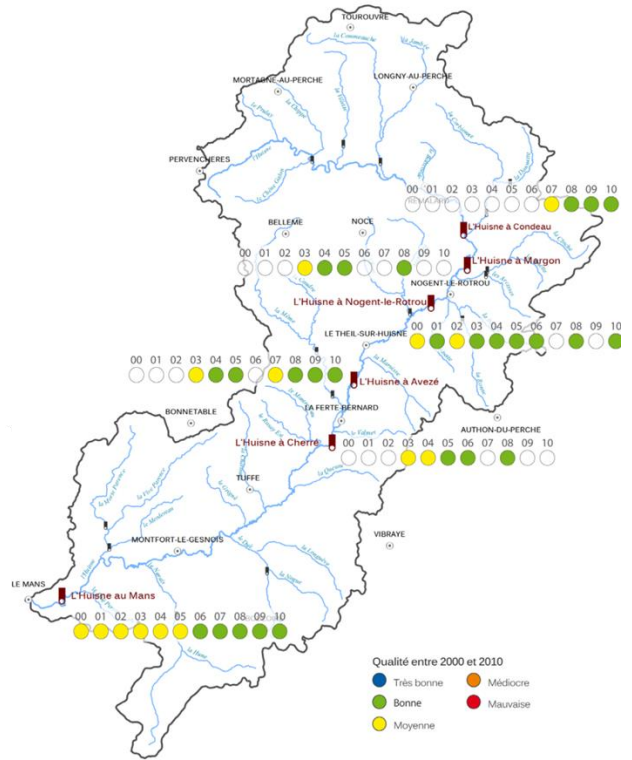


Le phosphore total

PHOSPHORE TOTAL

CONSTATS ET TENDANCES PASSES

- Amélioration vers un bon état sur l'ensemble du bassin versant
> Respect du bon état DCE



PHOSPHORE TOTAL

FACTEURS AGGRAVANTS

- Sols naturellement chargés en phosphore + stock dans les sédiments des cours d'eau
- Les filières animales devraient fortement se restructurer, se traduisant par une concentration des cheptels
- Les surfaces céréalières, oléagineuses, protéagineuses et les surfaces drainées augmenteraient fortement
- Risques ponctuels d'assainissement insuffisant (augmentation de la population, développement périurbain, installations non collectives non mises aux normes)
- Régression du bocage : accroissement des ruissellements et de l'érosion sur le BV

FACTEURS D'AMELIORATION

- Une diminution des effluents d'élevage
- Mise aux normes des élevages
- Restructuration des STEP les plus importantes
- Mise en conformité progressive des installations d'ANC
- Capacité d'auto-épuration des cours d'eau

TENDANCES PRESENTIES

- Stabilisation des flux de phosphore liés aux rejets urbains, voire diminution
- Stagnation, voire légère augmentation, des apports diffus
- Augmentation ponctuels des pics de concentration
- Flux globaux en croissance avec l'accroissement des phénomènes d'érosion

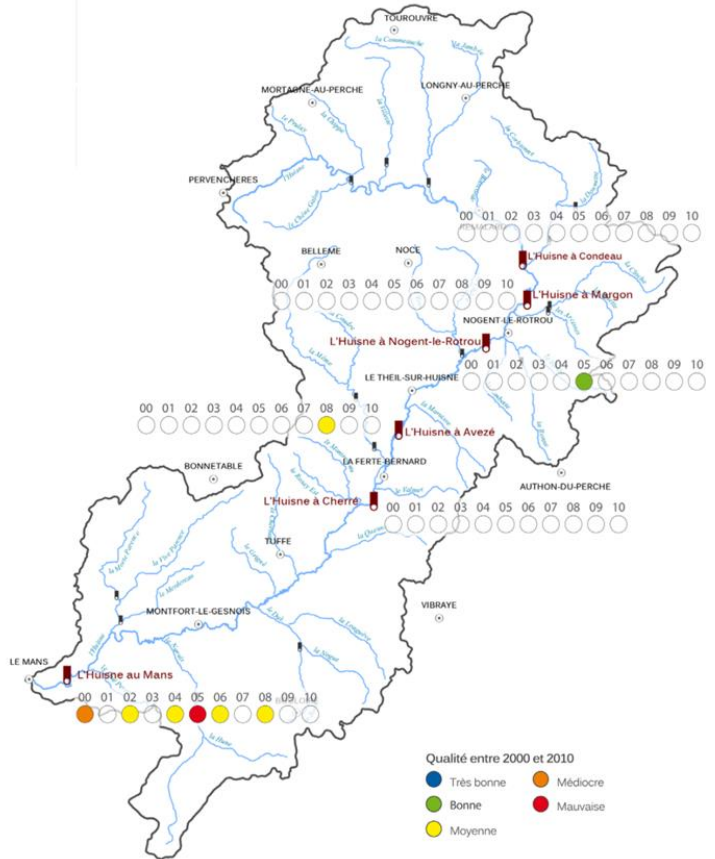


Les pesticides

PESTICIDES

CONSTATS ET TENDANCES PASSES

- Peu de données disponibles pour le bassin versant, excepté à la station du Mans
- Hétérogénéité des types de produits et de leur concentration à l'échelle du BV
- L'état semble osciller entre moyen et médiocre, voire mauvais
> **Non respect du bon état DCE**



PESTICIDES

FACTEURS AGGRAVANTS

- Limitation des molécules commercialisées
- Risques de surdosages en usage non agricole
- Les surfaces céréalières, oléagineuses et protéagineuses augmenteraient
- En grande majorité, destruction chimique des cultures intermédiaires

FACTEURS D'AMELIORATION

- Certiphyto (01/10/2013 pour vendeurs et 01/10/2014 pour les utilisateurs)
- Charte « Jardiner au naturel » : 12 magasins signataires
- Plan de désherbage communal (60 communes) et démarche « zéro phyto » (6 communes)
- Sensibilisation « réseau DEPHY » en application du plan Ecophyto&Agronomie
- Développement de nouvelles dynamique agricoles autour de l'agriculture écologiquement intensive
- Optimisation des doses utilisées en agriculture
- Augmentation des prix des produits phytosanitaires
- Formation des agriculteurs
- Application réglementaire (bandes enherbées)

TENDANCES PRESENTIES

- Molécules fugaces ; les pics de concentrations restent difficiles à cerner
- Amélioration des techniques analytiques
- Augmentation probable des flux agricoles en lien avec le développement des surfaces céréalières
- Une probable stagnation des flux d'origine non agricoles



2. Qualité des eaux souterraines : principaux paramètres surveillés

Les nitrates

NITRATES

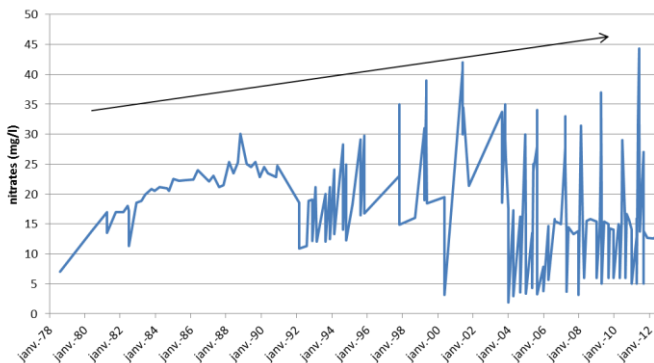
CONSTATS ET TENDANCES PASSES

- 7 qualitomètres des eaux souterraines sur le bassin versant
- Qualité très variable selon la nature des nappes



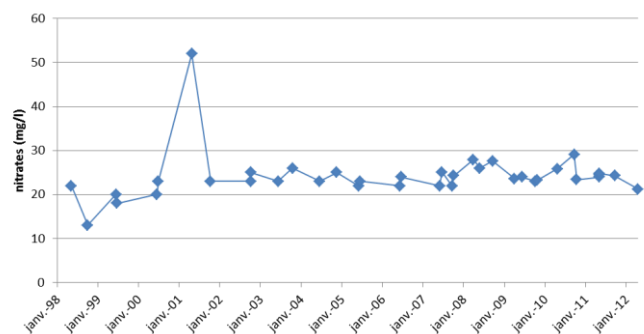
4: Cormes

Calcaire libre de l'Oxfordien, Orne-Sarthe
profondeur : 31 m



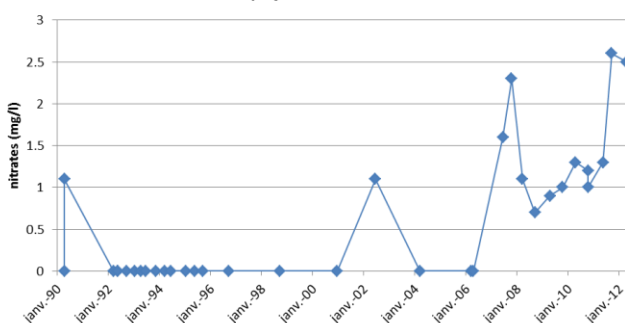
5: Reveillon

Sables et grès du Cénomaniens sarthois
profondeur : 21 m



7: Ardenay-sur-Merize

Sables et grès du Cénomaniens sarthois
profondeur : 117 m



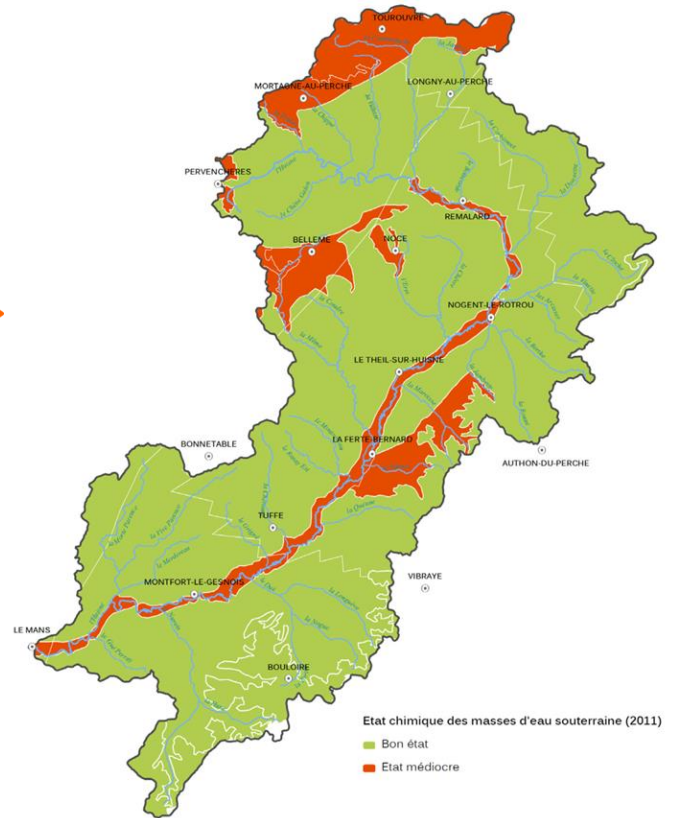
Les pesticides

PESTICIDES

CONSTATS ET TENDANCES PASSES

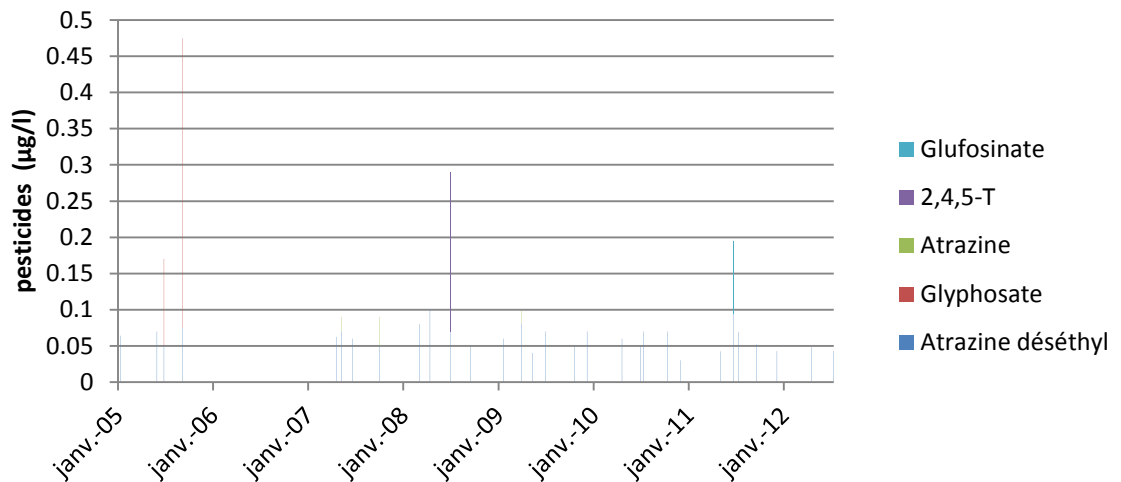
- Bon état pour 4 masses d'eau, dont les plus conséquentes sur le bassin-versant :
 - Sables et grès du Cénomane sarthois
 - Craie du Séno-Turonien unité du Loir
 - Calcaire du jurassique moyen captif de la bordure NE du massif armoricain
 - Calcaires captifs de l'Oxfordien, Orne, Sarthe
- Etat médiocre pour 3 masses d'eau, mais qui sont de faible étendue sur le bassin-versant de l'Huisne :
 - Marnes du Callovien Sarthois
 - Calcaire libre de l'Oxfordien, Orne, Sarthe
 - Alluvions de l'Huisne

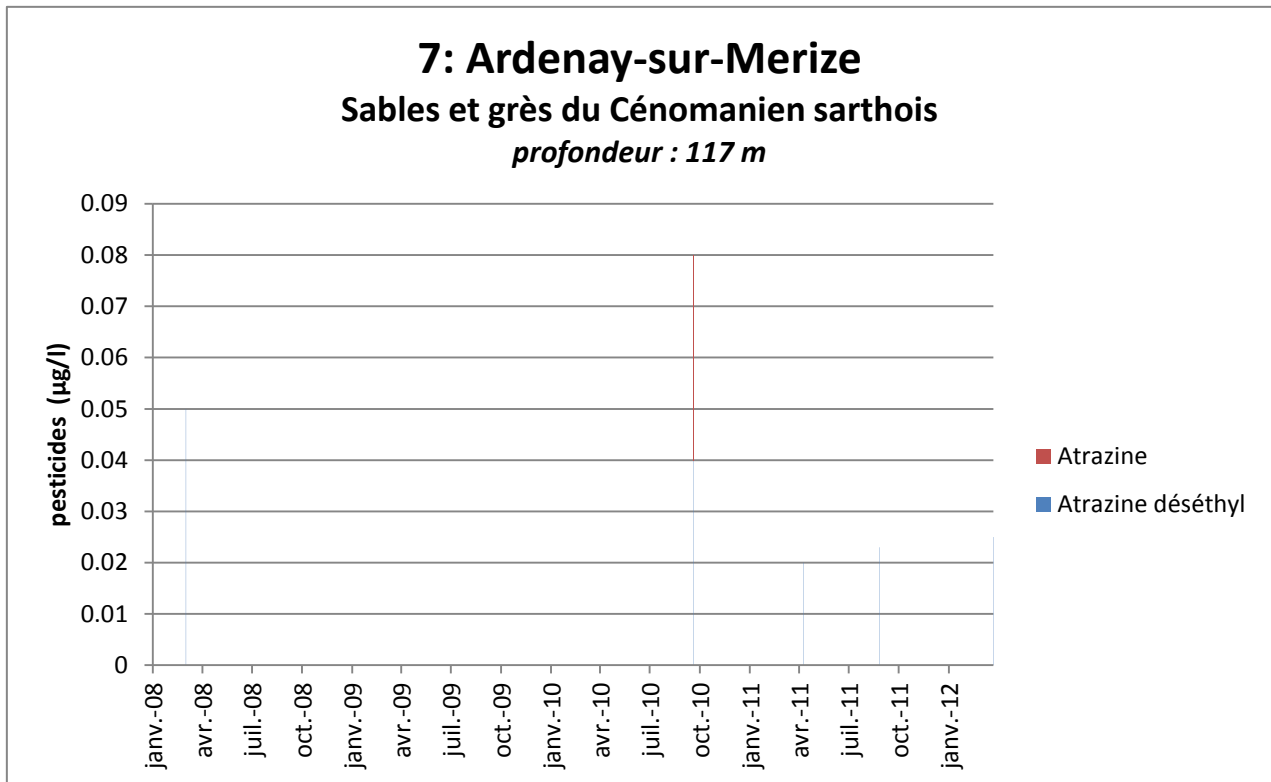
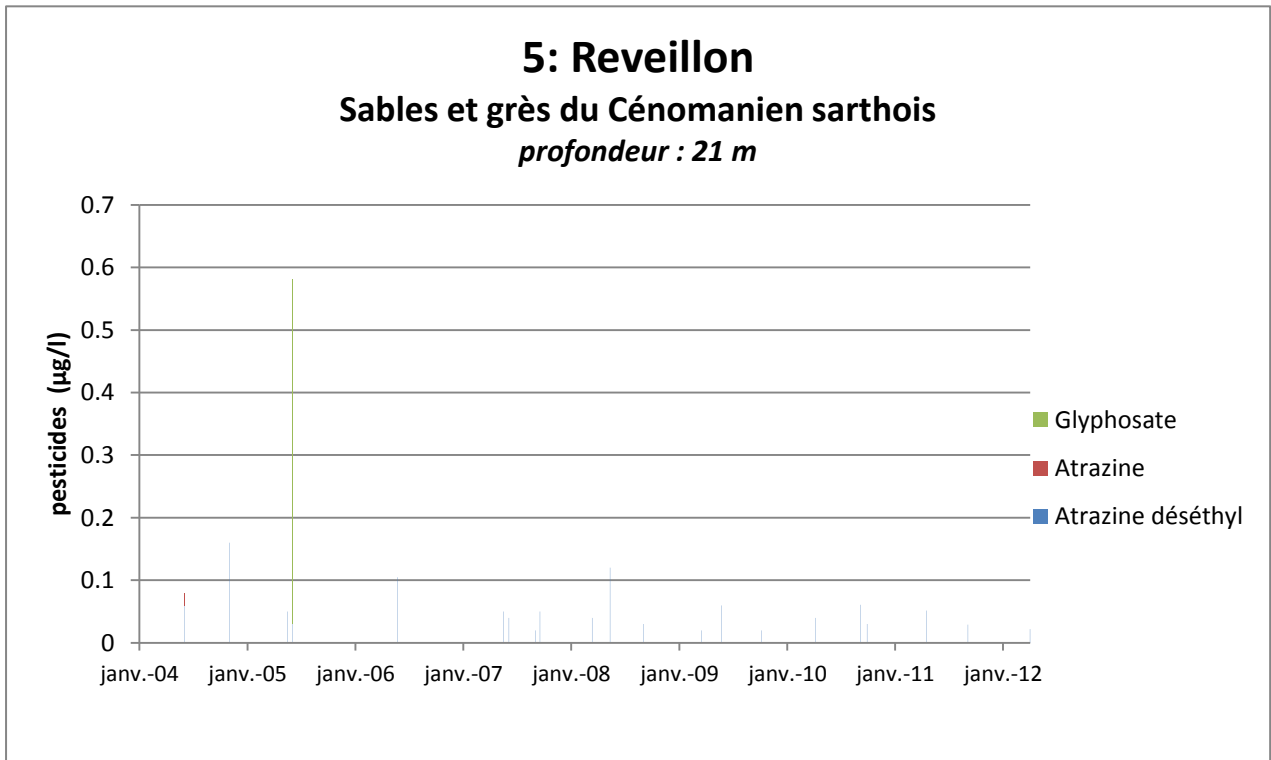
Evaluation de l'état chimique des masses d'eau souterraine

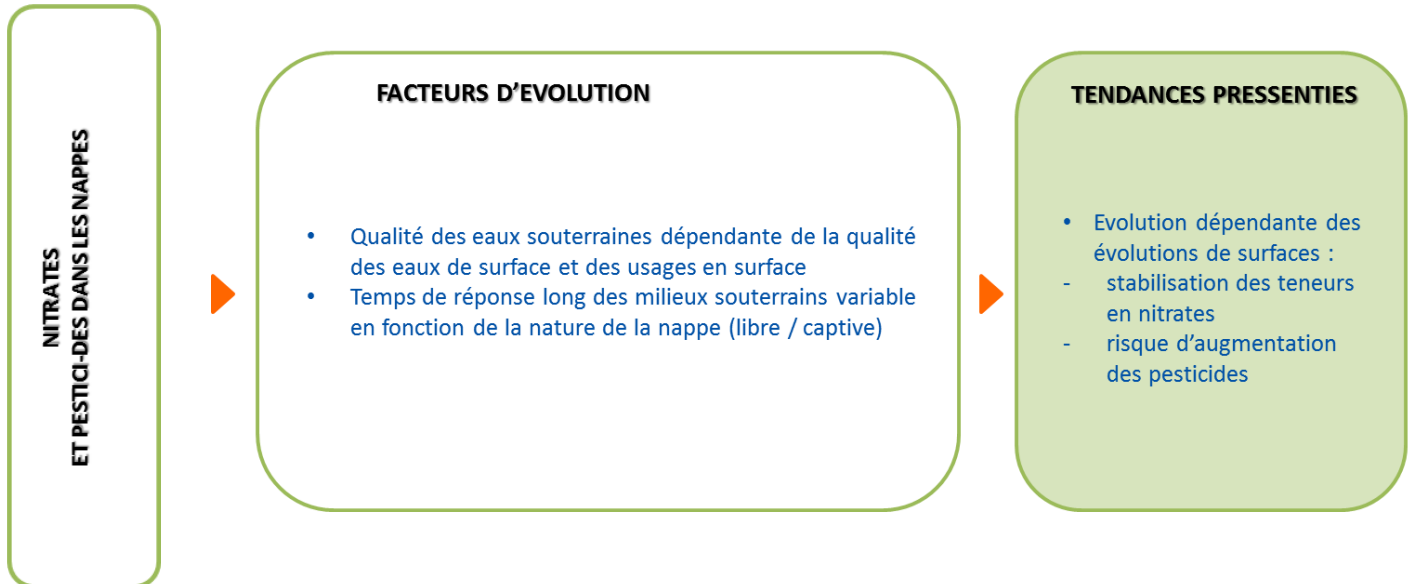


4: Cormes

Calcaire libre de l'Oxfordien, Orne-Sarthe
profondeur : 31 m







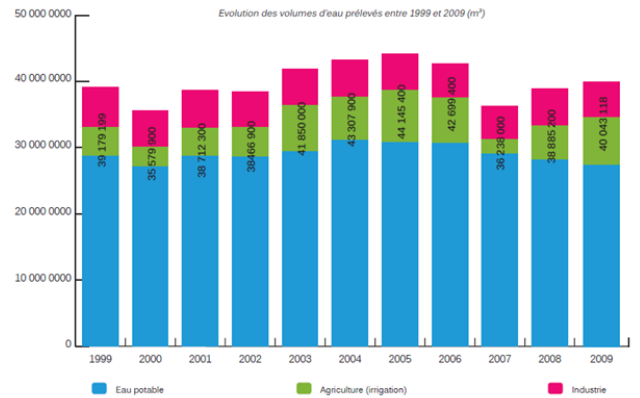


3. Aspects quantitatifs

ASPECT QUANTITATIF

CONSTATS ET TENDANCES PASSES

- Des prélèvements en eau stables sur le territoire du SAGE depuis 1999, avec en moyenne 40 millions de m3 par an



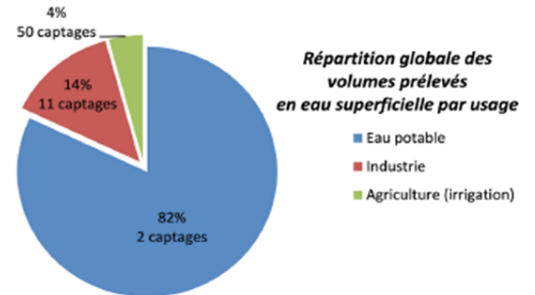
USAGE	PART DES PRELEVEMENTS	RESSOURCE MAJORITAIREMENT SOLLICITEE	TENDANCE D'EVOLUTION SUR LA PERIODE 2000-2010
AEP	69 %	60% superficielle 40% souterraine	Prélèvements stables compris entre 27 et 30 millions de m3/an Eau superficielle davantage sollicitée
Irrigation	18 %	Eau souterraine	Variations interannuelles réflétant les variations climatiques et donc les besoins en eau Pas de tendance significative
Industrie	13 %	50% superficielle 50% souterraine	Prélèvements stables

ASPECT QUANTITATIF

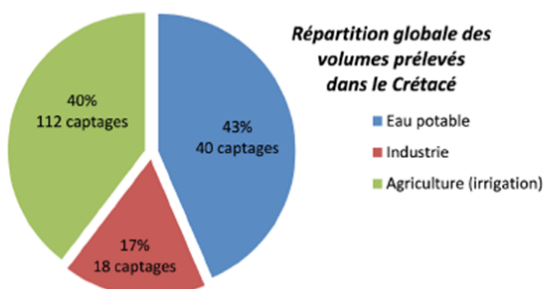
CONSTATS ET TENDANCES PASSES

- 50% sur les eaux superficielles : pression majoritaire pour l'usage AEP
- 50% sur les eaux souterraines :
 - Nappe du Cénomanién : pression majoritaire AEP et irrigation
 - Nappe de l'Oxfordien : pression majoritaire AEP

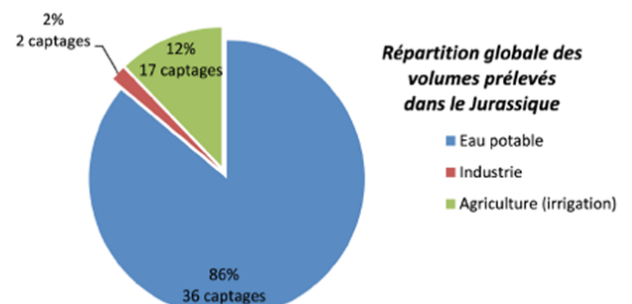
Eaux superficielles



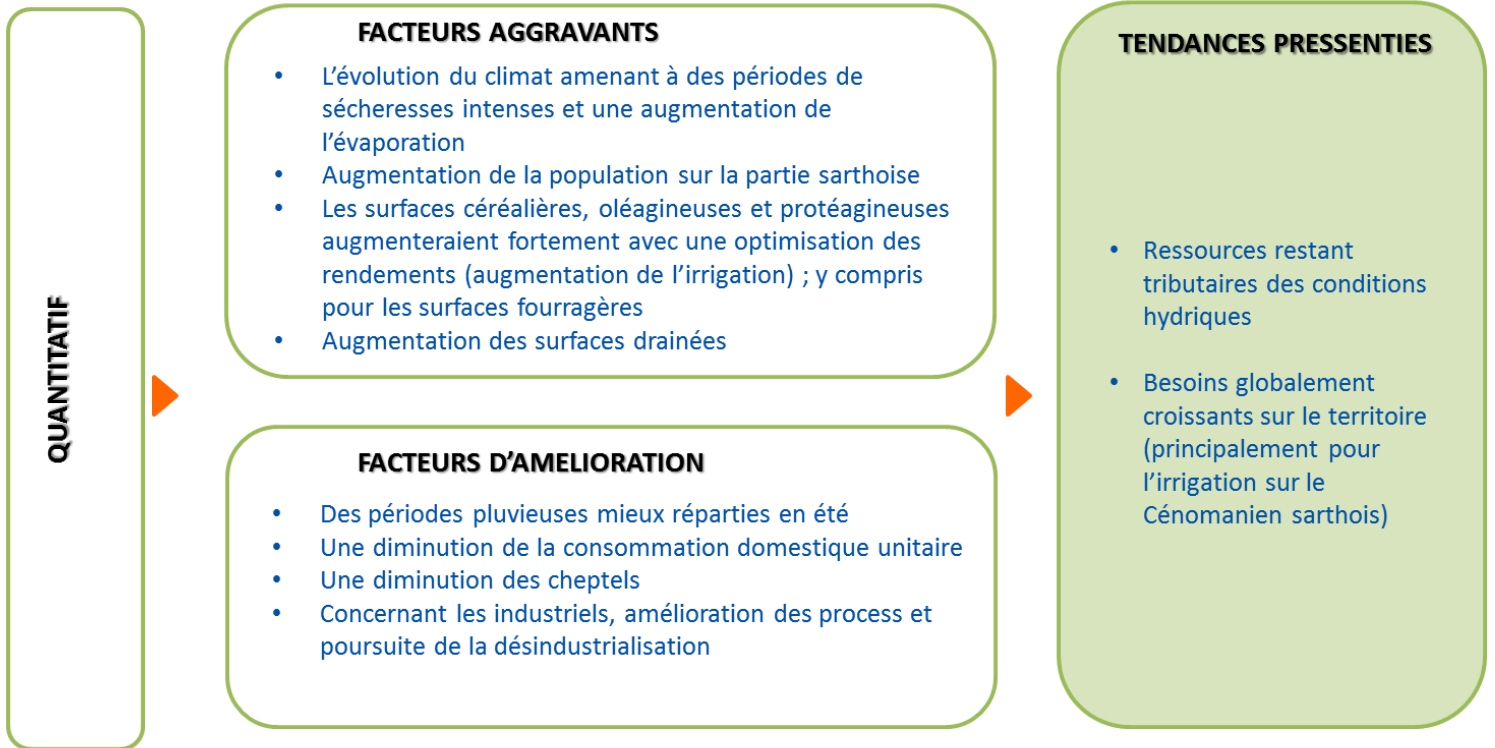
Eaux souterraines



14,17 millions de m3 / an



5,78 millions de m3 / an

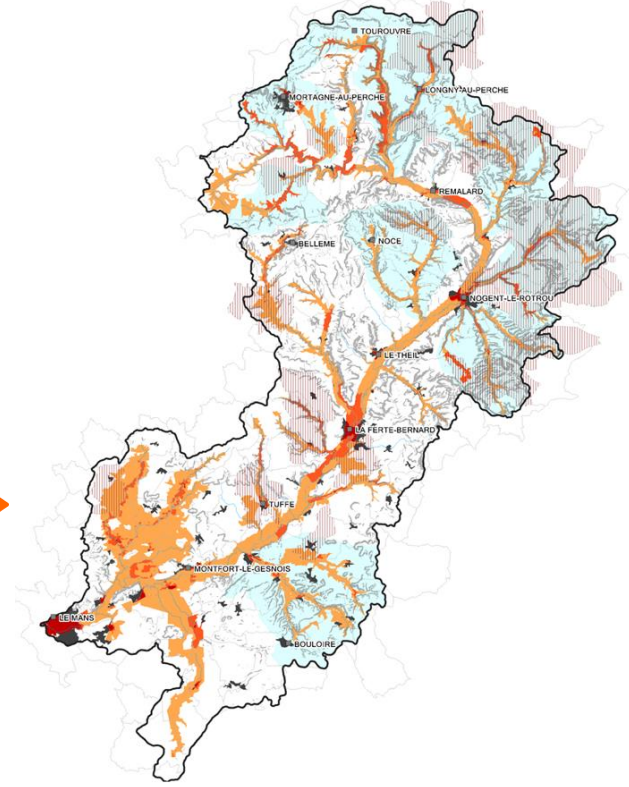


4. Risques naturels : crues/inondations

INONDATIONS/CRUES

CONSTATS ET TENDANCES PASSES

- Zones les plus vulnérables aux inondations:
 - Nogent-le-Rotrou
 - La Ferté-Bernard
 - Le Mans
- Secteurs fortement générateurs de crues :
 - Essentiellement le nord du BV : cœur du Perche, bordure NNE du BV
 - En aval : le bassin du Dué et la vallée de l'Huisne
- Un renforcement de la politique de prise en compte du risque d'inondation avec la mise en place de programmes et plans de prévention et de prévision, associés à des réglementations qui se précisent au niveau européen (Directive Inondation)
- Des travaux de protection des habitations existantes réalisés à l'aval, mais encore peu d'actions globales de protection à l'échelle du bassin versant



Légende FAIBLESSES
 ■ Pente > 10%
 ■ Bassin versant fortement générateur de crue

Facteurs aggravant le risque d'inondation
 ■ Zone urbanisée
 ■ Commune présentant un taux élevé de surface drainée (>10% de la surface communale)

Sensibilité aux inondations
 ■ Forte
 ■ Moyenne
 ■ Faible

INONDATIONS/CRUES

FACTEURS AGGRAVANTS

- Davantage d'épisodes de précipitations intenses
- Poursuite de la disparition des éléments qui ralentissent les ruissellements (zones humides, maillage bocager) ; à relativiser en cas d'événements exceptionnels
- Difficulté de gestion des eaux pluviales dans les zones urbanisées existantes, dont les zones d'activités et commerciales
- Poursuite de l'imperméabilisation des sols, notamment pour des zones d'équipement commercial

FACTEURS D'AMELIORATION

- Fin 2014, définition d'une stratégie locale de gestion liée au TRI (Territoire à Risque d'Inondation) du Mans, en application de la Directive Inondation de 2007
- Aux SCoT, des objectifs de limitation de la consommation du foncier

TENDANCES PRESENTIES

- Augmentation de la fréquence des inondations locales
- Augmentation du phénomène de ruissellement et arrivée plus rapide des eaux dans le cours d'eau : débordements localisés et soudains
- Maintien de la vulnérabilité des personnes en secteurs exposés ; probable augmentation du nombre d'habitants soumis aux risques

5. Qualité des milieux aquatiques et naturels

INDICES BIOLOGIQUES

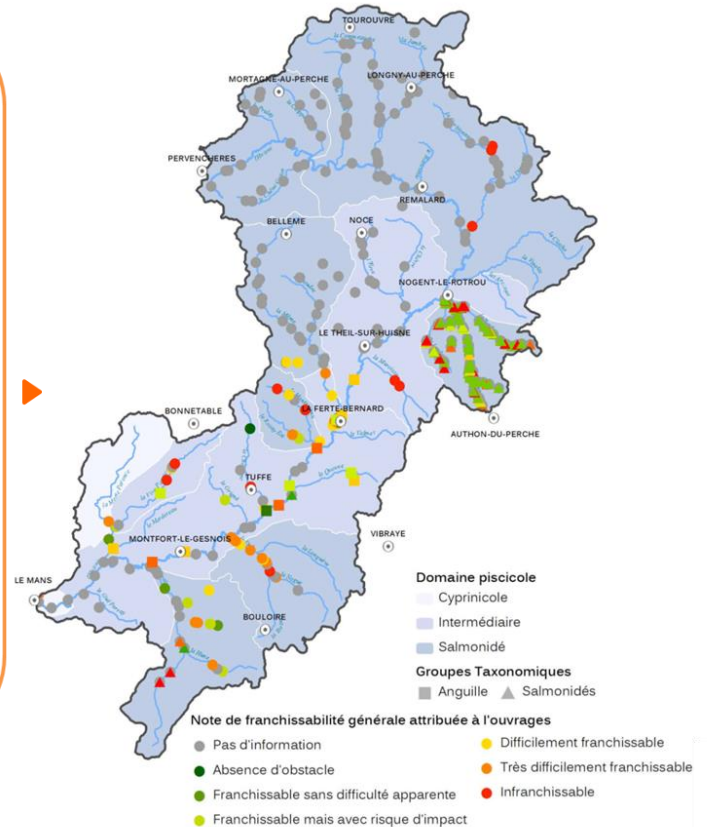
CONSTATS ET TENDANCES PASSEES

- Indice Biologique Diatomée (IBD) :
les états sont bons à moyens sur le bassin versant
> **Une tendance à l'amélioration dans la partie aval depuis 2008**
- Indice Biologique Global Normalisé (IBGN) :
La qualité des cours d'eau est bonne, voire très bonne à l'exception de quelques secteurs (la Morte Parence, la Vive Parence) où la qualité est moyenne.
> **Une amélioration pour la période 2003-2013**
- Indice Poisson Rivière (IPR) :
Trop peu de données pour établir des tendances. L'Huisne au Mans présente un état médiocre en 2009. En revanche, on constate un très bon état en aval avec l'Huisne à Condeau en 2010

CONTINUITÉ ET MORPHOLOGIE DES COURS D'EAU

CONSTATS ET TENDANCES PASSEES

- 380 obstacles sur l'ensemble du territoire, dont 47 sur l'Huisne.
- 25 ouvrages sont classés prioritaires
- Un taux d'étagement de 40% maximum est considéré comme « acceptable » vis-à-vis de ce paramètre.
- L'Huisne à l'aval de La Ferté-Bernard et le Dué ont un taux d'étagement supérieur à 40%
- Le taux est globalement bon pour le reste du bassin-versant avec 25 masses d'eau sur 31 présentant un taux inférieur à 25%
- Cours d'eau à faible pente avec une anthropisation croissante de l'amont vers l'aval. La moitié des berges est touchée par une érosion plus ou moins intense
- Perturbation de la dynamique fluviale liée aux chaussées



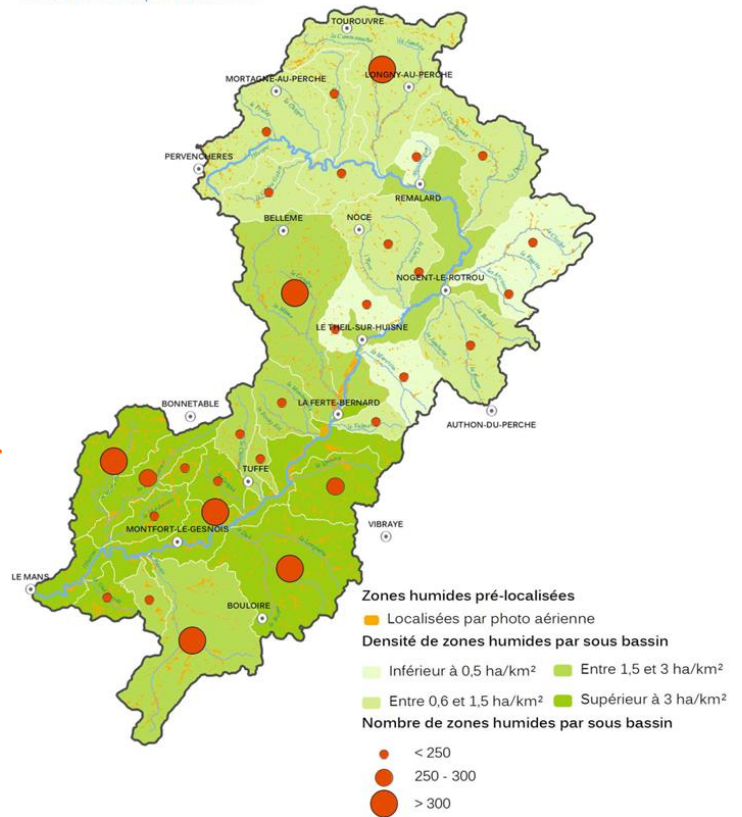


ZONES HUMIDES

CONSTATS ET TENDANCES PASSES

- 4 900 ha de zones humides pré-localisées sur l'ensemble du bassin versant, avec une densité plus importante à l'aval (secteur sarthois).
- Mi-2013, l'inventaire des zones humides réalisé sur 52 communes (26 en projet et 8 en cours)
> Recul observé mais non quantifié (notamment en Basse-Normandie – DREAL)
- Meilleure prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement (réglementation, mesures compensatoires)
- A l'échelle nationale, on note une dégradation pour environ 50% de zones humides, une stabilité pour environ 40% et une amélioration pour environ 10%. (évolution 2000-2010, source: statistiques.developpement-durable.gouv.fr)

Zones humides pré-localisées



Densité par sous bassin de masse d'eau



BOCAGE

CONSTATS ET TENDANCES PASSES

- Une transition entre:
 - Le bocage des bassins armoricain et normand (100 ml/ha)
 - L'openfield de la France de l'Est (20 ml/ha).
- Linéaire de haie de 9 000km, avec une densité moyenne de 38 m/ha
- Plus faibles densités : têtes de bassin du Narais, du Dué et du Nord-Est du territoire
- Remembrement intensif des années 60-80 ayant réduit fortement la densité du bocage et affaibli leur rôle environnemental
> Recul observé mais non quantifié (notamment en Basse-Normandie – Association Environnement Vallée du Noireau)
- Mise en place d'une filière bois-énergie sur le territoire du PNR du Perche

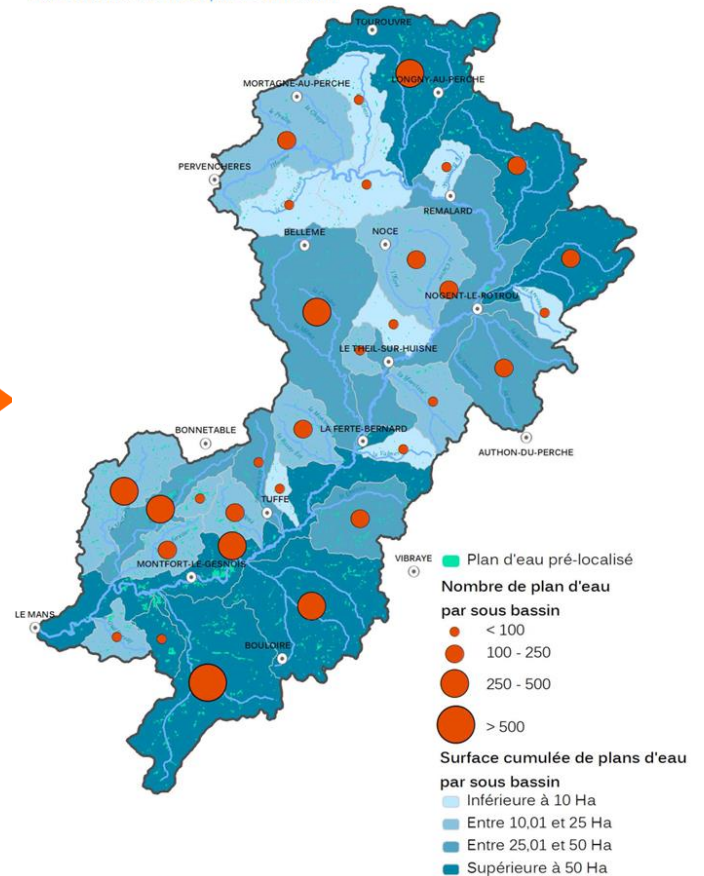


PLAN D'EAU

CONSTATS ET TENDANCES PASSES

- 4 700 plans d'eau pré-localisés sur l'ensemble du territoire
 - Des surfaces de plans d'eau plus importantes sur les secteurs sarthois (Dué, Narais, aval de la Sarthe) et le secteur Eurélien
- > Augmentation du nombre de plans d'eau de faible superficie observée les années passées sur l'Orne**

Plans d'eau et surface par sous bassin



MILIEUX AQUATIQUES ET NATURELS

FACTEURS AGGRAVANTS

- Développement des cultures céréalières et légumières, drainage agricole
- Accentuation des vitesses d'écoulement et du risque d'érosion
- Accélération et forte variation des débits
- Développement de l'urbanisation, plus particulièrement sur le secteur sarthois (imperméabilisation des sols, augmentation des prélèvements...)

FACTEURS D'AMELIORATION

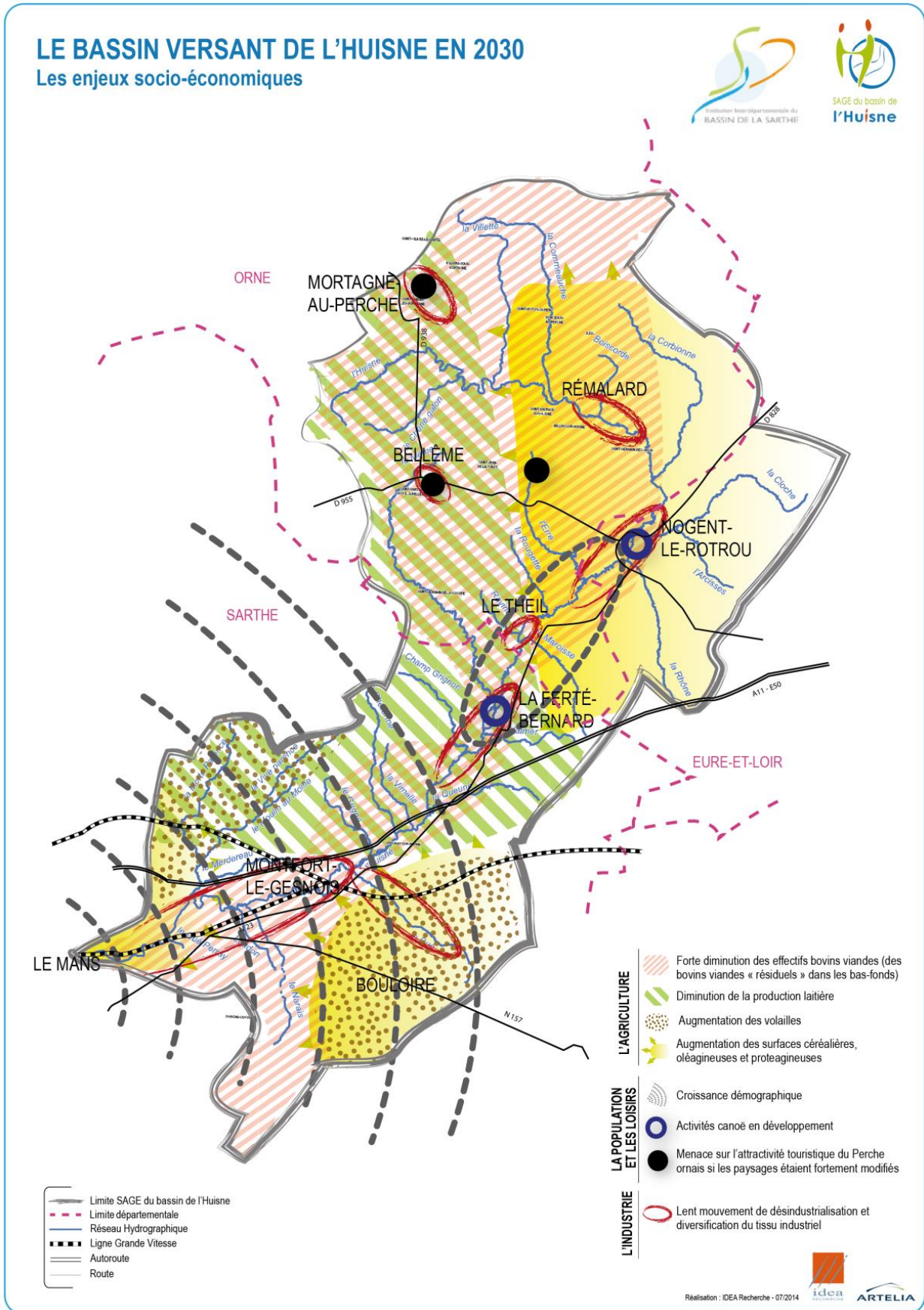
- Effets et poursuite des actions de préservation des milieux
- Équipements et meilleure gestion des ouvrages hydrauliques en listes 1 et 2
- Moins d'impact physique au cours d'eau liée à la diminution des cheptels en pâture
- Densification de l'urbanisation et limitation d'extension des aires urbaines

TENDANCES PRESENTIES

- Colmatage des fonds (impact sur le cycle des espèces)
- Enfouissement du lit mineur des cours d'eau. Berges abruptes
- Amélioration de la continuité écologique et des aires de répartition des espèces migratrices



6. En synthèse



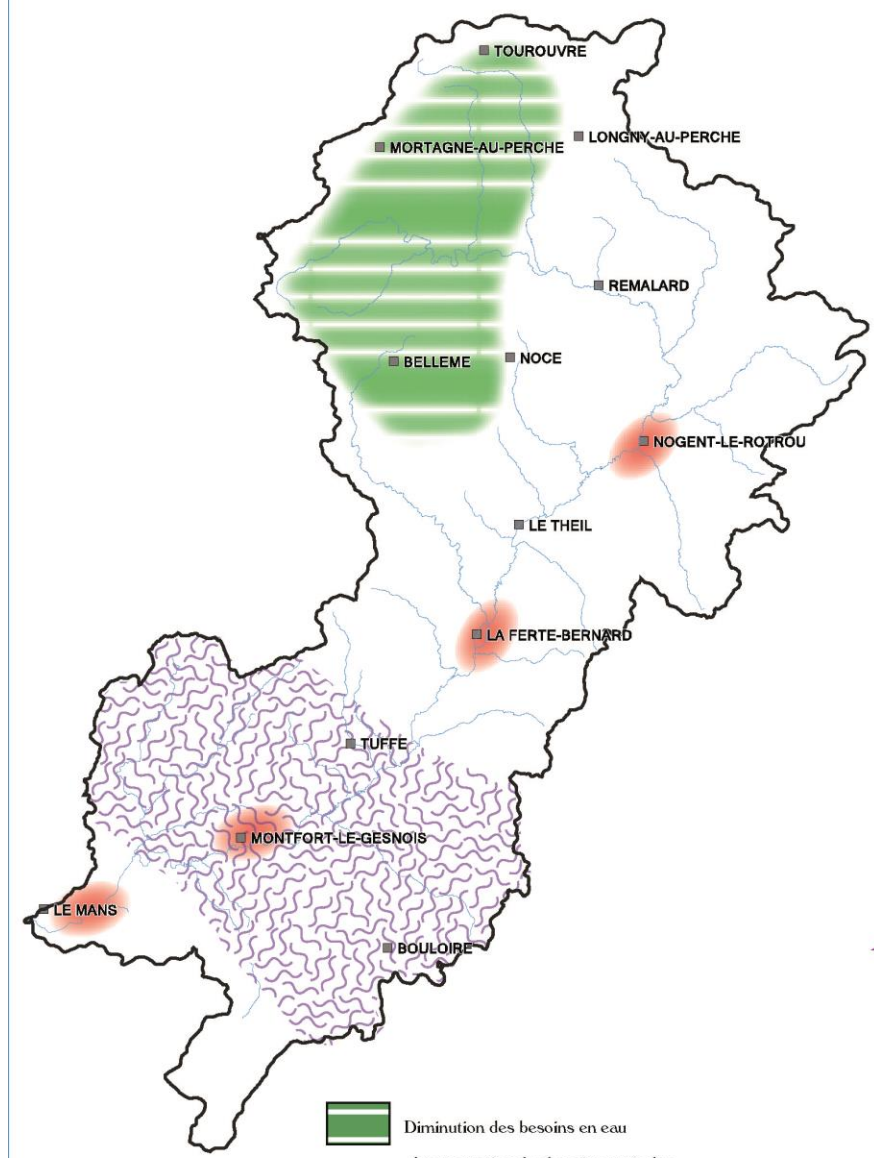
Répercussion des tendances socio-économiques sur l'évolution de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'horizon 2030



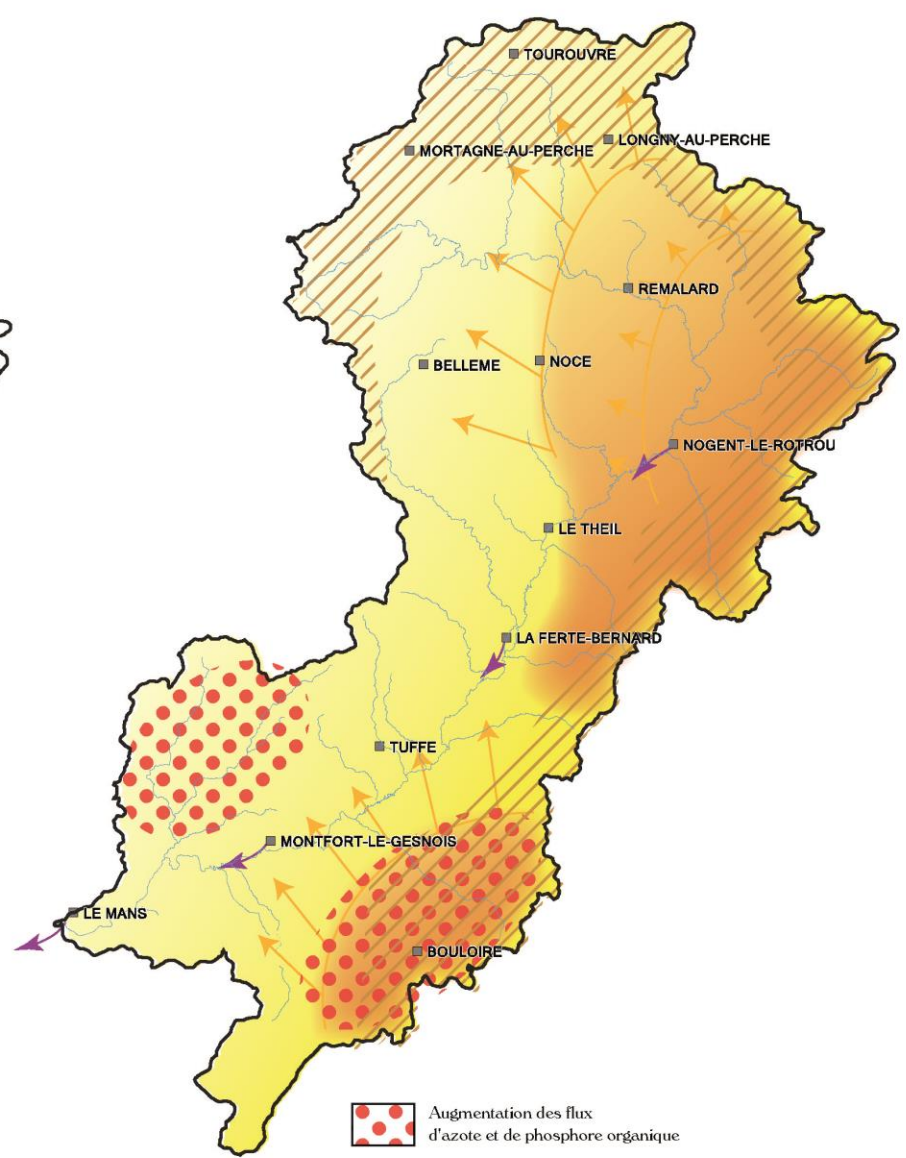
Disponibilité de la ressource

Qualité

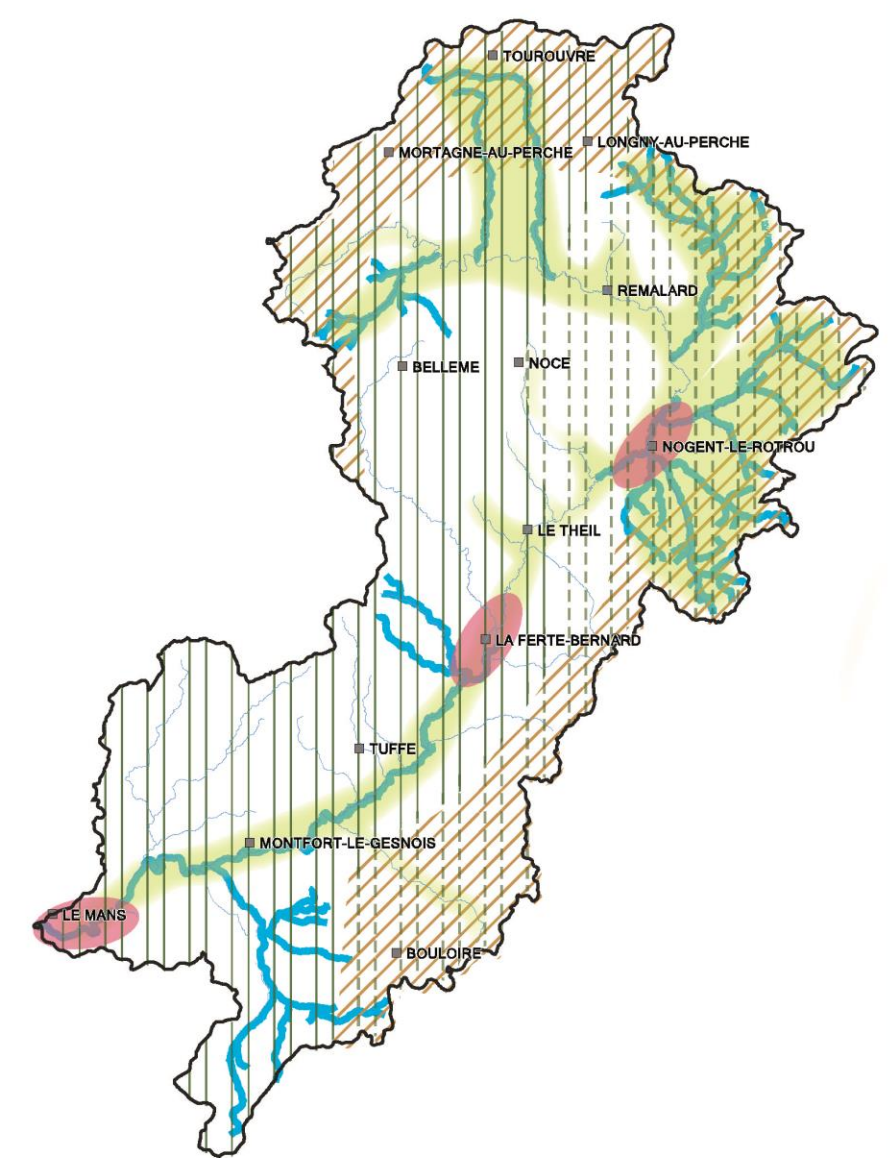
Milieux aquatiques et naturels / Risque d'inondations



- Diminution des besoins en eau
- Augmentation des besoins agricoles sur le Cénomani Sarthois (irrigation)
- Maintien des besoins AEP mais diminution des besoins industriels



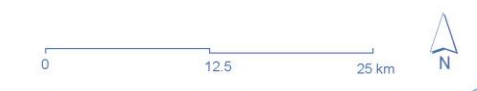
- Augmentation des flux d'azote et de phosphore organique
- Flux de pesticides et nitrates persistants
- Augmentation des flux de pesticides et fuites ponctuelles d'azote
- Flux de phosphore particulaire (érosion)
- Concentration des rejets urbains (azote, phosphore) mais stabilisation des pesticides

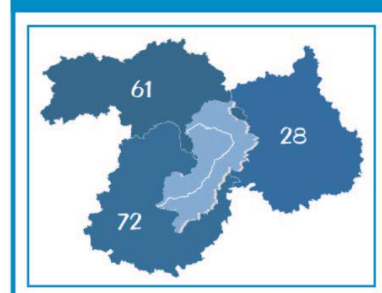


- Erosion sur les têtes de bassins versant
- Colmatage des fonds et enfouissement du lit mineur
- Risque de dégradation des zones humides et des haies
- Maintien de la vulnérabilité des personnes et des biens en zone inondable
- Amélioration de la continuité écologique (cours d'eau en Liste 2)



Sources : BD CARTO, BD CARTHAGE, AELB
Conception : Artelia 2014





SAGE DU BASSIN DE L'HUISNE
Commission Locale de l'Eau

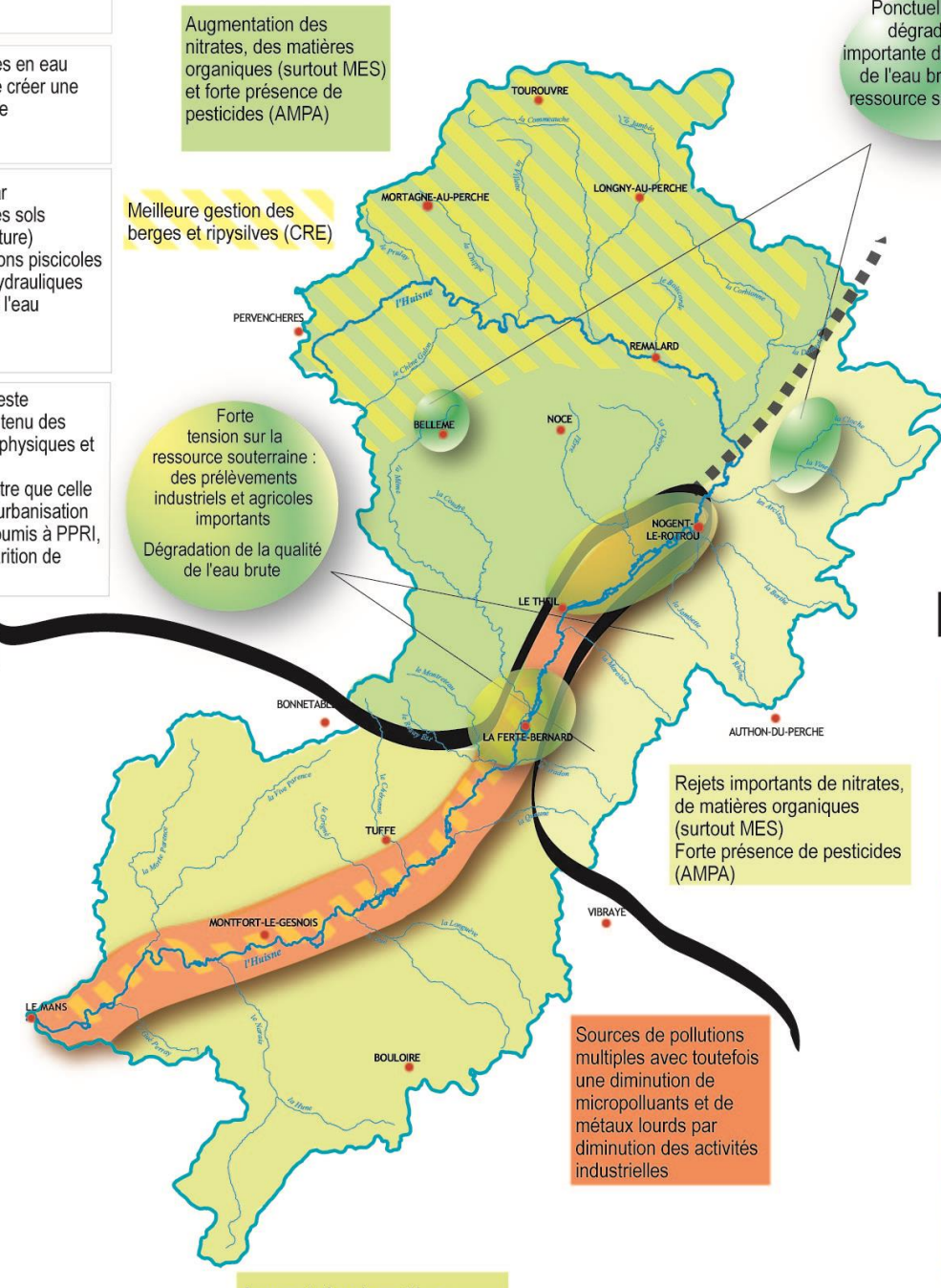


Région Perche - Ouest

	Forces	Faiblesses
Volet qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Diminution des transferts de pesticides grâce aux bandes enherbées/enherbement aux abords de cours d'eau Des Contrats d'Agriculture Durable (CAD) mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> Les pesticides sont moins diversifiés ; augmentation de l'AMPA
Volet ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> Malgré la vulnérabilité générale des nappes (dégradation sur certains captages), bon potentiel qualitatif et quantitatif Des CAD mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> Les problèmes de ressources en eau potable d'Alençon risquent de créer une tension sur la ressource locale Inertie du milieu
Volet milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs CRE mis en place, permettant une meilleure gestion des berges et de la ripisylve Ponctuellement, restauration des hydrosystèmes par retrait des activités agricoles et anthropiques (PPRI) 	<ul style="list-style-type: none"> Dégradation des frayères par l'augmentation de l'érosion des sols (progression de la céréaliculture) Cloisonnement des populations piscicoles par la présence d'ouvrages hydrauliques Dégradation de la qualité de l'eau
Volet inondation	<ul style="list-style-type: none"> Les secteurs les plus vulnérables ont fait l'objet de travaux de protection localisés Le ralentissement démographique et le respect de la réglementation (PPRI) limitent l'augmentation de la vulnérabilité 	<ul style="list-style-type: none"> L'amont du bassin versant reste générateur de crues, compte tenu des dispositions topographiques, physiques et hydrologiques La conscience du risque, autre que celle des inondables, reste faible (urbanisation dans les sous-bassins non soumis à PPRI, dérogations accordées, disparition de zones humides...)

LE BASSIN VERSANT DE L'HUISNE EN 2015

Les enjeux environnementaux



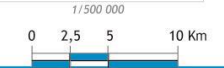
Pour rappel, les tendances esquissées en 2009 pour le bassin versant en 2015

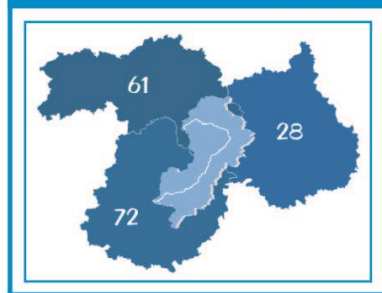
Région mancelle et la Vallée de l'Huisne

	Forces	Faiblesses
Volet qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des émissions de micro-polluants et métaux lourds par la diminution d'activités industrielles Limitation des lessivages d'azote par préservation des surfaces en herbe Des CAD mis en place Diminution des transferts de pesticides grâce aux bandes enherbées 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien d'une émission importante de matières organiques : <ul style="list-style-type: none"> par une spécialisation et une concentration du tissu industriel (IAA) par accroissement des rejets domestiques par une érosion importante des sols (MES) Augmentation de l'AMPA
Volet ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> La prise d'eau de l'Epaux est suffisamment sécurisée et protégée par les aménagements récents Bon potentiel naturel : des nappes compartimentées et protégées Meilleur fonctionnement de la prise d'eau de la Barque (traitement au charbon actif) Des CAD mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de système de substitution suffisant sur la prise d'eau de la Barque et nappes peu productives Forte tension sur la ressource AEP (irrigation et prélèvement industriels) sur La Ferté Bernard et entre Le Theil et Nogent Dégradation de la qualité d'eau et inertie du milieu
Volet milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> Légère augmentation de la qualité des habitats : restauration progressive des abords du cours d'eau de l'Huisne (CRE Huisne Sarthoise) Ponctuellement, restauration des hydrosystèmes par diminution de la pression agricole et anthropique 	<ul style="list-style-type: none"> Dégradation de la qualité de l'eau, surtout en MES, avec dégradation des frayères Cloisonnement des populations piscicoles par la présence d'ouvrages hydrauliques
Volet inondation	<ul style="list-style-type: none"> La recherche de solutions diffuses s'accroît (zones humides, zones d'expansion des crues) Nogent-le-Rotrou : baisse de la vulnérabilité grâce à la retenue de Margon Des protections localisées sur certains quartiers mancaux Des protections éloignées : 25 levées transversales de Nogent-le-Rotrou à Montfort-le-Gesnois 	<ul style="list-style-type: none"> Les crues restent un risque fort La mise en place de protections éloignées est difficile (levées transversales) La conscience du risque, autre que celle des inondables, reste faible (urbanisation dans les sous-bassins non soumis à PPRI, dérogations accordées, disparition de zones humides...)

Région Perche - Est

	Forces	Faiblesses
Volet qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Diminution des transferts de pesticides suite aux retraits des activités agricoles aux abords des cours d'eau Des CAD mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> La qualité de l'eau est médiocre du fait de la forte présence de la céréaliculture et l'inertie du milieu Augmentation de l'AMPA par simplification des molécules pesticides
Volet ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> Des programmes ciblés de reconquête de la qualité de l'eau en cours 	<ul style="list-style-type: none"> Dépassement de la norme de 50 mg/l de NO3 sur plusieurs captages Situation d'autant plus critique que cette même région doit alimenter la zone centrale du département d'Eure-et-Loir
Volet milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> Ponctuellement, restauration des hydrosystèmes par retrait des activités agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> Dégradation des frayères par augmentation de MES Présence d'ouvrages hydrauliques
Volet inondation		<ul style="list-style-type: none"> L'amont du bassin versant reste générateur de crues compte tenu des dispositions topographiques, physiques et hydrologiques La conscience du risque, autre que celle des inondables, reste faible (urbanisation dans les sous-bassins non soumis à PPRI, dérogations accordées, disparition de zones humides...)





SAGE DU BASSIN DE L'HUISNE
Commission Locale de l'Eau



LE BASSIN VERSANT DE L'HUISNE EN 2015

Les enjeux socio-économiques et sociologiques

Pour rappel, les tendances esquissées en 2009 pour le bassin versant en 2015

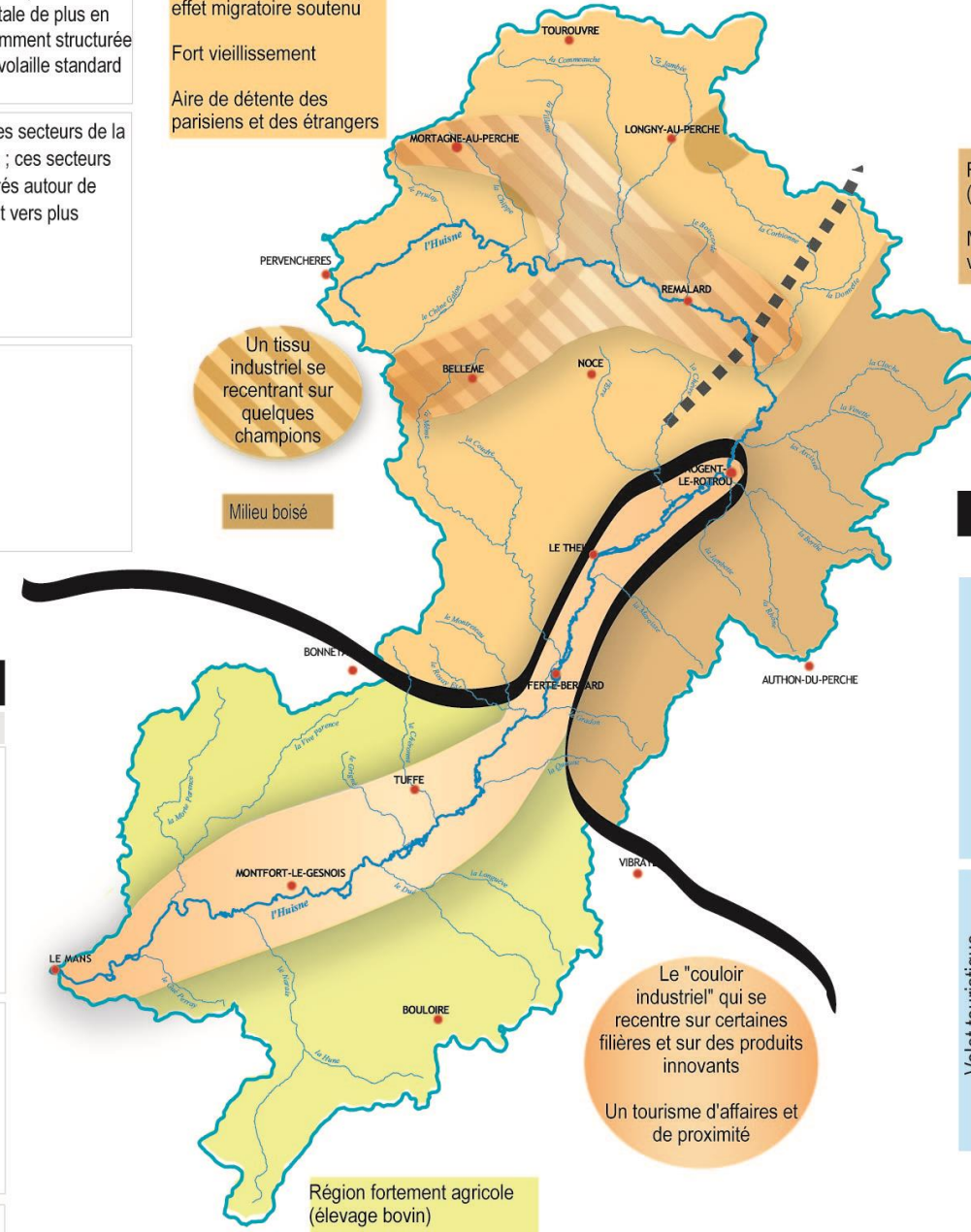
Région Perche - Ouest

	Forces	Faiblesses
Volet agricole	<ul style="list-style-type: none"> Une filière céréalière et oléagineuse économiquement intéressante et de bon potentiel agronomique Réorganisation importante des exploitations Emergence d'une petite agriculture multifonctionnelle qui se structure autour du tourisme vert et de la production fermière 	<ul style="list-style-type: none"> Aides PAC moins intéressantes pour la filière bovine : diminution de la production laitière et bovine (départs anticipés importants) Une production porcine qui ne peut se développer : pression sociétale de plus en plus forte et région insuffisamment structurée Des délocalisations sur la volaille standard
Volet industriel	<ul style="list-style-type: none"> Les entreprises de carton ondulé se sont encore développées. Leur implantation a été réconfortée par les dirigeants de groupe et par la conjoncture favorable pour cette filière Augmentation de la création de petites entreprises dans le service et la recherche, du fait de la proximité de Paris 	<ul style="list-style-type: none"> Diminution des activités des secteurs de la plasturgie et de l'imprimerie ; ces secteurs se sont fortement restructurés autour de quelques PME et s'adaptent vers plus d'innovation
Volet touristique et espaces ruraux	<ul style="list-style-type: none"> Le Perche devient le "poumon vert" parisien : un territoire devenu attractif pour son caractère environnemental et patrimonial Le tourisme "courts séjours" est devenu important et se professionnalise Très légère augmentation démographique 	

Région fortement agricole (céréaliculture, élevage bovin)
Très légère augmentation démographique par un effet migratoire soutenu
Fort vieillissement
Aire de détente des parisiens et des étrangers

Un tissu industriel se recentrant sur quelques champions
Milieu boisé

Région fortement agricole (céréaliculture)
Maintien de la démographie, vieillissement



Région Perche - Est

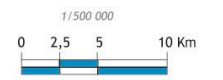
	Forces	Faiblesses
Volet agricole	<ul style="list-style-type: none"> La filière porcine s'organise et reste compétitive Stabilisation des surfaces céréalières et oléagineuses. Ces surfaces restent largement prédominantes du fait du bon potentiel agronomique et économique 	<ul style="list-style-type: none"> Des délocalisations sur la volaille standard
Volet touristique et espaces ruraux	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des courts séjours et des activités de loisirs autour de l'eau Légère augmentation démographique 	

Le "couloir industriel" qui se recentre sur certaines filières et sur des produits innovants
Un tourisme d'affaires et de proximité

Région fortement agricole (élevage bovin)
Augmentation démographique importante avec le développement de l'aire urbaine du Mans

Région mancelle et la Vallée de l'Huisne

	Forces	Faiblesses
Volet agricole	<ul style="list-style-type: none"> Restructuration très importante des exploitations, surtout autour de la filière bovine Emergence d'une petite agriculture de double activités ou de services en profitant de l'agglomération mancelle et du couloir industriel Stabilisation, voire légère progression, des surfaces en herbe du fait de la faible potentialité agronomique des sols et de la nouvelle PAC 	<ul style="list-style-type: none"> Diminution de la production de bovins mâles du fait de la nouvelle PAC Des délocalisations sur la volaille standard Diminution de la consommation de volaille de qualité mais résistance de la filière "poulet de Loué"
Volet industriel	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation modérée de l'activité agro-alimentaire par un positionnement progressif sur des produits innovants. La papeterie s'est positionnée sur des produits innovants mais subit des contraintes environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> La filière mécanique bien que dynamique a diminué son activité du fait de la conjoncture difficile Incertitude sur l'avenir des équipementiers automobiles, rapprochement sur les lieux de consommation
Volet touristique et espaces ruraux	<ul style="list-style-type: none"> Mobilité résidentielle importante Extension de l'agglomération Mancelle Un tourisme d'affaires conséquent dans le "couloir industriel" Un tourisme de proximité important autour des loisirs liés à l'eau Augmentation de la population dans l'agglomération mancelle 	<ul style="list-style-type: none"> Forte pression exercée sur l'agriculture péri-urbaine : tensions provoquées par l'extension de l'aire urbaine Des zones d'expansion de crues sous pression du développement urbain





III. Le scénario alternatif



1. Objectifs et méthodologie du scénario alternatif

1.1 Les objectifs

L'élaboration du scénario alternatif a pour but de fixer de grands objectifs à partir de la directive cadre européenne sur l'eau et autres documents réglementaires et de planification dans le domaine de l'eau (SDAGE Loire-Bretagne en cours de révision, Plan de Gestion du Risque Inondation...), en :

- Faisant émerger des mesures pour atteindre ces différents objectifs : mesures à portée réglementaire et/ou à portée opérationnelle,
- Prenant en compte les études et les programmes opérationnels en cours sur le bassin versant.

Le but ultime est d'apporter des éléments d'aide à la décision quant au choix de la future stratégie collective du SAGE de l'Huisne révisé.

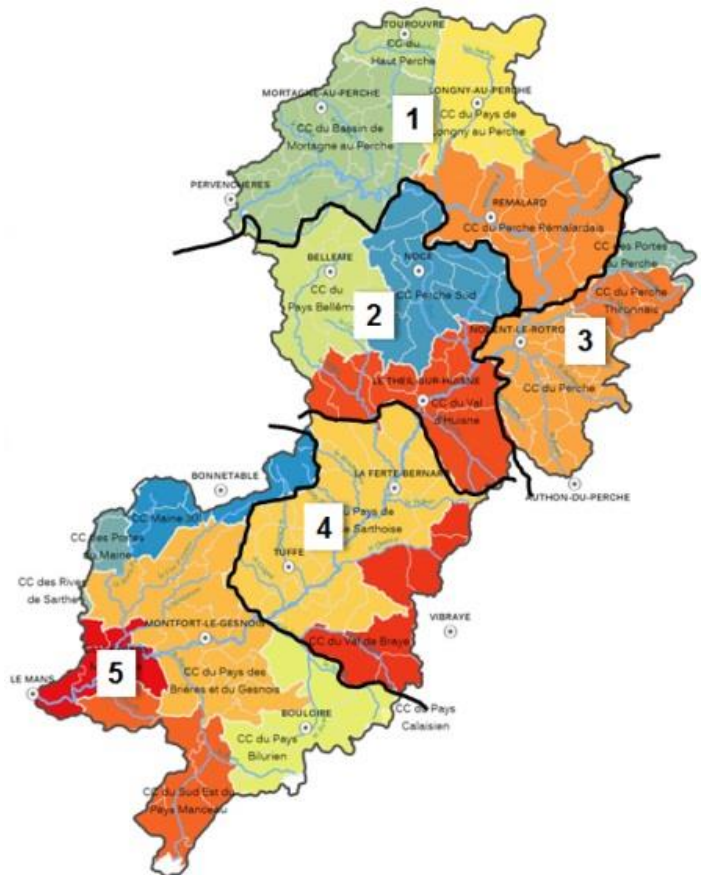
1.2 La méthode, les réunions de travail et de validation

La méthodologie repose sur :

- Une série de cinq réunions locales :
 - Condé-sur-Huisne, 13 octobre 2014, 27 participants
 - Le Theil-sur-Huisne, 3 novembre 2014, 48 participants
 - Margon, le 5 novembre 2014, 21 participants
 - La Ferté-Bernard, 12 novembre 2014, 38 participants
 - Saint-Mars-la-Brière, 18 novembre 2014, 42 participants

Ces réunions locales étaient ouvertes à toutes et tous (affiches, articles dans la presse). Elles étaient animées à l'appui d'un film de 13 minutes, produit par la commission locale de l'eau, intitulé « *Un SAGE en actions* ». Grâce au film et quelques présentations complémentaires, le but des réunions était :

- De faire découvrir le territoire du bassin versant, le SAGE et ses acteurs
- D'écouter les participants et les usages concernés



- De prendre connaissance des enjeux de l'eau et de recueillir des propositions de mesures pouvant être inscrites au SAGE révisé.

- **Deux inter-commissions (13 octobre 2014 et 22 janvier 2015)**

Les scénarios contrastés ont été élaborés, par les acteurs du SAGE, de la manière suivante :

À partir des enjeux issus du diagnostic, de la synthèse du scénario tendance et d'objectifs à atteindre pour la qualité de l'eau et des milieux aquatiques fixés par la directive cadre sur l'eau sur le territoire du bassin versant de l'Huisne, les membres de l'inter-commissions ont été invités à formuler des mesures visant à répondre à ces éléments. Pour cet exercice, la méthode du *Métaplan* a été utilisée. Celle-ci vise à favoriser l'expression de tous ainsi qu'à éviter toute censure ou priorisation à ce stade de l'élaboration du SAGE.

Toutes les mesures, d'abord réparties suivant les objectifs du SAGE, ont été ensuite organisées par sujets, pour une meilleure lisibilité et une meilleure pertinence du SAGE révisé. Le bilan de ce premier travail est présenté dans le chapitre suivant sous forme d'un tableau de mesures, organisées par thèmes. À partir de ces éléments, les acteurs ont poursuivi un travail d'amendements et de corrections en inter-commissions et bureau de CLE.

- **Deux réunions du bureau de la CLE (11 décembre 2014 et 30 avril 2015)**

2. Les mesures du scénario alternatif

Les mesures du scénario alternatif sont présentées sous forme de tableau. Ce format présente l'intérêt de proposer un outil accessible, reprenant de façon synthétique, l'ensemble des informations caractérisant chacune des mesures (acceptabilité, faisabilité, coût...).

Les mesures présentées sont la traduction des propositions des acteurs, complétées par quelques suggestions de la cellule d'animation et de l'équipe d'études.

Le tableau ci-après présente l'architecture globale des mesures, organisées selon les enjeux du diagnostic et les sujets de demain issus de l'évaluation à mi-parcours :



En noir : intercommission

En vert : réunions locales

En rouge : cellule animation et équipe d'étude

Gestion qualitative de l'eau

→ Thème : La sensibilisation

Sensibiliser les acteurs (expliquer les risques sanitaires et environnementaux lié aux pesticides, l'intérêt et l'utilité des bandes enherbées, etc.)

Sensibiliser les enfants des écoles à la qualité de l'eau

→ Thème : Les situations de crise

Informez les élus sur les procédures à suivre en cas de pollutions accidentelles des cours d'eau

→ Thème : Les pratiques agricoles

Accompagner individuellement les agriculteurs dans leur changement de pratiques (formation et suivis individuels)

Mettre en œuvre des MAEC sur le bassin versant de l'Huisne pour inciter les agriculteurs à améliorer leurs pratiques

Informez/sensibiliser les agriculteurs à partir des enseignements tirés du réseau DEPHY

Inciter à l'implantation de bandes enherbées plus larges

Proposer aux agriculteurs un accompagnement collectif vers une agriculture innovante (AEI, Agroforesterie, Agrobiologie, couvert permanent des sols, etc.)

Mettre en place des bassins tampons en sortie de drainage

→ Thème : L'élevage

Accompagner collectivement les agriculteurs pour maintenir l'élevage (rationalisation, mutualisation, structuration de filière, etc.)

Développer les circuits courts de viande de bœuf et tracer la viande

→ Thème : Les pratiques des particuliers

Sensibiliser les particuliers au bon usage des produits phytosanitaires

Inciter les jardiniers à implanter des couverts végétaux

→ Thème : L'entretien des espaces publics

Accompagner les collectivités dans l'application de la loi Labbé

Induire un changement culturel chez les habitants pour un regard positif à l'égard des modes alternatifs d'entretien des espaces verts

→ Thème : L'assainissement collectif

Généraliser les réseaux séparatifs pour éviter les rejets

Mettre en place des programmes d'analyses des résidus médicamenteux

Améliorer la performance des réseaux d'assainissement collectif

→ Thème : L'assainissement non collectif

Attirer l'attention des élus sur la nécessité d'imposer la mise aux normes des ANC au moment des transactions immobilières

Sensibiliser les habitants sur la nocivité de certains produits (Destop, etc.)

Inciter à l'implantation de microstations

→ Thème : Les rejets d'origine industriels

Tendre vers des dispositifs d'assainissement indépendants adaptés quand ils sont couplés aux stations d'épurations des collectivités



→ Thème : Les eaux pluviales

Mettre en œuvre des techniques alternatives pour les eaux pluviales

Gestion quantitative de l'eau

→ Thème : La connaissance

Améliorer la connaissance et le suivi de la gestion quantitative de l'eau

→ Thème : La répartition de la ressource

Garantir une répartition équitable entre les acteurs en permettant le maintien des activités économiques

Mieux gérer les forages pour éviter les rabattements de nappes

Mettre en place des retenues de substitution agricole

→ Thème : Les économies d'eau

Communiquer sur les techniques agricoles économes en eau (cultures, systèmes d'irrigation, etc.)

Sensibiliser les consommateurs à l'économie d'eau

Promouvoir l'installation de dispositifs d'économies d'eau chez les usagers

Promouvoir la récupération des eaux de pluie

Améliorer le rendement des réseaux d'eau potable

Érosion des sols

→ Thème : Le bocage

Expliquer les propriétés de la haie et ses multiples avantages

Contrôler les arrachages de haies (réglementation)

Valoriser économiquement les haies

Mieux informer et inciter les riverains et les propriétaires à entretenir les haies

Encourager les opérations collectives de replantation de haies dans une démarche volontaire (implanter les haies en parallèle du cours d'eau)

Inciter à la replantation de haies dans les opérations d'urbanisme

→ Thème : L'aménagement de l'espace

Accompagner collectivement les agriculteurs pour promouvoir une agriculture innovante (technique sans labour, couvert permanent des sols, agroforesterie, etc.)

Accompagner et valoriser les initiatives locales de lutte contre l'érosion

Agir sur l'aménagement des collectivités

Inondations

→ Thème : L'aménagement de l'espace

Gérer les ouvrages existants (application réglementation)



Préserver les capacités d'écoulement des crues

Préserver les zones d'expansion de crues

Créer des zones de surstockage de crues

Contrôler l'arrachage de haies (réglementation)

Limiter les surfaces imperméabilisées dans les projets d'urbanisation

Densifier l'habitat

→ **Thème : La protection des populations et des entreprises**

Intégrer l'implantation d'ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale de bassin versant

Instaurer des règles de construction en milieu inondable

Mise en œuvre du SAGE

→ **Thème : La gouvernance**

Organiser la gouvernance à l'échelle du SAGE (Réfléchir au devenir des divers intervenants (ex. regroupement), impliquer les riverains)

Structurer la maîtrise d'ouvrage (AEP assainissement et cours d'eau) à l'échelle du bassin versant

Développer la concertation à l'échelle des sous-bassins versants

→ **Thème : La sensibilisation**

Sensibiliser les acteurs à partir des exemples locaux pour mieux sensibiliser aux enjeux

Inciter tout citoyen du bassin à avoir un comportement respectueux de l'environnement

Mieux informer les acteurs (élus et citoyens) sur les évolutions réglementaires liées à l'eau

→ **Thème : La base de données**

Collecter les données disponibles (physico-chimiques, biologiques, socio-économiques, etc.) et diffuser

Réaliser des études prospectives en prenant en compte le changement climatique

Animer, partager, suivre les actions

3. Les moyens d'actions

Face aux enjeux et sujets de demain pour le bassin versant de l'Huisne, les mesures du scénario alternatif sont déclinées par moyens d'actions (leviers).

Ces moyens correspondent à la traduction :

- des propositions des acteurs,
- du SAGE du bassin versant de l'Huisne en vigueur,
- des mesures du projet de SDAGE 2016-2021 à prendre en compte dans les SAGE,
- des mesures du PGRI à prendre en compte dans les SAGE,

Les « **moyens d'action** », ou **leviers**, répertorient les composantes environnementales, activités, usages... sur lesquelles le SAGE agira pour atteindre les objectifs. Le tableau de la page suivante synthétise les moyens d'action, ventilées en trois scénarios de degré d'ambition croissant.

- **Scénario 1** : Améliorer la connaissance et le suivi, sensibiliser pour atteindre les objectifs réglementaires
- **Scénario 2** : Engager les opérateurs locaux et améliorer la qualité des milieux et la ressource en eau
- **Scénario 3** : Mobiliser tous les acteurs du bassin versant, innover, pour un territoire exemplaire

Degré d'ambition du scénario alternatif			Lien avec les dispositions du SDAGE 2016-2021	Lien avec le PGRI
Sc1 (niveau 1 + socle SDAGE)	Sc2 (niveau 2)	Sc3 (niveau 3)	N° de la disposition	N° de la disposition
Améliorer la connaissance et le suivi, sensibiliser pour atteindre les objectifs réglementaires	Engager les opérateurs locaux et améliorer la qualité des milieux et la ressource en eau	Mobiliser tous les acteurs du bassin versant, innover, pour un territoire exemplaire		

Les mesures ont été ventilées en trois scénarios de niveau d'ambition croissant. Ce niveau d'ambition est figuré par des flèches. Elles indiquent que le scénario de niveau 2 comprend les mesures du scénario de niveau 1 + les mesures de niveau 2. De la même façon, le scénario de niveau 3 intègre également l'ensemble des mesures des scénarios 1 et 2.

Le scénario n°1 correspond au niveau d'ambition le plus faible, mais intègre le socle qui correspond à l'ensemble des dispositions du SDAGE devant être obligatoirement intégré au SAGE.

4. Construction du tableau du scénario alternatif

➔ Colonne « Lien avec les dispositions du SDAGE »

Correspondance entre les mesures du scénario alternatif et les dispositions du SDAGE 2016/2021 en lien avec les SAGE.

Lien avec les dispositions du SDAGE 2010-2015	Lien avec les dispositions du SDAGE 2016-2021	
N° de la disposition	N° de la disposition	Intitulé de la disposition

➔ Colonne « SAGE Huisne 2009-2015 »

Correspondance entre les mesures du scénario alternatif et le SAGE de l'Huisne en vigueur, ses dispositions, ses articles et ses fiches actions.

SAGE Huisne 2009-2015		
Dispositions	Articles	Fiche-action

➔ Colonne « Etendue géographique »

Emprise possible de la mesure : ensemble du bassin versant de l'Huisne (BV) ou secteurs ciblés.

➔ « Maîtrise d'ouvrage potentielle »

Proposition de maîtrise d'ouvrage de la mesure

➔ Colonne « Pré-évaluation environnementale »

La pré-évaluation environnementale vise à caractériser les incidences des mesures sur :

- la qualité des ressources en eau,
- la quantité de la ressource / disponibilité,
- la qualité des milieux aquatiques et naturels, la biodiversité.

Pré-évaluation environnementale		
Qualité ressources	Quantité ressources	Milieux / Biodiversité

La légende correspondante est reprise par l'illustration suivante :

Pré-évaluation environnementale	
+++	Mesure spécifiquement dédiée à la thématique
++	Impact positif direct
+	Impact positif indirect
+/-	Impact positif ou négatif possible
-	Susceptible d'induire des effets négatifs



→ Colonnes « *Faisabilité* »,

Ces trois niveaux d'information visent à qualifier l'application de la mesure en termes de :

- faisabilité technique et financière,
- d'acceptabilité sociale,
- de maîtrise d'ouvrage / porteur de projet potentiel
- de type d'application : étude, règle, action opérationnelle.

Faisabilité		Faisabilité	
		+++	forte
Faisabilité technique et financière		++	moyenne
		+	faible
Acceptation par le public cible			



Thèmes	N° de la mes.	Degré d'ambition du scénario alternatif			Lien avec les dispositions du SDAGE 2016-2021	SAGE Huisne 2009-2015			Elands géographique possible	Maîtrise d'ouvrage potentielle	Portée de la mesure	Pré-évaluation environnementale			Faisabilité		
		Sc1 [niveau 1 + socle SDAGE]	Sc2 [niveau 2]	Sc3 [niveau 3]		Dispositions	Articles	Fiche-action				Qualité resources	Quantité resources	Milieu / Soutiens	Faisabilité technique et financière	Acceptation par le public cible	
		Améliorer la connaissance et le suivi, sensibiliser pour atteindre les objectifs réglementaires	Engager les opérateurs locaux et améliorer la qualité des milieux et la ressource en eau	Mobiliser tous les acteurs du bassin versant, innover, pour un territoire exemplaire													
La sensibilisation sur les enjeux de la qualité de l'eau	1	Sensibiliser les acteurs sur l'ensemble des enjeux de la qualité de l'eau (expliquer les risques sanitaires et environnementaux - pesticides, ruissellement urbain, etc. -, et les actions favorables à la reconquête de la qualité de l'eau - bandes enherbées, travail du sol, paysage, etc.)			15B-2	14B-2	Volet pédagogique			Territoire du SAGE	Structure porteuse du SAGE, communes et leurs groupements	Opérationnelle	+		+	XXX	XXX
	2	Sensibiliser les enfants à la qualité de l'eau durant les activités scolaires et périscolaires			15B-2	14B-2	Volet pédagogique			Territoire du SAGE	Structure porteuse du SAGE, communes et leurs groupements	Opérationnelle	+			XXX	XXX
	3	Informers les élus sur les procédures à suivre en cas de pollutions accidentelles des cours d'eau								Territoire du SAGE	Structure porteuse du SAGE	Opérationnelle	+			XXX	XXX
Les pratiques agricoles	4	Diffuser aux agriculteurs les enseignements tirés du réseau DEPHY								Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements, chambre d'agriculture	Opérationnelle	+			XXX	XXX
	5	Mettre en œuvre un plan de réduction et de maîtrise de l'usage des pesticides	Mesures du scénario n°1 +		4A-2	4A-2	Plan de réduction et de maîtrise de l'usage des pesticides	Act n°111 : Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires et développer les techniques alternatives en agriculture		Territoire du SAGE (sauf Margon?)	Communes et leurs groupements	Prescriptive/opérationnelle	++			XXX	XXX
	6		Mettre en œuvre des mesures agri-environnementales sur le bassin versant de l'Huisne pour inciter les agriculteurs à améliorer leurs pratiques					Act n°112 : Mieux valoriser les effluents agricoles		Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements, chambre d'agriculture	Prescriptive/opérationnelle	++		+	XXX	XX
	6 bis		Inciter au maintien des bandes enherbées existantes (par la valorisation économique notamment)							Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements, chambre d'agriculture	Prescriptive/opérationnelle	++		++	XX	XX
	9		Accompagner individuellement les agriculteurs dans leur changement de pratiques (formation et suivis individuels)	Mesures du scénario n°2 +				Act n°110 : Accompagner la réalisation de diagnostics d'exploitation		Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements, chambre d'agriculture	Opérationnelle	+++		+++	XX	XX
	7		Inciter à l'implantation de bandes enherbées plus larges					Act n°108 : Implémenter et gérer les bandes enherbées		Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements, chambre d'agriculture	Prescriptive/opérationnelle	+		+	XX	XX
	8		Proposer aux agriculteurs un accompagnement collectif vers une agriculture innovante (AEI, Agroforesterie, Agrobiologie, couvert permanent des sols, etc.)					Act n°102 : Implémenter et gérer les couverts végétaux Act n°109 : Améliorer la biologie et la structure des sols		Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements, chambre d'agriculture, Base, GAB, CIVAM	Opérationnelle	+++	++	+++	XXX	XXX
	10		Mettre en place des bassins tampons en sortie de drainage					Act n°113 : Créer des mares temporaires en aval des parcelles drainées		Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements, chambre d'agriculture	Opérationnelle	++	+/		XX	XX
L'élevage	11		Accompagner collectivement les agriculteurs pour maintenir l'élevage (rationalisation, mutualisation, structuration de filière, etc.)					Act n°119 : Développer la méthanisation à la ferme Act n°115 : Accompagner l'émergence de circuits courts de valorisation pour des produits agricoles issus de filières respectueuses de l'environnement Act n°117 : Développer le labelisation des produits agricoles de terroir		Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements, chambre d'agriculture, GAB, CIVAM	Opérationnelle	+	++	++	X	X
	11 bis		Valoriser les circuits courts existants et sensibiliser les consommateurs							Territoire du SAGE	PNR, Communes et leurs groupements, chambre d'agriculture, GAB, CIVAM	Opérationnelle	NC			XXX	XXX
	12		Développer les circuits courts de viande de bœuf et tracer la viande					Act n°116 : Soutenir la mise en place de la transformation et/ou la commercialisation des produits fermiers issus de filières respectueuses de l'environnement		Territoire du SAGE	PNR, Communes et leurs groupements, chambre d'agriculture, GAB, CIVAM	Opérationnelle	NC			XXX	XXX
L'assainissement non collectif	13	Sensibiliser les habitants sur la nocivité de certains produits (Destop, etc.)			15B-2	14B-2	Volet pédagogique			Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements, structure porteuse du SAGE	Opérationnelle	+		+	XX	XXX
	14	Attirer l'attention des élus sur la nécessité d'imposer la mise aux normes des ANC au moment des transactions immobilières	Mesures du scénario n°1 +							Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements, structure porteuse du SAGE	Prescriptive/opérationnelle	++			XXX	XX
	14 bis	Conseiller les habitants dans l'installation ou la réhabilitation des ANC								Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Opérationnelle	+			XXX	XXX
	15		Inciter à l'implantation d'installation ANC agréées					Act n°120 : Limiter l'impact des rejets provenant des stations d'épuration individuelle		Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Prescriptive	++			XXX	XXX
Les pratiques des particuliers	16	Sensibiliser les particuliers au bon usage des produits phytosanitaires	Mesures du scénario n°1 +		15B-2	14B-2	Volet pédagogique			Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements, structure porteuse du SAGE	Opérationnelle	+		+	XXX	XXX
	16 bis	Accompagner les habitants dans l'application de la loi Labbé								Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements, structure porteuse du SAGE	Opérationnelle	++		+	X	XXX
	17		Inciter les jardiniers à planter des couverts végétaux							Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Prescriptive/opérationnelle			++		



Thèmes	N° de la mes.	Degré d'ambition du scénario alternatif			Lien avec les dispositions des SDAGE (2016-2021)	SAGE Huisne 2009-2015			Etlendue géographique possible	Maîtrise d'ouvrage potentielle	Portée de la mesure	Pré-évaluation environnementale			Faisabilité			
		Sc1 (niveau 1 + socle SDAGE)	Sc2 (niveau 2)	Sc3 (niveau 3)		Dispositions	Articles	Fiche-action				Qualité resources	Coverte resources	Bien-être / souffrance	Faisabilité technique et financière	Acceptation par le public cible		
L'entretien des espaces publics	18	Améliorer la connaissance et le suivi, sensibiliser pour atteindre les objectifs réglementaires	Engager les opérateurs locaux et améliorer la qualité des milieux et la ressource en eau	Mobiliser tous les acteurs du bassin versant, innover, pour un territoire exemplaire														
	19	Accompagner les collectivités dans l'application de la loi Labbé		Mesures du scénario n°1 +	4A-2	4A-2	Plan de réduction et de maîtrise de l'usage des pesticides			Act n°115 : Mettre en place des plans de débouillage communaux et développer les techniques alternatives	Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements, structure porteuse du SAGE	Opérationnelle	+++	+	XX	XX	
Les eaux pluviales	20		Mettre en oeuvre des techniques alternatives pour les eaux pluviales (noues filtrantes, perméabilisation des sols, etc.)							Act n°105 : Implanter des bassins d'orage	Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Opérationnelle	++	++	XX	XX	
	21	Expliquer les propriétés de la haie et ses multiples avantages		Mesures du scénario n°1 +								Communes et leurs groupements, structure porteuse du SAGE	Opérationnelle	+	+	XX	XXX	
La bocage	22	Mieux informer et inciter les riverains et les propriétaires à entretenir les haies								Act n°114 : Entretien le bocage	Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements, structure porteuse du SAGE	Opérationnelle	+	+	XX	X	
	26		Valoriser économiquement les haies (développer la filière bois)	Mesures du scénario n°2 +						Act n°118 : Développer la valorisation économique du bois issu de l'entretien des haies	Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements, chambre d'agriculture	Opérationnelle	++	++	XX	XXX	
	24		Inciter à la plantation de haies dans les opérations d'urbanisme									Communes et leurs groupements	Prescriptive	+	+	XXX	X	
	23			Encourager les opérations collectives de replantation de haies dans une démarche volontaire (implanter les haies en parallèle du cours d'eau)						Dispo n°1 : Généraliser l'implantation de dispositifs végétalisés pérennes à l'ensemble du réseau hydrographique	Act n°101 : Réaliser un inventaire du bocage Act n°104 : Planter des haies	Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements, chambre d'agriculture	Opérationnelle	++	++	XX	XX
	25			Contrôler les arrachages de haies (réglementation) et mettre en place des mesures compensatoires pour maintenir le linéaire de haies								Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Prescriptive	+	+	XX	X
L'aménagement de l'espace pour lutter contre l'érosion	27		Inciter à la gestion des eaux pluviales dans les projets des collectivités (noues filtrantes, perméabilisation des sols, etc.)	Mesures du scénario n°2 +							Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Prescriptive	++	+	XX	XX	
	28			Accompagner et valoriser les initiatives locales de lutte contre l'érosion							BV du Dû et du Narais ?	Communes et leurs groupements, chambre d'agriculture	Opérationnelle	++	+	XX	XXX	
	29			Accompagner collectivement les agriculteurs pour promouvoir une agriculture innovante (technique sans labour, couvert permanent des sols, agroforesterie, etc.)							Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements, chambre d'agriculture, Base, GAB, CNAM	Opérationnelle	+++	++	XXX	XXX	
La connaissance sur les enjeux liés à l'eau	30	Améliorer la connaissance et le suivi de la gestion quantitative de l'eau									Territoire du SAGE	Structure porteuse du SAGE, communes et leurs groupements	Opérationnelle		++	XXX	XXX	
La répartition de la ressource	33	Garantir une répartition équitable entre les acteurs en permettant le maintien des activités économiques	Mesures du scénario n°1 +			7C-5	Détermination des volumes prélevables				Territoire du SAGE	Structure porteuse du SAGE	Prescriptive	+++		XXX	XXX	
	31		Mieux gérer les forages pour éviter les rabattements de nappes								nappe du Cénomani	Structure porteuse du SAGE	Prescriptive		+	X	X	
	32		Mettre en place des retenues de substitution agricole								nappe du Cénomani	Communes et leurs groupements, chambre d'agriculture	Opérationnelle	-	++	XX	XXX	
La sécurisation de la ressource	33 bis	Instaurer les périmètres de protection des captages pour l'alimentation en eau potable								Dispo n°2 : Instaurer les périmètres de protection des captages pour l'alimentation en eau potable	Act n°109 : Mettre en place les périmètres de protection	Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Prescriptive	+++	++	XXX	XX
	33 ter	Sécuriser des secteurs d'enjeu fort pour l'alimentation en eau potable (notamment la prise d'eau de la Ferté-Bernard)								Art n°1 : Sécuriser des secteurs d'enjeu fort pour l'alimentation en eau potable	Act n°108 : Sécuriser la prise d'eau de la Ferté-Bernard	Vallée de l'Huisne sarthoise, nappes du Cénomani	Communes et leurs groupements	Prescriptive		+++	XXX	XX
	33 quater	Engager des programmes de recherche de ressources complémentaires pour l'alimentation en eau potable								Dispo n°4 : Engager des programmes de recherche de ressources complémentaires pour l'alimentation en eau potable	Act n°107 : Mettre en place de nouveaux captages AEP	Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Opérationnelle		++	XX	XXX
	33 quinquies	Mettre en place des interconnexions de réseaux AEP									Act n°106 : Mettre en place des interconnexions de réseaux AEP	Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Opérationnelle		++	XX	XXX
L'aménagement du territoire	33 sexies	Généraliser la prise en compte de la ressource en eau dans tout projet de planification ou d'aménagement								Dispo n°5 : Généraliser la prise en compte de la ressource en eau dans tout projet de planification ou d'aménagement		Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Prescriptive		NC	XXX	XX
L'eau	34	Sensibiliser les consommateurs à l'économie d'eau			11B-2	14B-2	Visite pédagogique					Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements, structure porteuse du SAGE	Opérationnelle		+	XXX	XXX
	35	Communiquer sur les techniques agricoles économes en eau (cultures, systèmes d'irrigation, etc.)	Mesures du scénario n°1 +								nappe du Cénomani	Communes et leurs groupements, chambre d'agriculture	Opérationnelle		+	XXX	XXX	



Thèmes	N° de la mes.	Degré d'ambition du scénario alternatif			Lien avec les dispositions du SDAGE 2016-2021	SAGE Huïzine 2009-2015			Etendue géographique possible	Maîtrise d'ouvrage potentielle	Portée de la mesure	Pré-évaluation environnementale			Faisabilité				
		Sc1 (niveau 1 + socle SDAGE)	Sc2 (niveau 2)	Sc3 (niveau 3)		Dispositions	Articles	Fiche-action				Qualité	Quantité	Milieu / Indicateur	Faisabilité technique et financière	Acceptation par le public cible			
																	N° de la disposition	N° de la disposition	N° de la disposition
		Améliorer la connaissance et le suivi, sensibiliser pour atteindre les objectifs réglementaires	Engager les opérateurs locaux et améliorer la qualité des milieux et la ressource en eau	Mobiliser tous les acteurs du bassin versant, innover, pour un territoire exemplaire															
Les économies	36		Améliorer le rendement des réseaux d'eau potable	Mesures du scénario n°2 +			Dispo n°3 : Diagnostiquer et réhabiliter les réseaux d'alimentation en eau potable	Act n°100 : Réhabiliter les réseaux d'AEP	Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Prescriptive/opérationnelle		++		X	XX			
	37			Promouvoir l'installation de dispositifs d'économies d'eau chez les usagers				Act n°111 : Mettre en place des systèmes économes de consommation d'eau	Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Opérationnelle		++		XX	XX			
	38			Promouvoir la récupération des eaux de pluie				Act n°111 : Mettre en place des systèmes économes de consommation d'eau	Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Opérationnelle		++		XX	XX			
La connaissance sur les milieux aquatiques	39	Mieux connaître les chevelus de tête de bassin versant pour mieux les prendre en compte dans les opérations des restaurations de cours d'eau			11A-1	11A-1	Inventaire des zones têtes de bassin versant		Act n°203 : Réaliser un inventaire des chevelus à l'échelle locale	Territoire du SAGE	Structure porteuse du SAGE, communes et leurs groupements	Prescriptive/opérationnelle	+	+	++	XXX	XXX		
	40	Sensibiliser les acteurs sur le fonctionnement d'un cours d'eau				11A-2	Hierarchisation et action des têtes de bassin versant			Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements, structure porteuse du SAGE	Opérationnelle		+		XXX	XXX		
La gestion des cours d'eau	41	Assurer l'entretien des cours d'eau par des méthodes douces (berges, ripisylves, lit des cours d'eau)						Art n°8 : Consolider ou protéger les berges par l'emploi de méthodes douces	Act n°208 : Généraliser les opérations de restauration et d'entretien des cours d'eau et de leurs abords	Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Opérationnelle	+		++	XX	XXX		
	41 bis	Limiter le recours au curage du lit mineur des cours d'eau						Art n°9 : Limiter le recours au curage du lit mineur des cours d'eau		Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Prescriptive	+	+	+++	XXX	XX		
	41 ter	Généraliser l'implantation de dispositifs végétalisés pérennes à l'ensemble du réseau hydrographique						Dispo n°1 : Généraliser l'implantation de dispositifs végétalisés pérennes à l'ensemble du réseau hydrographique		Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Opérationnelle	++	+	+++	XX	XX		
	41 quater	Diffuser des pratiques coordonnées de gestion de la ripisylve						Dispo n°6 : Diffuser des pratiques coordonnées de gestion de la ripisylve		Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Opérationnelle			+	XXX	XXX		
	41 quintiles	Développer, préserver, gérer les frayères et les réservoirs biologiques	Mesures du scénario n°1 +						Act n°207 : Développer, préserver, gérer les frayères et les réservoirs biologiques	Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Opérationnelle			+++	XXX	XXX		
	42	Engager des actions de restauration des cours d'eau (rematuration, remeulage)							Act n°20 : Interdire le recalibrage et la rectification des cours d'eau	Act n°230 : Mener des opérations de rematuration et de remeulage de cours d'eau	Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Opérationnelle	+		+++	XX	XX	
La continuité écologique des cours d'eau	43	Informier sur la réglementation (dont la circulaire d'octobre 1851)								Territoire du SAGE	Structure porteuse du SAGE, communes et leurs groupements	Opérationnelle			+	XXX	XXX		
	43 bis	Prévenir toute nouvelle atteinte à la continuité écologique des cours d'eau						Art n°6 : Prévenir toute nouvelle atteinte à la continuité écologique des cours d'eau		Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Prescriptive	+		++	XX	XXX		
	44	Définir et réduire le taux d'étagement des cours d'eau				15-1	10-2	Evaluation du taux d'étagement et plan d'actions, si nécessaire		Act n°206 : Réduire le taux d'étagement des cours d'eau	Territoire du SAGE	Structure porteuse du SAGE, communes et leurs groupements	Prescriptive			++	XXX	XXX	
	44 bis	Améliorer la continuité écologique existante	Mesures du scénario n°1 +						Art n°7 : Améliorer la continuité écologique existante		Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Prescriptive/opérationnelle	+		++	XX	XX	
	44 ter	Réaliser un diagnostic des ouvrages hydrauliques							Act n°205 : Réaliser un diagnostic des ouvrages hydrauliques	Territoire du SAGE	Structure porteuse du SAGE, communes et leurs groupements	Opérationnelle		+	+	XXX	XXX		
45	Entretien et gérer les ouvrages existants								Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Opérationnelle		+	++	XXX	XXX			
Les espèces envahissantes	46	Mieux gérer les espèces envahissantes							Act n°201 : Suivre les espèces envahissantes	Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Opérationnelle	+		++	XX	XXX		
Les zones humides	47	Réaliser un inventaire des plans d'eau							Act n°204 : Réaliser un inventaire des plans d'eau	Territoire du SAGE	Structure porteuse du SAGE, communes et leurs groupements	Opérationnelle			+	XXX	XXX		
	47 bis	Limiter la création de nouveaux plans d'eau	Mesures du scénario n°1 +						Art n°4 : Limiter la création de nouveaux plans d'eau	Partie Sarthoise	Communes et leurs groupements	Prescriptive	+	+	++	XXX	XX		
	47 ter	Limiter l'impact des plans d'eau							Act n°211 : Limiter l'impact des plans d'eau	Partie Sarthoise	Communes et leurs groupements	Prescriptive/opérationnelle	++	+	++	XX	XXX		
	47 quater	Protéger les zones humides (dans les documents d'urbanisme)				05-1	05-1	Inventaire des zones humides	Dispo n°7 : Inventorier et protéger les zones humides	Art n°3 : Protéger les zones humides et leurs fonctionnalités	Act n°202 : Réaliser un inventaire des zones humides à l'échelle locale	Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Prescriptive	++	++	+++	XXX	XX
	48	Interdire la destruction des zones humides prioritaires	Mesures du scénario n°2 +								Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Prescriptive	+++	+++	+++	XXX	XX	
	50	Qualifier la compensation liée à la destruction des zones humides									Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Prescriptive	+++	+++	+++	XXX	XX	
	49 et 51	Maintenir, voire restaurer les zones humides (maintenir les niveaux d'eau, si besoin)				0A-2	0A-2	Plan d'actions de préservation et de gestion des zones humides		Act n°209 : Restaurer, préserver et entretenir les zones humides	Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements, agriculteurs	Opérationnelle	++	++	+++	XXX	X	
52	Valoriser les aménagements favorables aux zones humides dans le cadre de la PAC									Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements, agriculteurs	Opérationnelle	+	+	++	XXX	XX		



Thèmes	N° de la mes.	Degré d'ambition du scénario alternatif			Lien avec les dispositions du SDAGE 2016-2021	SAGE Huisme 2009-2015			Etendue géographique possible	Maîtrise d'ouvrage potentielle	Portée de la mesure	Pré-évaluation environnementale			Faisabilité																		
		Sc1 (niveau 1 + socle SDAGE)	Sc2 (niveau 2)	Sc3 (niveau 3)		Dispositions	Articles	Fiche-action				Qualité resources	Quantité resources	Milieu / Biodiversité	Faisabilité technique et financière	Acceptation par le public cible																	
L'aménagement de l'espace pour lutter contre les inondations	53	Améliorer la connaissance et le suivi, sensibiliser pour atteindre les objectifs réglementaires	Engager les opérateurs locaux et améliorer la qualité des milieux et la ressource en eau	Mobiliser tous les acteurs du bassin versant, innover, pour un territoire exemplaire						Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements, propriétaires	Opérationnelle		++	++	XXX	XXX																
	54				Gérer les ouvrages existants (application réglementation)							Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Prescriptive/opérationnelle		+++	+	XX	XX														
	54 bis				Préserver les capacités d'écoulement des crues							Territoire du SAGE	Structure porteuse du SAGE, communes et leurs groupements	Prescriptive/opérationnelle		+++	+	XX	XX														
	55				Identifier, restaurer, préserver voire instaurer des champs d'expansion de crues							Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Prescriptive		+++	+	XXX	XXX														
	56				Préserver les zones d'expansion de crues							Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Prescriptive		+	+++	++	XX	XX													
	57				Limiter les surfaces imperméabilisées dans les projets d'urbanisation							Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Prescriptive		+	+++	++	XX	XX													
	58				Créer des zones de surstockage temporaire de crues	Mesures du scénario n°2 +						Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Opérationnelle		+++	+/	XX	X														
La protection des populations et des entreprises	59	Promouvoir la culture du risque d'inondation à l'ensemble des acteurs	Mesures du scénario n°1 +		12A-1	14B-4	Volet "culture du risque d'inondation"			Vallee de l'Huisme sarthoise et euralienne	Communes et leurs groupements, structure porteuse du SAGE	Opérationnelle		++		XXX	XXX																
	60	Intégrer l'implantation d'ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale de bassin versant					Dispo n°9 : S'assurer d'une cohérence et d'une solidarité à l'échelle des bassins versants pour la lutte contre les inondations			Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements, structure porteuse du SAGE	Prescriptive/opérationnelle		+++		XX	X																
	61																	Instaurer des règles de construction en milieu inondable						Vallee de l'Huisme sarthoise et euralienne	Communes et leurs groupements	Prescriptive		+	++	+	XXX	XX	
La gouvernance	62	Structurer la maîtrise d'ouvrage (AEP assainissement et cours d'eau) à l'échelle du bassin versant	Mesures du scénario n°2 +							Territoire du SAGE	Structure porteuse du SAGE, communes et leurs groupements	Opérationnelle		+	+	+	XX	XX															
	63																		Développer la concertation à l'échelle des sous-bassins versants						Territoire du SAGE	Structure porteuse du SAGE	Opérationnelle		++	++	++	XXX	XXX
	64																		Organiser la gouvernance à l'échelle du SAGE (Réfléchir au devenir des divers intervenants (ex. regroupement), impliquer les riverains)						Territoire du SAGE	Structure porteuse du SAGE	Opérationnelle		++	++	++	XX	XX
La sensibilisation générale	65	Sensibiliser les acteurs à partir des exemples locaux pour mieux sensibiliser aux enjeux	Mesures du scénario n°1 +		15B-2	14B-2	Volet pédagogique			Territoire du SAGE	Structure porteuse du SAGE	Opérationnelle		++	++	++	XXX	XXX															
	66	Inciter tout citoyen du bassin à avoir un comportement respectueux de l'environnement																						Territoire du SAGE	Structure porteuse du SAGE	Opérationnelle		+	+	+	XX	XX	
	67	Mieux informer les acteurs (élus et citoyens) sur les évolutions réglementaires liées à l'eau																						Territoire du SAGE	Structure porteuse du SAGE	Opérationnelle		+	+	+	XXX	XXX	
La base de données	68	Collecter les données disponibles (physico-chimiques, biologiques, socio-économiques, etc.) et diffuser	Mesures du scénario n°1 +					Dispo n°11 : Intégrer les bases de données du SAGE et utiliser les guides techniques validés par la CLE, lors de l'élaboration des documents locaux d'urbanisme		Territoire du SAGE	Structure porteuse du SAGE	Opérationnelle		+	+	+	XXX	XXX															
	69	Réaliser des études prospectives en prenant en compte le changement climatique																						Territoire du SAGE	Structure porteuse du SAGE	Opérationnelle		NC		XXX	XXX		
	70	Animer, partager, suivre les actions																						Territoire du SAGE	Structure porteuse du SAGE	Opérationnelle		++	++	++	XXX	XXX	
Le bassin versant collectif	71	Améliorer la performance des réseaux d'assainissement collectif	Mesures du scénario n°2 +							Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Opérationnelle		++		+	XX	XX															
	72	Mettre en place des programmes d'analyses des résidus médicamenteux								Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Opérationnelle		NC			X	XX															
	73	Généraliser les réseaux séparatifs pour éviter les rejets								Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Opérationnelle		++		++	XX	XX															

		Degré d'ambition du scénario alternatif			Lien avec les dispositions du SDAGE 2010-2015	Lien avec les dispositions du SDAGE 2016-2021		SAGE Huisne 2009-2015			Espace géographique possible	Maîtrise d'ouvrage potentielle	Portée de la mesure	Pré-évaluation environnementale			Faisabilité	
Thèmes	N° de la mes.	Sc1 (niveau 1 + socle SDAGE)	Sc2 (niveau 2)	Sc3 (niveau 3)	N° de la disposition	N° de la disposition	Intitulé de la disposition	Dispositions	Articles	Fiche-action				Qualité ressources	Quantité ressources	Milieu / Biodiversité	Faisabilité technique et financière	Acceptation par le public cible
		Améliorer la connaissance et le suivi, sensibiliser pour atteindre les objectifs réglementaires	Engager les opérateurs locaux et améliorer la qualité des milieux et la ressource en eau	Mobiliser tous les acteurs du bassin versant, innover, pour un territoire exemplaire														
Les rejets d'origine industrielle et artisanale	74		Tendre vers des dispositifs d'assainissement indépendants adaptés quand ils sont couplés aux stations d'épurations des collectivités							Act n°121 : Limiter l'impact des rejets provenant des stations d'épuration industrielles Act n°122 : Eliminer ou valoriser les boues de stations industrielles Act n°321 : Aider à l'émergence des zones d'activités industrielles durables	Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Opérationnelle	++			XX	XX
Les activités touristiques		Aucune mesure proposée sur cette thématique, alors qu'elle figure au SAGE en vigueur								Act n°320 : Développer des activités touristiques durables								



IV. La stratégie collective

1. Les objectifs de la phase de choix de la stratégie collective

La stratégie collective proposée dans le présent document est constituée des grandes orientations que la commission locale de l'eau (CLE) souhaite donner au SAGE révisé du bassin versant de l'Huisne. C'est par cette stratégie que la CLE définit les objectifs du SAGE et les mesures possibles pour les atteindre.

La stratégie collective a été définie à partir des enjeux du SAGE et des mesures du scénario alternatif, en intégrant les caractéristiques socio-économiques et écologiques du territoire :

- la phase d'élaboration du scénario tendance opère une mise à plat des tendances d'évolution possibles,
- l'analyse des scénarios et de leurs impacts écologiques et socio-économiques permet ensuite de définir une stratégie collective intégrant les conséquences de ces orientations sur le moyen et long termes.

Le choix de la stratégie est l'aboutissement d'un travail qui a consisté concrètement à :

- définir les conditions de faisabilité et de cohérence de chacune des mesures proposées dans le scénario alternatif, afin d'identifier les implications socio-économiques, techniques et sociologiques du futur programme d'actions,
- réaliser une approche comparative en dégagant les avantages et les inconvénients de chacun des scénarios, tant du point de vue environnemental que socio-économique,
- choisir une stratégie répondant aux enjeux définis collectivement, tant en termes de gestion des usages que des milieux,
- préciser les thèmes d'actions,
- construire et argumenter la portée de la mesure, prescriptive ou opérationnelle, à l'égard de la gestion de l'eau et des milieux,
- identifier les secteurs prioritaires éventuels pour chacune des actions concernées ;
- articuler le SAGE révisé avec le SAGE du bassin versant de l'Huisne, en conservant les mesures pertinentes, et a contrario en supprimant les mesures devenues obsolètes ou incohérente avec les enjeux du territoire,
- définir des objectifs cohérents avec ceux du SDAGE fixant les niveaux de qualité des eaux superficielles et souterraines, de débits, de qualité de fonctionnement des écosystèmes et de satisfaction des usages.

Le choix de la stratégie permet de préparer la phase suivante de rédaction des documents du SAGE. En effet, les mesures choisies seront déclinées, d'une part dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) en dispositions à des fins de gestion ou à portée prescriptive et/ou en actions à portée opérationnelle, d'autre part dans le règlement en articles pour renforcer certaines dispositions à portée réglementaire.

2. Les éléments de cadrage

2.1 Les objectifs de la Directive cadre sur l'eau (DCE)

→ L'obligation de résultats de la DCE

La directive 2000/60/CE, adoptée le 23 octobre 2000 et publiée au Journal Officiel des Communautés Européennes le 22 décembre 2000, vise à établir un cadre général et cohérent pour la gestion et la protection des eaux superficielles et souterraines, tant du point de vue qualitatif que quantitatif. Sa transcription en droit français s'est faite par la loi n°2004-338 du 21 avril 2004, avec parution au JO n° 95 du 22 avril 2004.

La DCE modifie la politique de l'eau, en impulsant le passage d'une obligation de moyens à une obligation de résultats. Les objectifs qu'elle définit s'imposent pour 2015 à tous les pays-membres de l'Union Européenne.

L'objectif de cette directive est d'assurer d'ici 2015 :

- la non-détérioration des masses d'eau,
- le bon état écologique et chimique des masses d'eau de surface ; le bon potentiel écologique et le bon état chimique pour les masses d'eau de surface artificielles ou fortement modifiées,
- le bon état quantitatif et qualitatif des masses d'eau souterraines,
- la suppression des rejets de substances dangereuses prioritaires,
- l'atteinte des normes et objectifs fixés par les directives existantes dans le domaine de l'eau.

La DCE prévoit néanmoins la possibilité d'une dérogation de deux fois six ans à condition qu'elle soit justifiée.

Pour les eaux superficielles, le bon état chimique correspond au respect des normes de qualité environnementale fixées par les directives européennes.

L'état chimique n'est pas défini par type de masses d'eau : tous les milieux aquatiques sont soumis aux mêmes règles, qu'il s'agisse de cours d'eau ou de plans d'eau. Les paramètres concernés sont les substances dangereuses (8) et les substances prioritaires (33). Il n'y a que deux classes d'état, respect ou non-respect de l'objectif de bon état.

L'état écologique se décline, lui, en cinq classes d'état (de « très bon » à « mauvais »). Les référentiels et le système d'évaluation se fondent sur des paramètres biologiques et des paramètres physico-chimiques soutenant la biologie.

→ Les objectifs de la DCE affectés aux masses d'eau du territoire du SAGE du bassin versant de l'Huisne

Les tableaux ci-après reprennent pour chacune des masses d'eau concernées par le SAGE les objectifs de la DCE qui lui sont assignés dans le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021.

La validation étant prévue pour la fin de l'année 2015, ils sont présentés ici à titre indicatif.

Tableau 1 : Objectifs attribués aux masses d'eau « cours d'eau » du territoire du SAGE de l'Huisne

(Source : SDAGE Loire-Bretagne)

Tableaux des objectifs globaux, cours d'eau (projet de SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021)			Objectif Etat Ecologique			Objectif Etat chimique					Objectif état global sans ubiquiste		Objectif état global avec ubiquiste	
SAGE	Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif	Délai	Motivations du délai	Objectif sans ubiquiste	Délai sans ubiquiste	Objectif (y compris ubiquiste)	Délai (y compris ubiquiste)	Paramètre faisant l'objet d'une adaptation	Objectif	Délai	Objectif	Délai
Huisne	FRGR0461	L'HUISNE DEPUIS MAUVES-SUR-HUISNE JUSQU'A BOISSY-MAUGIS	Bon Etat	20 21		ND	ND	ND	ND		ND	ND	ND	ND
Huisne	FRGR0462a	L'HUISNE DEPUIS BOISSY-MAUGIS JUSQU'A LA FERTE-BERNARD	Bon Etat	20 15		ND	ND	moins strict	NQ	HAP ubiquistes	ND	ND	Moins strict	Non Qualifié
Huisne	FRGR0462b	L'HUISNE DEPUIS LA FERTE-BERNARD JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	Bon Etat	20 27	FT	ND	ND	moins strict	NQ	HAP ubiquistes	ND	ND	Moins strict	Non Qualifié
Huisne	FRGR0474	LA COMMEAUCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	Bon Etat	20 15		ND	ND	ND	ND		ND	ND	ND	ND
Huisne	FRGR0475	LA CORBIONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	Bon Etat	20 15		ND	ND	ND	ND		ND	ND	ND	ND
Huisne	FRGR0476	LA CLOCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	Bon Etat	20 15		ND	ND	moins strict	NQ	HAP ubiquistes	ND	ND	Moins strict	Non Qualifié
Huisne	FRGR0477	LA RHONE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	Bon Etat	20 15		ND	ND	ND	ND		ND	ND	ND	ND
Huisne	FRGR0478	LA MEME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	Bon Etat	20 15		ND	ND	ND	ND		ND	ND	ND	ND
Huisne	FRGR0479	LA VIVE PARENCE DEPUIS BONNETABLE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	Bon Etat	20 27	FT	ND	ND	ND	ND		ND	ND	ND	ND
Huisne	FRGR0480	LA MORTE PARENCE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIVE PARENCE	Bon Etat	20 27	FT	ND	ND	ND	ND		ND	ND	ND	ND
Huisne	FRGR 1210	LE GUE PERRAY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	Bon Etat	20 27	FT	ND	ND	ND	ND		ND	ND	ND	ND
Huisne	FRGR 1227	LE NARAIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	Bon Etat	20 15		ND	ND	ND	ND		ND	ND	ND	ND
Huisne	FRGR 123 5	LE MERDEREAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIVE PARENCE	Bon Etat	20 27	FT	ND	ND	ND	ND		ND	ND	ND	ND
Huisne	FRGR 123 9	LE DUE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	Bon Etat	20 21		ND	ND	ND	ND		ND	ND	ND	ND
Huisne	FRGR 1256	LA VIMELLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	Bon Etat	20 21		ND	ND	ND	ND		ND	ND	ND	ND
Huisne	FRGR 1258	LE GRIGNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	Bon Etat	20 21		ND	ND	ND	ND		ND	ND	ND	ND
Huisne	FRGR 126 1	LA CHERONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	Bon Etat	20 27	FT	ND	ND	ND	ND		ND	ND	ND	ND
Huisne	FRGR 126 7	LE MOULIN AU MOINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIVE PARENCE	Bon Etat	20 21		ND	ND	ND	ND		ND	ND	ND	ND
Huisne	FRGR 126 8	LA QUEUNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	Bon Etat	20 27	FT	ND	ND	ND	ND		ND	ND	ND	ND
Huisne	FRGR 128 5	LE VALMER ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	Bon Etat	20 27	FT	ND	ND	ND	ND		ND	ND	ND	ND
Huisne	FRGR 130 1	LE MONTRETAUX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	Bon Etat	20 21		ND	ND	ND	ND		ND	ND	ND	ND
Huisne	FRGR 13 12	LA MAROISSE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	Bon Etat	20 27	FT	ND	ND	ND	ND		ND	ND	ND	ND
Huisne	FRGR 132 2	LE RAVINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	Bon Etat	20 27	FT	ND	ND	ND	ND		ND	ND	ND	ND

Tableaux des objectifs globaux, cours d'eau (projet de SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021)

SAGE	Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif Etat Ecologique			Objectif Etat chimique					Objectif état global sans ubiquiste		Objectif état global avec ubiquiste	
			Objectif	Délai	Motivations du délai	Objectif sans ubiquiste	Délai sans ubiquiste	Objectif (y compris ubiquiste)	Délai (y compris ubiquiste)	Paramètre faisant l'objet d'une adaptation	Objectif	Délai	Objectif	Délai
Huisne	FRGR1333	LA ROUGETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	Bon Etat	2027	FT	ND	ND	ND	ND		ND	ND	ND	ND
Huisne	FRGR1337	L'ARCISSIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA CLOCHE	Bon Etat	2021		ND	ND	moins strict	NQ	HAP ubiquistes	ND	ND	Moins strict	Non Qualifié
Huisne	FRGR1365	L'ERRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	Bon Etat	2027	FT	ND	ND	ND	ND		ND	ND	ND	ND
Huisne	FRGR1394	LE BOISCORDE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	Bon Etat	2021		ND	ND	ND	ND		ND	ND	ND	ND
Huisne	FRGR1427	LA VILETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	Bon Etat	2021		ND	ND	ND	ND		ND	ND	ND	ND
Huisne	FRGR1592	L'HUISNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A MAUVES-SUR-HUISNE	Bon Etat	2021		ND	ND	ND	ND		ND	ND	ND	ND
Huisne	FRGR1593	LE CHENE GALON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	Bon Etat	2021		ND	ND	ND	ND		ND	ND	ND	ND
Huisne	FRGR1225	LE LOUDON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE												

Tableau 2 : Objectifs attribués aux masses d'eau souterraines du territoire du SAGE de l'Huisne

(Source : SDAGE Loire-Bretagne)

Tableaux des objectifs globaux, eaux souterraines (projet de SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021)			Objectif état qualitatif		Objectif état quantitatif		Objectif état global			Polluants pour lesquels des mesures doivent être mises en œuvre afin d'inverser les tendances à la dégradation de l'état des eaux souterraines (pour les masses d'eau pour lesquelles une ou des tendances significatives et durables sont identifiées)
SAGE	Code européen de la masse d'eau	Nom masse d'eau	Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai	Motivation du choix de l'objectif Global	
Huisne	FRGG090	Craie du Séno-Turonien unité du Loir	Bon état	2027	Bon état	2015	Bon état	2027	CN	Nitrates
Huisne	FRGG138	Alluvions Huisne	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015		
Huisne	FRGG124	Calcaire libre de l' Oxfordien, Orne-Sarthe	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015		
Huisne	FRGG141	Calcaires captifs de l'Oxfordien, Orne, Sarthe	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015		
Huisne	FRGG120	Calcaire du jurassique moyen captif de la bordure NE du massif armoricain	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015		
Huisne	FRGG121	Marnes du Callovien Sarthois	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015		
Huisne	FRGG081	Sables et grès du Cénomaniens sarthois	Bon état	2021	Bon état	2015	Bon état	2021		

2.2 Le SDAGE Loire-Bretagne

Le SDAGE fixe les objectifs de qualité et de quantité pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et précise les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Les règles de gestion définies dans le SDAGE ont une portée réglementaire variable. Elles s'appliquent via des décisions et documents plus ou moins explicitement cités, et certaines visent directement ou implicitement les SAGE. Ces règles de gestion s'appliquent en général à l'ensemble du bassin, quelques-unes s'appuient cependant sur des zonages spécifiques, les enjeux auxquels elles répondent ayant été précisément localisés.

Il est attendu du SAGE qu'il précise les règles de gestion en termes de localisation, de définition des priorités ou d'organisation pour leur mise en œuvre, en reprenant à son compte les objectifs par masse d'eau, qui doivent être conformes à ceux consignés dans le SDAGE.

Le SDAGE Loire-Bretagne, en cours de révision, sera approuvé en 2015, pour une entrée en vigueur en 2016. Les assemblées, les collectivités et les intercommunalités, et le public sont actuellement consultés sur le projet de SDAGE et son programme de mesures associé.

Ce nouveau SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 reprendra globalement les orientations fondamentales du SDAGE 2010-2015 avec quelques ajustements, notamment en prenant en compte le plan de gestion du risque inondation (PGRI), élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de la directive inondation.

Le tableau suivant reprend les dispositions du SDAGE 2010-2015, reprises dans les grandes lignes par le projet de SDAGE 2016-2021, et les dispositions supplémentaires proposées actuellement par le projet du nouveau SDAGE. Ces dispositions formulent des demandes en termes de contenus pour le SAGE du bassin versant de l'Huisne.



N° de la disposition du SDAGE 2010-2015	N° de la disposition du SDAGE 2016-20121	Intitulé de la disposition
1B-1	1C-2	<p>Lorsque l'état des lieux établi en application de la DCE a diagnostiqué la présence d'obstacles entravant la libre circulation des espèces piscicoles et le transport des sédiments, le SAGE comporte un plan d'action identifiant les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique du cours d'eau. Le règlement tient compte, notamment, des masses d'eau fortement modifiées situées sur le bassin.</p> <p>Le SAGE identifie les ouvrages qui doivent être effacés, ceux qui peuvent être arasés ou ouverts partiellement, ceux qui peuvent être aménagés de dispositifs de franchissement efficaces et ceux dont la gestion doit être adaptée ou améliorée.</p> <p>Il comprend un objectif chiffré et daté pour la valeur du taux d'étagement du cours d'eau.</p>
4A-2	4A-2	<p>Les SAGE comportent un plan de réduction de l'usage des pesticides. Ce plan concerne les usages agricoles et non-agricoles. Il s'appuie sur les actions du plan national "écophyto 2018". Il identifie les zones sur lesquelles les efforts de réduction doivent porter en priorité.</p>
8A-1	8A-1	<p>Les schémas de cohérence territoriale (SCOT) et les plans locaux d'urbanisme (PLU) doivent être compatibles avec les objectifs de protection des zones humides prévus dans le SDAGE et dans les SAGE.</p> <p>En l'absence d'inventaire exhaustif sur leur territoire ou de démarche d'inventaire en cours à l'initiative d'une commission locale de l'eau, les communes élaborant ou révisant leurs documents d'urbanisme sont invitées à réaliser cet inventaire dans le cadre de l'état initial de l'environnement.</p> <p>Les PLU incorporent dans les documents graphiques les zones humides dans une ou des zones suffisamment protectrices et, le cas échéant, précisent, dans le règlement ou dans les orientations d'aménagement, les dispositions particulières qui leur sont applicables en matière d'urbanisme.</p>
8A-2	8A-2	<p>En dehors des zonages de marais rétro-littoraux, les CLE identifient les principes à mettre en œuvre pour assurer la préservation et la gestion de l'ensemble des zones humides visées à l'article L.211-1 du Code de l'Environnement. Les CLE identifient les actions nécessaires pour la préservation des zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP), ainsi que les servitudes sur les zones stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE) conformément à l'article L.211-12 du Code de l'Environnement.</p>

N° de la disposition du SDAGE 2010-2015	N° de la disposition du SDAGE 2016-20121	Intitulé de la disposition
8E-1	8E-1	<p>En dehors des zonages de marais rétro-littoraux qui font l'objet d'une disposition particulière, les SAGE identifient les enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides. Ils hiérarchisent ces enveloppes en fonction de l'importance de l'enjeu "zones humides" pour la conservation du bon état des masses d'eau et pour la biodiversité.</p> <p>Les SAGE réalisent un inventaire précis des zones humides à l'intérieur de ces enveloppes. S'ils ne sont pas en mesure de toutes les traiter en une seule opération, ils procèdent par étapes successives en commençant par les enveloppes prioritaires.</p> <p>Les SAGE existants actualisent ou complètent, si nécessaire, leurs inventaires avant le 31 décembre 2012, en s'appuyant sur les principes définis ci-dessus.</p> <p>La commission locale de l'eau peut confier la réalisation de l'inventaire précis des zones humides aux communes ou groupements de communes, tout en conservant la coordination et la responsabilité de la qualité de l'inventaire. Dans ce cas, les inventaires sont réalisés de façon exhaustive sur la totalité du territoire communal.</p> <p>L'inventaire est réalisé de manière concertée.</p>
11A-1	11A-1	<p>Les SAGE comprennent systématiquement un inventaire des zones têtes de bassin, une analyse de leurs caractéristiques, notamment écologiques et hydrologiques, et la définition d'objectifs et de règles de gestion adaptés de préservation ou de restauration de leur qualité</p>
	11A-2	<p>À l'issue de l'inventaire, les SAGE hiérarchisent les têtes de bassin versant*, en fonction des pressions et de l'état des masses d'eau. Ils définissent des objectifs et des principes de gestion adaptés à la et à la restauration du bon état.</p> <p>Les objectifs et principes de gestion sont déclinés dans le cadre de programmes d'actions.</p> <p>Ces programmes d'actions peuvent contenir des mesures complémentaires à celles déjà menées en réponse à d'autres dispositions du SDAGE : encadrement et limitation de la création de plans d'eau, réduction des apports de nitrates et de phosphore dans les milieux aquatiques, réduction de l'usage des produits phytosanitaires, préservation et gestion des zones humides ...</p>
11B	11B-1	<p>La commission locale de l'eau, ou à défaut les acteurs publics de l'eau, sensibilisent sur l'intérêt de la préservation des têtes de bassin versant*. Leur rôle bénéfique sera mis en avant, sur la base d'exemples locaux reconnus.</p>



N° de la disposition du SDAGE 2010-2015	N° de la disposition du SDAGE 2016-20121	Intitulé de la disposition
12A-1	14B-4	<p>Les SAGE concernés par un enjeu inondation, pour l'habitat ou les activités, comportent un volet sur la culture du risque qui permet à la population vivant dans le bassin hydrographique d'avoir accès à l'information existante sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'exposition des territoires aux inondations, - les mesures d'organisation existantes.
	12D	<p>La satisfaction des objectifs environnementaux peut nécessiter une coordination entre SAGE voisins (par exemple au sein d'une commission inter SAGE). C'est notamment le cas des masses d'eau influencées par les masses d'eau d'un autre SAGE (exemple : l'alimentation en eau potable, la gestion quantitative, la gestion des ouvrages, les zones conchyliques et de pêche à pied professionnel des SAGE partageant un exutoire littoral commun</p>
15B-2	14B-2	<p>Les SAGE comportent un volet pédagogique s'adressant à tous les groupes d'acteurs (élus et techniciens, socio-professionnels, citoyens, associations, etc.).</p>
	14B-3	<p>Le volet pédagogique des SAGE et des démarches contractuelles territoriales s'attache à favoriser l'appropriation des enjeux de l'eau sur ces territoires et à faire évoluer les pratiques et les comportements. Il s'attache en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la compréhension du fonctionnement des milieux aquatiques, cours d'eau et zones humides ; - à la réduction des pollutions de toute nature y compris les pollutions diffuses, les substances dangereuses et émergentes ; - aux économies d'eau et à l'adaptation au changement climatique ; - à la préservation des milieux sensibles des têtes de bassin et du littoral.

2.3. Le Plan de Gestion des Risques d’Inondation

Dans le cadre de la directive 2007/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondations dite « Directive Inondation » et en déclinaison de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI), un plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) doit être élaboré sur chaque district sous l'autorité du préfet coordinateur de bassin en lien avec les parties prenantes. Ce plan définit les objectifs de la politique de gestion des inondations à l'échelle du bassin et les décline sous forme de dispositions visant à atteindre ces objectifs. Il présente également des objectifs ainsi que des dispositions spécifiques pour chaque territoire à risque important d'inondation (TRI) du district.

Le PGRI peut traiter de l'ensemble des aspects de la gestion des inondations : la prévention des inondations au regard de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, la surveillance, la prévision et l'information sur les phénomènes d'inondation, la réduction de la vulnérabilité des territoires face aux risques d'inondation, et notamment des mesures pour le développement d'un mode durable d'occupation du sol et la maîtrise de l'urbanisation. Il vise ainsi à développer l'intégration de la gestion du risque dans les politiques d'aménagement du territoire.

Les plans de gestion du risque inondation doivent être arrêtés pour le 22 décembre 2015 au plus tard et mis à jour tous les six ans, dans un cycle d'amélioration continue. Ces plans de gestion sont ensuite déclinés, sur chaque TRI, par une stratégie locale qui définit plus précisément les objectifs et dispositions que se fixent les parties prenantes en matière de gestion des inondations sur leur territoire.

Si les aspects cités précédemment sont des domaines réservés au PGRI, d'autres domaines sont communs au SDAGE et au PGRI :

- Préservation de la dynamique naturelle des cours d'eau,
- Entretien des cours d'eau,
- Maîtrise des ruissellements/érosion.

Aussi, trois dispositions du PGRI mentionnent les CLE et les SAGE, à savoir :

N° de la disposition du PGRI	Intitulé de la disposition
D 1-5	Association des CLE à l'application de l'article L.211-12 CE (avis sur les projets d'ouvrages créant un obstacle à l'écoulement des eaux)
D 1-6	Gestion de l'eau et projets d'ouvrages de protection
D 5-1	Informations apportées par les SAGE (sur le risque inondation)

Enfin, il existe une nécessaire mise en regard des dispositions des SAGE concernant le risque inondation avec les dispositions du PGRI :



- la compatibilité s'applique aux 6 dispositions communes avec le SDAGE (article L.212-3 du code de l'environnement) ;
- pas de compatibilité définie actuellement pour les autres dispositions du PGRI ;
- une cohérence à vérifier entre SAGE et PGRI.

En annexe 2, un schéma présente l'application de la directive inondation.

3. La méthodologie d'élaboration de la stratégie du SAGE révisé

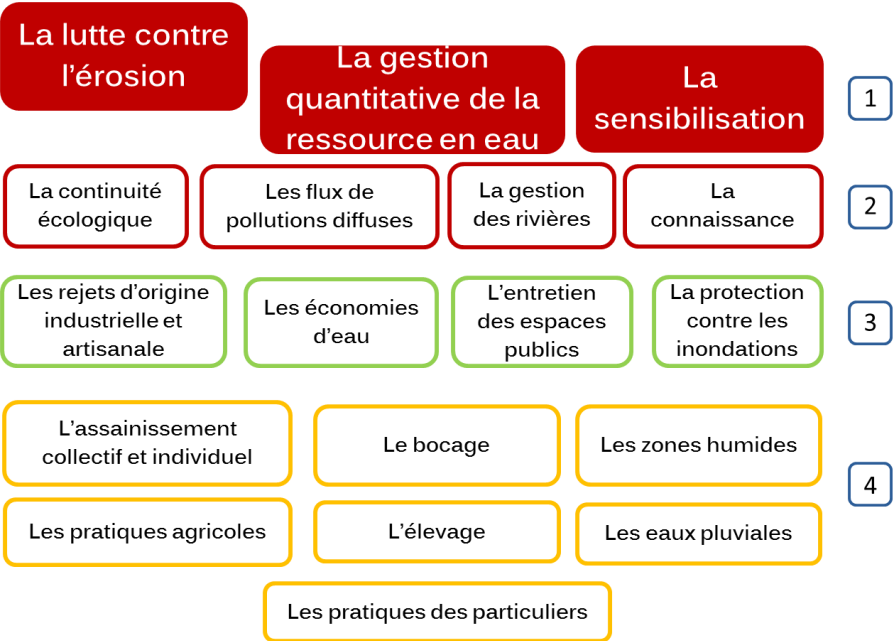
Le choix de la stratégie collective est du ressort de la CLE du SAGE de l'Huisne. Néanmoins, un important travail de concertation entre toutes les parties prenantes a été nécessaire pour aboutir à un véritable consensus entre les acteurs, ou tout du moins à un compromis partagé sur les objectifs à atteindre pour la gestion de l'eau, la gestion de l'espace et les différents usages associés à ces milieux :

- Un travail continu de vulgarisation a été essentiel pour que tous les acteurs, spécialistes ou non, techniciens ou non, acquièrent une même compréhension des enjeux du SAGE et se mobilisent sur la problématique de la gestion durable de l'eau,
- Le partage de connaissances et d'informations a été incontournable, au service de la concertation et de la construction cohérente, partagée et durable du projet.

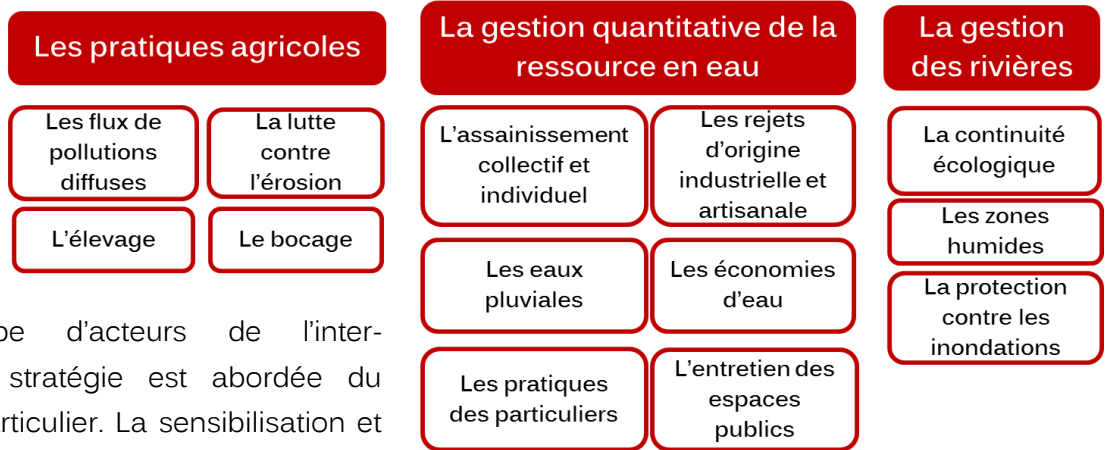
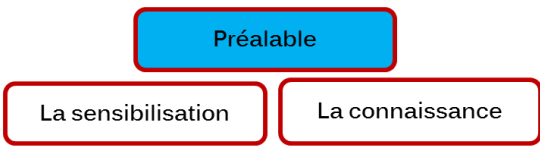
Ainsi les acteurs ont été réunis durant cette phase pour construire collectivement la stratégie collective du SAGE comme suit :

- Un forum d'élu(e)s le 6 mars 2015 (50 participants) pour échanger sur les objectifs et les mesures de la future stratégie,
- Une réunion de l'inter-commissions le 9 avril 2015 à Cherré pour élaborer des stratégies possibles et organiser les mesures du scénario alternatif en lien avec ces choix,
- Une réunion du bureau de la CLE le 30 avril 2015 pour amender et pré-valider le choix de la stratégie collective,
- Une réunion de la commission locale de l'eau le 18 juin 2015 pour valider la stratégie collective du SAGE révisé.

À partir des 18 sujets mis en évidence à l'issue du scénario alternatif, les élus et les membres de l'inter-commissions les ont hiérarchisés (pour ces derniers, quatre sous-groupes ont travaillé distinctement). Les schémas qui suivent restituent fidèlement le cheminement de cette réflexion qui a conduit à élaborer une stratégie pour le SAGE révisé.

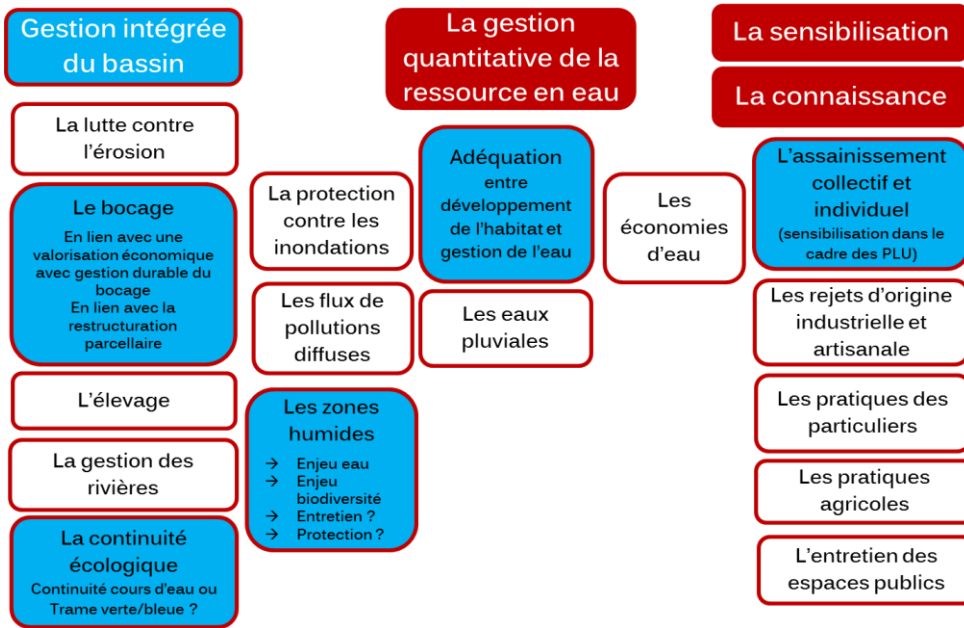


1 Pour les élu(e)s, la lutte contre l'érosion ressort de loin comme un axe prioritaire. La gestion quantitative de la ressource ainsi que la sensibilisation sont ensuite positionnées comme des sujets majeurs pour le SAGE révisé.

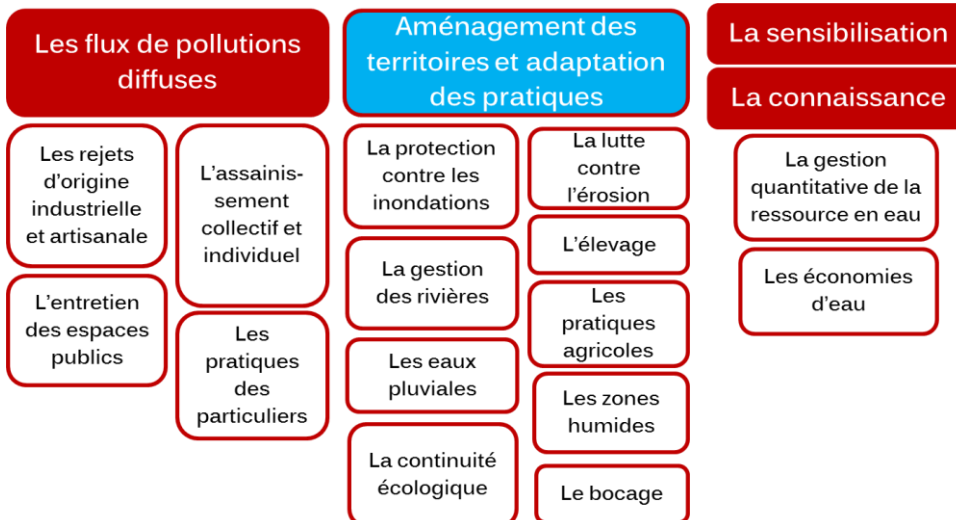


Pour ce groupe d'acteurs de l'inter-commissions, la stratégie est abordée du général vers le particulier. La sensibilisation et la connaissance constituent ces préalables généraux : la sensibilisation est déjà portée dans le SAGE en vigueur, alors que la connaissance doit être renforcée pour hiérarchiser les phénomènes.

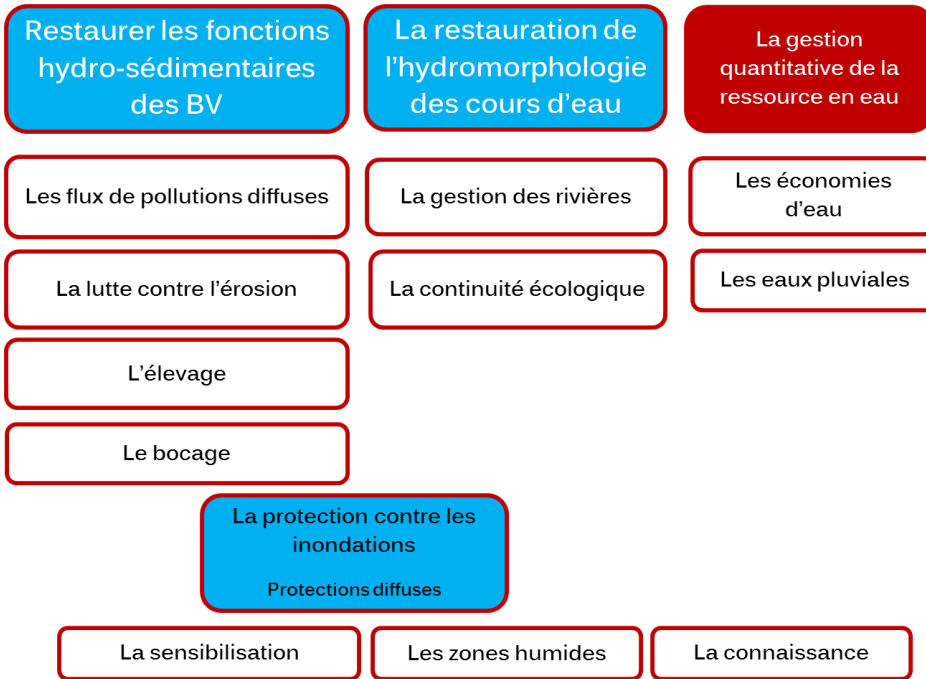
Ensuite, l'objectif majeur concerne la qualité de l'eau, qui dépend des pratiques agricoles, de la gestion de la ressource et de la gestion des rivières.



Pour ce groupe d'acteurs de l'inter-commissions, la gestion intégrée du bassin versant est une thématique générique. La gestion quantitative de la ressource en eau, la sensibilisation et la connaissance sont posées comme des thématiques principales. Si des sujets sont en lien étroit avec ces thèmes, d'autres s'inscrivent à la croisées de plusieurs sujets.



Pour ce groupe d'acteurs de l'inter-commissions, trois pôles sont importants : la qualité de l'eau, l'aménagement des territoires et l'adaptation des pratiques. La sensibilisation et la connaissance sont transversales et s'appliquent à tous les sujets.



Pour ce groupe d'acteurs de l'inter-commissions, trois têtes de chapitre sont retenues, dont deux sont reformulées : la restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau et la restauration des fonctions hydro-sédimentaires des bassins versants largement ciblées dans le SDAGE, SAGE et les Contrat Territoriaux Milieux Aquatiques. La gestion quantitative est également jugée essentielle. Plusieurs thématiques apparaissent transversales : sensibilisation, connaissance et zones humides. Les sujets liés à l'assainissement sont écartés, considérant que la réglementation existante les encadre déjà.

4. La stratégie collective du SAGE révisé

Les étapes d'élaboration présentées ci-avant et les réflexions croisées des différents acteurs permettent de présenter une stratégie collective pour le SAGE révisé du bassin versant de l'Huisne.

Cette stratégie s'inscrit dans une double réponse :

- Aux enjeux du bassin versant de l'Huisne et aux objectifs fixés par le DCE,
- Aux retours de l'évaluation à mi-parcours du SAGE Huisne en vigueur.

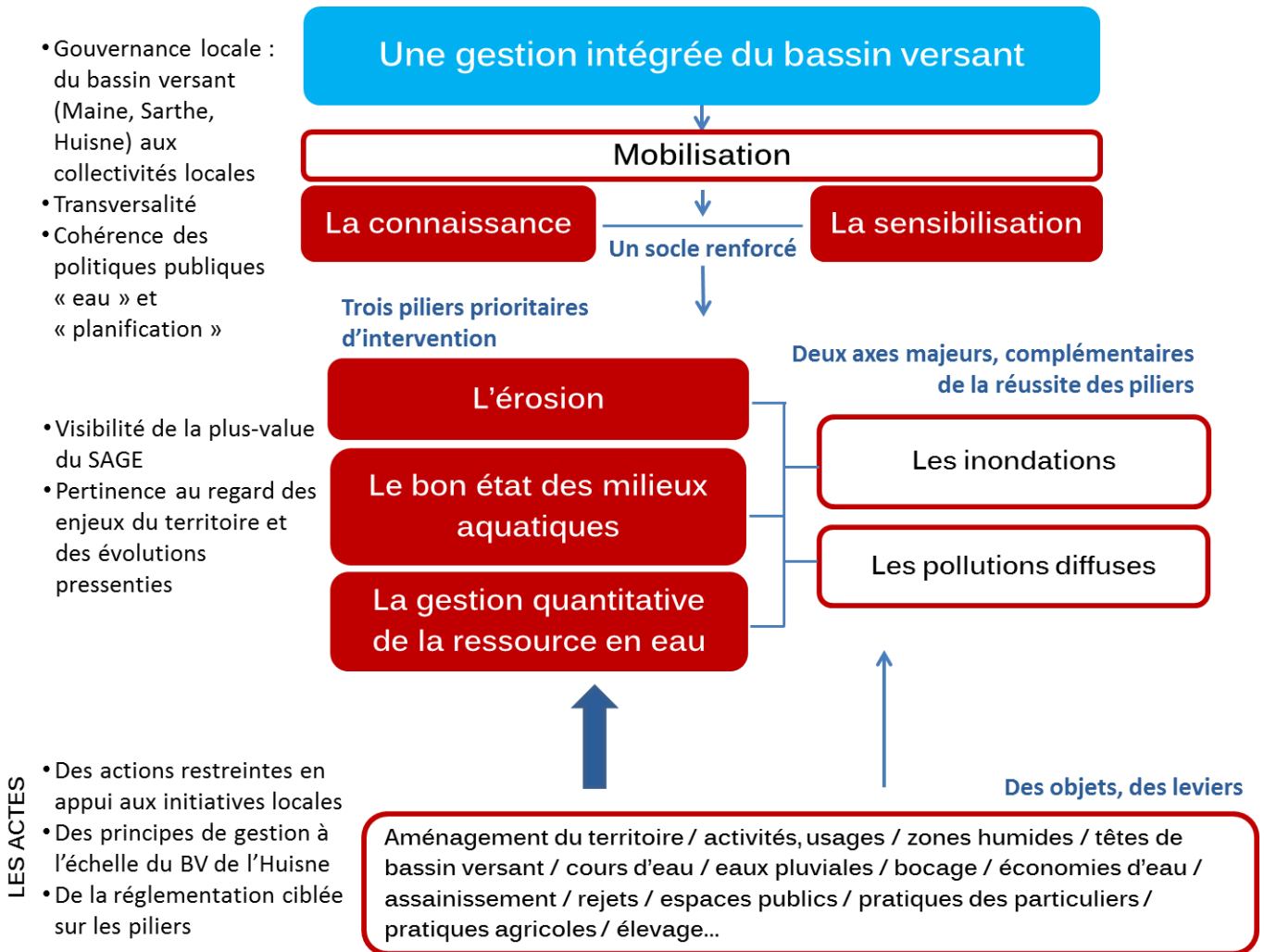
Si les enjeux et les objectifs fixés pour le bassin versant de l'Huisne sont rappelés précédemment, il importe de répréciser quelques éléments issus du bilan à mi-parcours réalisé en juin 2013. En effet, les acteurs rencontrés ont proposé plusieurs leviers et pistes de travail pour le SAGE révisé. Deux points concernent directement les fondements du SAGE révisé :

- Mieux travailler ensemble, c'est-à-dire renforcer l'interconnaissance entre les acteurs du bassin versant de l'Huisne ainsi que les partenariats.
- Clarifier et expliquer l'articulation entre le SAGE et les autres documents de planification (Scot, PLU(i), Schéma régional de cohérence écologique, charte de parc, etc.), ainsi que la réglementation existante. Autrement dit, il s'agit d'élaborer un SAGE révisé qui soit lisible quant aux sujets qu'il contient, et plus encore, parfaitement identifiable en ce qui concerne sa plus-value.

Quatre autres sujets sont davantage liés à la mise en œuvre et la gouvernance du SAGE révisé :

- Mieux impliquer les collectivités locales. Dans un contexte de réformes importantes (loi NOTRe, MAPTAM et compétence GEMAPI, etc.), les collectivités locales restent des opérateurs majeurs pour la mise en œuvre du SAGE révisé.
- Redéfinir les syndicats de rivière. La mise à plat de la structuration des maîtrises d'ouvrage sur les milieux aquatiques est un gage fort de l'atteinte des objectifs du Sage sur le bassin versant. Il s'agit donc de tendre vers un minimum de syndicats sur le territoire du SAGE (viser l'efficacité de moyens), en veillant à la « bonne échelle » de gouvernance (c'est aussi une affaire de proximité) en profitant des syndicats existants pour redéfinir les périmètres d'intervention et optimiser les compétences.
- Adapter certains fonctionnements de la CLE, notamment les commissions thématiques, dont les réunions de travail s'organisent déjà sous forme d'inter-commissions. Pour les années à venir, ce mode de fonctionnement est à maintenir puisqu'il assure une meilleure transversalité entre les sujets et les acteurs. Néanmoins, des groupes de travail « spécifiques » pourront être mis en place, pour traiter un enjeu, suivre une étude, analyser un dossier.

4.1 La stratégie collective pour le SAGE révisé se présente comme suit :



4.2 Les fondements

La stratégie du SAGE révisé est guidée par une notion transversale, celle d'une gestion intégrée de bassin versant. Ceci signifie que toutes les mesures du SAGE, dispositions et actions en découlant, sont systématiquement appréhendées à l'échelle du bassin versant de l'Huisne : amont / aval, rivière Huisne / affluents, cours d'eau / milieux connectés, usages / états de la ressource, etc.

De plus, les mesures du SAGE révisé sont élaborées en recherchant la cohérence entre les politiques publiques « eau » et celles relatives à la « planification des territoires ». C'est-à-dire que le SAGE veille à ne pas créer des difficultés, voire des contradictions.

Cette ligne est également déclinée dans le mode de gouvernance du SAGE révisé et son animation, puisque les acteurs locaux sont privilégiés à tous les niveaux, des organismes et institutions présents à l'échelle du bassin versant (partiellement ou totalement, dans le cas des régions, du PNR du Perche, de syndicats d'eau par exemple), à la commune, échelon principal pour une diffusion massive et en proximité des mesures du SAGE révisé.

→ Un socle renforcé

Dans le contenu du SAGE révisé, les fondements sont déclinés par l'inscription d'un socle renforcé, qui contient le volet de la connaissance et celui de la sensibilisation.

Unaniment, les acteurs du SAGE réitèrent la nécessité de détenir collectivement un niveau de **connaissance** fiable, actualisé et partagé. La connaissance permet de comprendre des phénomènes, d'objectiver des situations, de prendre conscience d'enjeux nouveaux pour, au final, proposer et mettre en œuvre des dispositions et des actions adaptées.

La connaissance ne suffit pas si elle n'est pas associée à un volet **sensibilisation**. Cette sensibilisation vise bien entendu tous les publics, tous les sujets (cf. la gestion intégrée de bassin versant), grâce à des outils variés (support matériel et numérique) et des événements associés (forum, réunion locale par exemple).

4.3 Les cibles

Les cibles sont définies à partir de deux critères :

- Les sujets sont pertinents au regard des enjeux du territoire et des évolutions pressenties (cf. diagnostic révisé et scénario tendance),
- Les sujets sont restreints, ils assurent ainsi la visibilité de la plus-value du SAGE révisé.

Les cibles comportent trois piliers d'intervention prioritaires, et deux axes majeurs, complémentaires de la réussite des piliers.

→ Trois piliers prioritaires d'intervention

L'érosion est l'un de ces piliers, ou plus précisément la lutte contre les phénomènes érosifs. C'est une problématique avérée et compliquée sur plusieurs secteurs du bassin versant (le Dué et le Narais en Sarthe par exemple, ainsi que sur les territoires plus accidentés dans l'Orne). L'érosion est un sujet complexe, mais qui a pour intérêt de rassembler la quasi-totalité des acteurs : les agriculteurs pour l'érosion de la terre arable et le transfert des polluants (phosphore notamment), les protecteurs des milieux aquatiques avec la question du colmatage des fonds de rivières et l'entretien des berges, les inondés avec l'enjeu d'infiltration et de rétention de l'eau, les collectivités puisque le sujet renvoie globalement à la définition d'un projet de territoire et à l'aménagement de l'espace, les financeurs qui trouvent là un objet transversal et cohérent d'intervention.

Le **bon état des milieux aquatiques** constitue un autre pilier, regroupant les enjeux physiques, chimiques et écologiques. Au moment de l'élaboration du Sage de l'Huisne en vigueur, la continuité écologique n'était que peu abordée. Depuis, c'est devenu sur de nombreux bassins versants un sujet sensible, qui ne manque pas d'être déjà présent sur l'Huisne autour de certains ouvrages. Le SAGE révisé ne peut pas faire l'économie de cette thématique, qui passe nécessairement par une mobilisation et des échanges avec toutes les parties. Reconnue comme une instance de concertation efficace, la CLE a un rôle déterminant à tenir.

Enfin, la **gestion quantitative de la ressource en eau** est posée comme le troisième pilier



du SAGE révisé. Il s'agit d'un thème sommairement abordé dans le SAGE en vigueur, qui selon plusieurs acteurs est à renforcer. L'étude de détermination des volumes prélevables par usages récemment réalisée par la CLE converge dans ce sens. Les axes à explorer concernent la ressource souterraine, au regard de l'alimentation potable et des usages économiques (agriculture, industrie), la ressource superficielle, en raison là aussi de l'usage « eau potable » et la pérennité des prises d'eau du Mans et de La Ferté-Bernard. Par ailleurs, au regard des inondations et des étiages, c'est un enjeu fort dans la perspective du dérèglement climatique. Enfin, c'est un sujet qui nécessite préalablement une connaissance des prélèvements, une estimation fine des besoins en eau, le tout corrélé à la question des consommations/restitutions (sur le bassin, hors territoire, etc.) et au respect des besoins de la vie aquatiques.

→ Deux axes majeurs, complémentaires de la réussite des piliers

Sans minorer les enjeux inondations et pollutions diffuses, les membres de la CLE considèrent qu'ils sont aussi en grande partie dépendants de la réussite des piliers. Un territoire avec des phénomènes érosifs très limités, des milieux aquatiques en bon état, une ressource en eau maîtrisée quantitativement ne peuvent qu'être profitable à la lutte contre les inondations et la protection des populations, ainsi qu'à la maîtrise des impacts des pollutions diffuses.

Il n'en reste pas moins que ces deux axes trouvent des déclinaisons directes dans le SAGE révisé. Concernant les **inondations**, le SAGE révisé doit prendre en compte la directive inondations de 2007, transposée en droit français en 2010 et 2011. De plus, il convient de passer à l'acte concernant les zones d'expansion, dans une approche globale du territoire et des politiques publiques.

Concernant les **pollutions diffuses**, ceci reste des sujets fortement inféodés aux SAGE de manière général, mais l'approche semble devoir être précisée pour le SAGE révisé de l'Huisne au-delà de la réduction des pollutions azotées et pesticides. Concernant les substances dangereuses et les substances médicamenteuses, elles font parties des pollutions diffuses, sachant qu'à ce jour, les études et les recherches n'en sont qu'au commencement.

4.4 Les actes

Forts de l'expérience du SAGE en vigueur, et conformément aux fondements et cibles de la stratégie collective du SAGE révisé, la traduction des mesures dans les documents du SAGE respecte les consignes suivantes :

- La réglementation est ciblée sur les sujets des trois piliers d'intervention, soit dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) ou dans le règlement,
 - Une disposition indique ce qui doit être fait pour parvenir à l'objectif concerné. La disposition a une portée réglementaire, elle est opposable à l'Administration.
 - La disposition peut être renforcée par un article du règlement (opposable aux tiers).



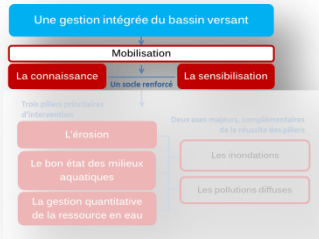
- Des principes de gestion complètent parfois une disposition, mais peuvent tout aussi bien s'inscrire de façon indépendante. C'est une invitation à bien agir, c'est une gestion du territoire et/ou des pratiques que la CLE approuve au regard des objectifs.
- Des fiche-action permettent de mieux cibler les mesures opérationnelles à venir, avec une identification des acteurs (maîtrise d'ouvrage, partenaires), des secteurs géographiques concernés (bassin versant ou secteur prioritaire), des conditions de réussite et des coûts.

→ Des objets et des leviers

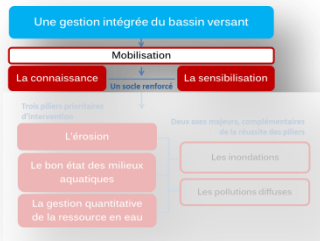
La mise en œuvre de la stratégie du SAGE passe nécessairement par des actes sur les composantes physiques du bassin versant de l'Huisne, ainsi que les usages et les pratiques. Sans prétendre à l'exhaustivité, plusieurs éléments constituent des objets et des leviers pour le SAGE révisé :

Aménagement du territoire / activités, usages / zones humides / têtes de bassin versant / cours d'eau / eaux pluviales / bocage / économies d'eau / assainissement / rejets / espaces publics / pratiques des particuliers / pratiques agricoles / élevage...

A ce stade, toutes les mesures définies lors de la phase du scénario alternatif sont conservées et réparties selon les axes présentés ci-avant. Les tableaux suivants proposent pour chacune des mesures une traduction dans le SAGE révisé. Ils constitueront la base des documents du SAGE, objet de la prochaine phase d'élaboration du SAGE révisé, celle de l'écriture des documents.



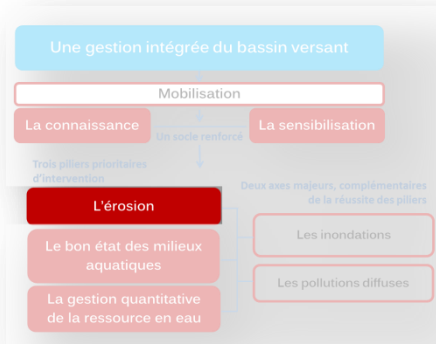
La stratégie du SAGE révisé – un socle renforcé		
La connaissance	Les mesures du SAGE en vigueur	Proposition de traduction dans les documents du SAGE révisé
3/ Informer les élus sur les procédures à suivre en cas de pollutions accidentelles des cours d'eau		· Principe de gestion
21/ Expliquer les propriétés de la haie et ses multiples avantages		· Fiche action
39/ Mieux connaître les chevelus de tête de bassin versant pour mieux les prendre en compte dans les opérations des restaurations de cours d'eau	Action n°203 : Réaliser un inventaire des chevelus à l'échelle locale	· Fiche action
68/ Collecter les données disponibles (physico-chimiques, biologiques, socio-économiques, etc.) et diffuser	Disposition n°11 : Intégrer les bases de données du SAGE et utiliser les guides techniques validés par la CLE, lors de l'élaboration des documents locaux d'urbanisme Action n°101 : Mettre en place un observatoire de suivi et d'évaluation de la qualité des eaux du bassin versant	· Principe de gestion · Fiche action
69/ Réaliser des études prospectives en prenant en compte le changement climatique		· Principe de gestion · Fiche action
72/ Mettre en place des programmes d'analyses des résidus médicamenteux		· Principe de gestion · Fiche action
En synthèse, pour le SAGE révisé	<ul style="list-style-type: none"> · 1 Fiche action « études » · 1 Fiche action « données » · 1 Fiche action « portée à connaissance » 	



La sensibilisation	Les mesures du SAGE en vigueur	Proposition de traduction dans les documents du SAGE révisé
1/ Sensibiliser les acteurs sur l'ensemble des enjeux de la qualité de l'eau (expliquer les risques sanitaires et environnementaux - pesticides, ruissellement urbain, etc. -, et les actions favorables à la reconquête de la qualité de l'eau - bandes enherbées, travail du sol, paysage, etc.)		· Fiche action
2/ Sensibiliser les enfants à la qualité de l'eau durant les activités scolaires et périscolaires		· Fiche action
11bis/ Valoriser les circuits courts existants et sensibiliser les consommateurs		· Fiche action
13/ Sensibiliser les habitants sur la nocivité de certains produits (Destop, etc.)		· Fiche action
16/ Sensibiliser les particuliers au bon usage des produits phytosanitaires		· Fiche action
34/ Sensibiliser les consommateurs à l'économie d'eau		· Fiche action
35/ Communiquer sur les techniques agricoles économes en eau (cultures, systèmes d'irrigation, etc.)		· Fiche action
37/ Promouvoir l'installation de dispositifs d'économies d'eau chez les usagers	Action n°111 : Mettre en place des systèmes économes de consommation d'eau	· Fiche action
38/ Promouvoir la récupération des eaux de pluie		· Fiche action
40/ Sensibiliser les acteurs sur le fonctionnement d'un cours d'eau		· Fiche action
43/ Informer sur la réglementation (dont la circulaire d'octobre 1851)		· Fiche action
58/ Densifier l'habitat	Action n°322 : Initier des développements urbains durables	· Principe de gestion
59/ Promouvoir la culture du risque d'inondation à l'ensemble des acteurs		· Fiche action
61/ Instaurer des règles de construction en milieu inondable		· Principe de gestion
63/ Développer la concertation à l'échelle des sous-bassins versants	Action n°302 : Identifier les leaders et les leviers d'action sur les secteurs prioritaires Action n°404 : Animer un réseau local de techniciens de l'eau	· Principe de gestion · Abandon des actions n°302 et 404 du SAGE en vigueur



65/ Sensibiliser les acteurs à partir des exemples locaux pour mieux sensibiliser aux enjeux	Action n°305 : Organiser des manifestations de sensibilisation Action n°306 : Organiser des démonstrations et/ou des expérimentations collectives Action n°307 : Organiser des expérimentations individuelles	· Fiche action
66/ Inciter tout citoyen du bassin à avoir un comportement respectueux de l'environnement	Action n°308 : Organiser des formations Action n°402 : Créer et diffuser des outils de communication du bassin versant	· Fiche action
En synthèse, pour le SAGE révisé	<ul style="list-style-type: none">· 1 Fiche action « grand public et eau »· 1 Fiche action « élu et eau »· 1 Fiche action « professionnel et eau »	



La stratégie du SAGE révisé – trois piliers prioritaires d'intervention		
L'érosion	Les mesures du SAGE en vigueur	Proposition de traduction dans les documents du SAGE révisé
8/ Proposer aux agriculteurs un accompagnement collectif vers une agriculture innovante (AEI, Agroforesterie, Agrobiologie, couvert permanent des sols, etc.)	Action n°102 : Planter et gérer les couverts végétaux Action n°309 : Améliorer la biologie et la structure des sols	· Règle · Fiche action
9/ Accompagner individuellement les agriculteurs dans leur changement de pratiques (formation et suivis individuels)	Action n°310 : Accompagner la réalisation de diagnostics d'exploitation	· Règle · Fiche action
11/ Accompagner collectivement les agriculteurs pour maintenir l'élevage (rationalisation, mutualisation, structuration de filière, etc.)	Action n°319 : Développer la méthanisation à la ferme Action n°315 : Accompagner l'émergence de circuits courts de valorisation pour des produits agricoles issus de filières respectueuses de l'environnement Action n°317 : Développer la labellisation des produits agricoles de terroir	· Règle · Fiche action
11bis/ Valoriser les circuits courts existants et sensibiliser les consommateurs		· Règle · Fiche action
12/ Développer les circuits courts de viande de bœuf et tracer la viande	Action n°316 : Soutenir la mise en place de la transformation et/ou la commercialisation des produits fermiers issus de filières respectueuses de l'environnement	· Règle · Fiche action
22/ Mieux informer et inciter les riverains et les propriétaires à entretenir les haies	Action n°114 : Entretenir le bocage	· Fiche action
26/ Valoriser économiquement les haies (développer la filière bois)	Action n°318 : Développer la valorisation économique du bois issu de l'entretien des haies	· Fiche action
24/ Inciter à la replantation de haies dans les opérations d'urbanisme		· Règle · Fiche action
23/ Encourager les opérations collectives de replantation de haies dans une démarche volontaire (planter les haies en parallèle du cours d'eau)	Disposition n°1 : Généraliser l'implantation de dispositifs végétalisés pérennes à	· Fiche action · Abandon de la disposition n°1 du

	l'ensemble du réseau hydrographique Action n°301 : Réaliser un inventaire du bocage Action n°104 : Planter des haies	SAGE en vigueur
25/ Contrôler les arrachages de haies (règlementation) et mettre en place des mesures compensatoires pour maintenir le linéaire de haies		· Règle · Fiche action
28/ Valoriser les initiatives locales de lutte contre l'érosion		· Fiche action
29/ Accompagner collectivement les agriculteurs pour promouvoir une agriculture innovante (technique sans labour, couvert permanent des sols, agroforesterie, etc.)		· Fiche action
En synthèse, pour le SAGE révisé		· 1 Règle « élevage » et 1 Fiche action « élevage » · 1 Règle « bocage » et 1 Fiche action « bocage »



Le bon état des milieux aquatiques	Les mesures du SAGE en vigueur	Proposition de traduction dans les documents du SAGE révisé
4/ Diffuser aux agriculteurs les enseignements tirés du réseau DEPHY		· Principe de gestion
5/ Mettre en œuvre un plan de réduction et de maîtrise de l'usage des pesticides	Action n°113 : Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires et développer les techniques alternatives en agriculture	· Principe de gestion
6bis/ Inciter au maintien des bandes enherbées existantes (par la valorisation économique notamment)		· Principe de gestion
7/ Inciter à l'implantation de bandes enherbées plus larges	Action n°103 : Planter et gérer les bandes enherbées	· Principe de gestion · Abandon de l'action n°103 du SAGE en vigueur
20/ Mettre en œuvre des techniques alternatives pour les eaux pluviales (noues filtrantes, perméabilités des sols, etc.)	Action n°105 : Planter des bassins d'orage	· Règle · Fiche action · Abandon de l'action n°105 du SAGE en vigueur
27/ Inciter à la gestion des eaux pluviales dans les projets des collectivités (noues filtrantes, perméabilisation des sols, etc.)		· Règle · Fiche action
33ter/ Sécuriser des secteurs d'enjeu fort pour l'alimentation en eau potable (notamment la prise d'eau de la Ferté-Bernard)	Article n°1 : Sécuriser des secteurs d'enjeu fort pour l'alimentation en eau potable Action n°108 : Sécuriser la prise d'eau de la Ferté-Bernard	· Règle · Abandon de l'action n°108 du SAGE en vigueur
39/ Mieux connaître les chevelus de tête de bassin versant pour mieux les prendre en compte dans les opérations des restaurations de cours d'eau	Action n°203 : Réaliser un inventaire des chevelus à l'échelle locale	· Règle
41/ Assurer l'entretien des cours d'eau par des méthodes douces (berges, ripisylves, lit des cours d'eau)	Article n°8 : Consolider ou protéger les berges par l'emploi de méthodes douces Action n°208 : Généraliser les opérations de restauration et d'entretien des cours d'eau et de leurs abords	· Règle · Abandon de l'action n°208 du SAGE en vigueur
41bis/ Limiter le recours au curage du lit mineur des cours d'eau	Article n°9 : Limiter le recours au curage du lit mineur des cours d'eau	· Règle



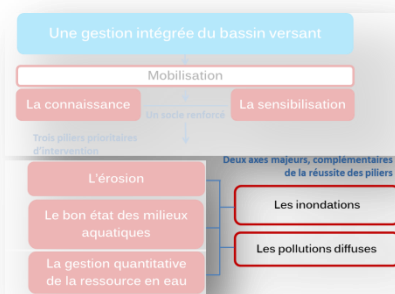
41ter/ Généraliser l'implantation de dispositifs végétalisés pérennes à l'ensemble du réseau hydrographique	Disposition n°1 : Généraliser l'implantation de dispositifs végétalisés pérennes à l'ensemble du réseau hydrographique	<ul style="list-style-type: none"> · Principe de gestion · Abandon de la disposition n°1 du SAGE en vigueur
41quater/ Diffuser des pratiques coordonnées de gestion de la ripisylve	Disposition n°6 : Diffuser des pratiques coordonnées de gestion de la ripisylve	<ul style="list-style-type: none"> · Principe de gestion · Abandon de la disposition n°6 du SAGE en vigueur
41quinquies/ Développer, préserver, gérer les frayères et les réservoirs biologiques	Action n°207 : Développer, préserver, gérer les frayères et les réservoirs biologiques	<ul style="list-style-type: none"> · Principe de gestion
42/ Engager des actions de restauration des cours d'eau (renaturation, reméandrage)	Article n°10 : Interdire le recalibrage et la rectification des cours d'eau Action n°210 : Mener des opérations de renaturation et de reméandrage de cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> · Règle · Fiche action
43bis/ Prévenir toute nouvelle atteinte à la continuité écologique des cours d'eau	Article n°6 : Prévenir toute nouvelle atteinte à la continuité écologique des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> · Règle
44/ Définir et réduire le taux d'étagement des cours d'eau		<ul style="list-style-type: none"> · Règle · Fiche action
44bis/ Améliorer la continuité écologique existante	Article n°7 : Améliorer la continuité écologique existante	<ul style="list-style-type: none"> · Règle · Fiche action
44ter/ Réaliser un diagnostic des ouvrages hydrauliques	Action n°205 : Réaliser un diagnostic des ouvrages hydrauliques	<ul style="list-style-type: none"> · Fiche action
45/ Entretien et gérer les ouvrages existants		<ul style="list-style-type: none"> · Règle · Fiche action
46/ Mieux gérer les espèces envahissantes	Action n°201 : Suivre les espèces envahissantes	<ul style="list-style-type: none"> · Principe de gestion
47/ Réaliser un inventaire des plans d'eau	Action n°204 : Réaliser un inventaire des plans d'eau	<ul style="list-style-type: none"> · Règle · Fiche action
47bis/ Limiter la création de nouveaux plans d'eau	Article n°4 : Limiter la création de nouveaux plans d'eau	<ul style="list-style-type: none"> · Règle
47ter/ Limiter l'impact des plans d'eau	Action n°211 : Limiter l'impact des plans d'eau	<ul style="list-style-type: none"> · Règle
47quater/ Protéger les zones humides (dans les documents d'urbanisme)	Disposition n°7 : Inventorier et protéger les zones humides Article n°3 : Protéger les zones humides et leurs fonctionnalités Action n°202 : Réaliser un inventaire des zones humides à l'échelle locale	<ul style="list-style-type: none"> · Règle · Fiche action
48/ Interdire la destruction des zones humides prioritaires		<ul style="list-style-type: none"> · Règle · Fiche action
50/ Qualifier la compensation liée à la destruction des zones humides		<ul style="list-style-type: none"> · Règle · Fiche action
49 et 51/ Maintenir, voire restaurer les zones humides (maintenir les niveaux d'eau, si besoin)	Action n°209 : Restaurer, préserver et entretenir les zones humides	<ul style="list-style-type: none"> · Règle · Fiche action
52/ Valoriser les aménagements favorables aux		<ul style="list-style-type: none"> · Règle



zones humides dans le cadre de la PAC		· Fiche action
53/ Gérer les ouvrages existants (application réglementation)		· Règle · Fiche action
71/ Améliorer la performance des réseaux d'assainissement collectif	Article n°2 : Généraliser le traitement du phosphore et de l'azote pour les stations d'épuration d'eaux résiduaires urbaines et industrielles Action n°117 : Limiter l'impact des rejets provenant des stations d'épuration collective Action n°118 : Réhabiliter les réseaux d'assainissement défectueux Action n°119 : Valoriser les boues de station d'épuration	· Principe de gestion · Abandon de l'article n°2 du SAGE en vigueur
73/ Généraliser les réseaux séparatifs pour éviter les rejets		· Principe de gestion
74/ Tendre vers des dispositifs d'assainissement indépendants adaptés quand ils sont couplés aux stations d'épurations des collectivités	Action n°121 : Limiter l'impact des rejets provenant des stations d'épuration industrielles Action n°122 : Éliminer ou valoriser les boues de stations industrielles Action n°321 : Aider à l'émergence des zones d'activités industrielles durables	· Principe de gestion
En synthèse, pour le SAGE révisé		· 1 Règle « chevelu » · 1 Règle « lit mineur » et 1 Fiche action « lit mineur » · 1 Règle « zone humide » et 1 Fiche action « zone humide » · 1 Règle « plan d'eau » et 1 Fiche action « plan d'eau » · 1 Règle « ouvrage » et 1 Fiche action « ouvrage »



La gestion quantitative de la ressource en eau	Les mesures du SAGE en vigueur	Proposition de traduction dans les documents du SAGE révisé
30/ Améliorer la connaissance et le suivi de la gestion quantitative de l'eau		· Règle
33/ Garantir une répartition équitable entre les acteurs en permettant le maintien des activités économiques		· Règle
31/ Mieux gérer les forages pour éviter les rabattements de nappes		· Principe de gestion
32/ Mettre en place des retenues de substitution agricole		· Principe e gestion
33ter/ Sécuriser des secteurs d'enjeu fort pour l'alimentation en eau potable (notamment la prise d'eau de la Ferté-Bernard)		· Règle
33quater/ Engager des programmes de recherche de ressources complémentaires pour l'alimentation en eau potable	Disposition n°4 : Engager des programmes de recherche de ressources complémentaires pour l'alimentation en eau potable Action n°107 : Mettre en place de nouveaux captages AEP	· Principe de gestion · Abandon de la disposition n°4 du SAGE en vigueur
33quinquies/ Mettre en place des interconnexions de réseaux AEP	Action n°106 : Mettre en place des interconnexions de réseaux AEP	· Principe de gestion
33sexies/ Généraliser la prise en compte de la ressource en eau dans tout projet de planification ou d'aménagement	Disposition n°5 : Généraliser la prise en compte de la ressource en eau dans tout projet de planification ou d'aménagement	· Règle
36/ Améliorer le rendement des réseaux d'eau potable	Disposition n°3 : Diagnostiquer et réhabiliter les réseaux d'alimentation en eau potable Action n°110 : Réhabiliter les réseaux d'AEP	· Principe de gestion · Abandon de la disposition n°3 du SAGE en vigueur
En synthèse, pour le SAGE révisé	<ul style="list-style-type: none"> · 1 Règle « répartition quantitative » · 1 Règle « secteur à enjeu fort » · 1 Règle « ressource et projet » 	



La stratégie du SAGE révisé – deux axes majeurs

La protection contre les inondations	Les mesures du SAGE en vigueur	Proposition de traduction dans les documents du SAGE révisé
54/ Préserver les capacités d'écoulement des crues		<ul style="list-style-type: none"> · Règle · Fiche action
54bis/ Identifier, restaurer, préserver voire instaurer des champs d'expansion de crues	Action n°311 : Identifier, restaurer, préserver voire instaurer des champs d'expansion de crues	<ul style="list-style-type: none"> · Règle · Fiche action
55/ Préserver les zones d'expansion de crues	Disposition n°8 : Inventorier et protéger les zones d'expansion de crues Article 5 : Protéger les zones d'expansion de crues	<ul style="list-style-type: none"> · Règle · Fiche action
56/ Limiter les surfaces imperméabilisées dans les projets d'urbanisation		<ul style="list-style-type: none"> · Règle
57/ Créer des zones de surstockage temporaire de crues	Action n°312 : Créer des bassins de rétention dans les zones urbanisées Action n°314 : Contribuer à la réflexion sur la mise en place d'actions de ralentissement dynamique des crues	<ul style="list-style-type: none"> · Principe de gestion
60/ Intégrer l'implantation d'ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale de bassin versant	Disposition n°9 : S'assurer d'une cohérence et d'une solidarité à l'échelle des bassins versants pour la lutte contre les inondations	<ul style="list-style-type: none"> · Principe de gestion · Abandon de la disposition n°9 du SAGE en vigueur
En synthèse, pour le SAGE révisé	<ul style="list-style-type: none"> · 1 Règle « capacité d'écoulement » · 1 Règle « zone d'expansion des crues » et 1 Fiche action « zone d'expansion des crues » · 1 Règle « surface imperméabilisée » 	

Les flux de pollution diffuse	Les mesures du SAGE en vigueur	Proposition de traduction dans les documents du SAGE révisé
4/ Diffuser aux agriculteurs les enseignements tirés du réseau DEPHY		<ul style="list-style-type: none"> · Fiche action
5/ Mettre en œuvre un plan de réduction et de maîtrise de l'usage des pesticides		<ul style="list-style-type: none"> · Fiche action
10/ Mettre en place des bassins tampons en sortie de drainage	Action n°313 : Créer des mares tampons en aval des parcelles drainées	<ul style="list-style-type: none"> · Principe de gestion · Abandon de l'action n°313 du SAGE en vigueur
14/ Attirer l'attention des élus sur la nécessité d'imposer la mise aux normes des ANC au		<ul style="list-style-type: none"> · Principe de gestion



moment des transactions immobilières		
14bis/ Conseiller les habitants dans l'installation ou la réhabilitation des ANC		· Principe de gestion
15/ Inciter à l'implantation d'installation ANC agréées	Action n°120 : Limiter l'impact des rejets provenant des stations d'épuration individuelle	· Principe de gestion
16/ Sensibiliser les particuliers au bon usage des produits phytosanitaires		· Fiche action
16bis/ Accompagner les habitants dans l'application de la loi Labbé		· Fiche action
17/ Inciter les jardiniers à planter des couverts végétaux		· Fiche action
18/ Accompagner les collectivités dans l'application de la loi Labbé	Action n°115 : Mettre en place des plans de désherbage communaux et développer les techniques alternatives	· Fiche action
19/ Induire un changement culturel chez les habitants pour un regard positif à l'égard des modes alternatifs d'entretien des espaces verts	Action n°116 : Mettre en place une gestion différenciée des espaces publics	· Fiche action
33bis/ Instaurer les périmètres de protection des captages pour l'alimentation en eau potable	Disposition n°2 : Instaurer les périmètres de protection des captages pour l'alimentation en eau potable Action n°109 : Mettre en place les périmètres de protection	· Principe de gestion · Abandon de la disposition n°2 du SAGE en vigueur
En synthèse, pour le SAGE révisé		· 1 Fiche action « produit phytosanitaire agricole » · 1 Fiche action « produit phytosanitaire non agricole »

Animation et suivi du SAGE révisé	Les mesures du SAGE en vigueur	Proposition de traduction dans les documents du SAGE révisé
62/ Structurer la maîtrise d'ouvrage (GEMAPI) à l'échelle du bassin versant	Action n°401 : Mettre en place une structure chargée de l'animation et de la mise en œuvre du SAGE	· Principe de gestion · Fiche action
64/ Organiser la gouvernance à l'échelle du SAGE (réfléchir au devenir des divers intervenants (ex. regroupement), impliquer les riverains)	Disposition n°12 : Informer et consulter préalablement la Commission locale de l'eau Action n°303 : Créer et animer des lieux de concertation restreints Action n°304 : Créer et animer des lieux de débats élargis Action n°403 : Créer une cellule de recherche et d'innovation	· Principe de gestion · Fiche action
70/ Animer, partager, suivre les actions		· Principe de gestion · Fiche action
En synthèse, pour le SAGE révisé		· 1 Fiche action « maîtrise d'ouvrage et gouvernance » · 1 Fiche action « animation et suivi »

4.5 L'estimation des coûts

À partir des mesures opérationnelles prévues dans le présent document de stratégie collective, une évaluation financière des coûts du projet de SAGE révisé a été réalisée pour l'ensemble de la durée de mise en œuvre du SAGE (6 ans) : le coût global estimé du SAGE révisé est de l'ordre de 28 M€.

La communication	700 000 €
La sensibilisation	500 000 €
L'érosion	10 000 000 €
Le bon état des milieux aquatiques	15 000 000 €
La gestion quantitative de la ressource en eau	/
Les inondations	350 000 €
Les pollutions diffuses	650 000 €
Animation et suivi du SAGE	900 000 €
SAGE de l'Huisne révisé	28 000 000 €

Il convient de préciser ces coûts sont une estimation des mesures immédiatement chiffrables. Certaines mesures ne seront chiffrables qu'après une étude diagnostic précise ou une investigation approfondie de terrain.

Par ailleurs, la commission locale de l'eau souligne la nécessité de rapporter ces coûts à l'estimation des « coûts de l'inaction ». Cet aspect revêt un intérêt tout particulier s'agissant de l'environnement, domaine dans lequel bon nombre des impacts de l'inaction ne sont pas répercutés sur les marchés.

En ce qui concerne ces « coûts de l'inaction », il importe de tenir compte des coûts financiers directs (par exemple, dépenses liées aux actions correctrices et de remise en état) et de coûts indirects qui se répercutent sur d'autres marchés (comme le marché de l'immobilier, du tourisme, du travail), ou qui ne sont pas du tout pris en compte dans les marchés (par exemple, valeurs de non-usage comme « valeurs d'existence »).



Annexes



Annexe 1 : Liste des membres de l'inter-commissions

Agence de l'eau Loire-Bretagne
Communauté de Communes du Pays Bellêmois
DREAL de Basse-Normandie
DREAL Centre
DREAL des Pays-de-la-Loire
ONEMA, Service départemental de la Sarthe
ONEMA, Service départemental de l'Orne
ONEMA, Service départemental d'Eure-et-Loir
DDT de l'Orne
DDT d'Eure-et-Loir
DDT de la Sarthe
Parc naturel régional du Perche
Conseil départemental de l'Orne
Conseil départemental d'Eure-et-Loir
Conseil départemental de la Sarthe
FDPPMA de l'Orne
FDPPMA d'Eure-et-Loir
FDPPMA de la Sarthe
CATER de Basse-Normandie
CATER d'Eure-et-Loir
Syndicat du Dué et du Narais
Syndicat du Val d'Huisne
Syndicat mixte de la rivière l'Huisne
Association Syndicale des Riverains de l'Huisne et de la Vive Parente
Syndicat Mixte pour le Développement de l'Aquaculture de la Pêche en Pays-de-la-Loire
CIVAM AD de la Sarthe
Chambre d'agriculture de l'Orne
Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir
Chambre d'agriculture de la Sarthe
ADSPQI du Mans
UFC – Que Choisir de la Sarthe
Sarthe Nature Environnement
Perche Avenir Environnement
Association des Moulins et Rivières du Perche Ornaïis
Association Régionale des Amis des Moulins de Basse-Normandie
Association des Propriétaires Riverains et Amis des Moulins d'Eure-et-Loir
Association des Moulins et Rivières de la Sarthe
Association des Riverains et Amis des Moulins Beauce, Huisne



Association de Défense de la Vallée de l'Huisne

SDE de l'Orne

UDIAPO

Etablissement public Loire

Syndicat mixte du Pays du Mans

Syndicat Mixte du Pays du Perche Ornais

Le Mans Métropole

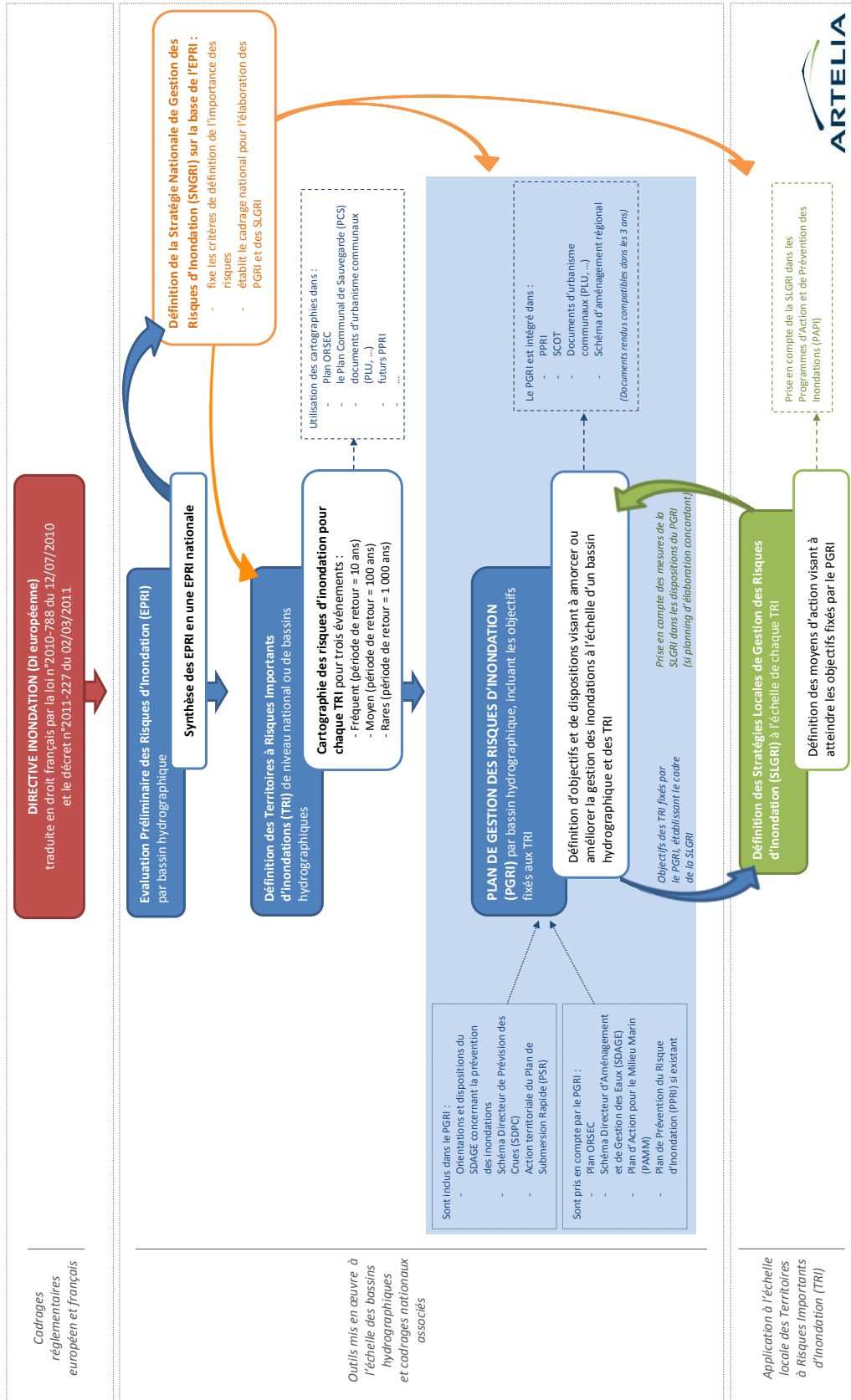
Ville du Mans

UNICEM des Pays-de-la-Loire

CCIT de la Sarthe



Annexe 2 : Schéma d'application de la directive inondation





Institution Interdépartementale du
BASSIN DE LA SARTHE



Révision du SAGE
du bassin de l'Huisne

SCÉNARIOS TENDANCE & ALTERNATIF CHOIX DE LA STRATÉGIE COLLECTIVE DU SAGE RÉVISÉ

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (IIBS)

27 bd. de Strasbourg / CS 40268 / 61008 Alençon CEDEX / Tél. : 02 33 82 22 72 / Fax. : 02 33 82 22 73 /

contact@bassin-sarthe.org / www.bassin-sarthe.org

Rédaction, conception et réalisation : IIBS - IDEA Recherche - ARTELIA

Crédits photos : IIBS

Impression :

Étude réalisée grâce au soutien financier de :

